



**median**

The Imaging Phenomics  
Company™

**Rapport Financier Annuel**  
**31 décembre 2016**

Median Technologies SA

## SOMMAIRE

<b>Sommaire .....</b>	<b>- 2 -</b>
<b>Présentation du Groupe .....</b>	<b>- 3 -</b>
a. Présentation Générale.....	- 3 -
b. Histoire de la société en date .....	- 4 -
c. Historique des levées de fonds depuis l'introduction en Bourse .....	- 5 -
d. Actionnariat au 31 décembre 2016 .....	- 6 -
e. Historique des plans d'options de souscriptions d'actions .....	- 6 -
<b>Rapport de Gestion et Rapport sur les autres résolutions .....</b>	<b>- 8 -</b>
a. Rapport de Gestion.....	- 8 -
b. Rapport sur les autres résolutions.....	- 17 -
<b>Comptes annuels individuels .....</b>	<b>- 19 -</b>
a. Bilan au 31 Décembre 2016.....	- 19 -
b. Compte de Résultat au 31 Décembre 2016.....	- 20 -
c. Flux de trésorerie au 31 Décembre 2016 .....	- 21 -
d. Notes relatives aux comptes annuels individuels.....	- 22 -
<b>Comptes consolidés .....</b>	<b>- 38 -</b>
a. Etat de la situation financière consolidée .....	- 38 -
b. Etat du résultat net consolidé .....	- 39 -
c. Etat des autres éléments du résultat global consolidé (OCI).....	- 39 -
d. Etat de variation des capitaux propres consolidés .....	- 40 -
e. Tableau des flux de trésorerie consolidé.....	- 41 -
f. Notes annexes aux états financiers établis selon les normes IFRS.....	- 42 -
<b>Déclaration du responsable du rapport financier sur les comptes annuels individuels et consolidés .....</b>	<b>- 77 -</b>
<b>Annexes au Rapport Financier Annuel .....</b>	<b>- 78 -</b>
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	- 78 -
Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.....	- 78 -
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés.....	- 78 -
Attestation du Commissaire aux comptes sur les 5 personnes les mieux rémunérées .....	- 78 -
Rapport du conseil d'administration incluant le Rapport de gestion.....	- 78 -

## PRESENTATION DU GROUPE

### a. Présentation Générale

Median Technologies est spécialisée dans le domaine de l'imagerie médicale. La société développe des applications logicielles qui permettent d'analyser le contenu des images, de détecter et de mesurer automatiquement des anomalies qui peuvent être des signes de maladie.

Grâce à ses applications, Median Technologies aide les médecins à prendre en charge et suivre leurs patients. L'imagerie est clé dans de nombreuses disciplines médicales où elle intervient pour le dépistage, le diagnostic et le suivi de beaucoup de maladies. Aujourd'hui, l'imagerie médicale permet d'évaluer si un traitement est efficace ou non pour un patient donné, en particulier pour les patients atteints de cancers. C'est le domaine médical sur lequel Median Technologies est principalement positionné.

En plus d'être présentes dans les services de radiologie d'hôpitaux, de centres anti cancer et de cliniques, les applications logicielles développées et commercialisées par Median Technologies sont aujourd'hui utilisées par des sociétés de biotechnologie et des laboratoires pharmaceutiques dans le cadre de leurs essais cliniques en oncologie.

Ce marché est d'ailleurs l'axe principal de développement en termes de chiffre d'affaires du Groupe. Aujourd'hui, la société approfondit la mise en application de sa connaissance de l'image en développant un pan d'activité extrêmement novateur, celui de l'imagerie phénotypique qui permet d'identifier dans l'image des signatures qui sont spécifiques de maladies, et dont la connaissance va permettre d'aller vers une médecine de plus en plus personnalisée.

L'activité de Median Technologies se structure donc autour de **trois axes stratégiques** :

- L'imagerie pour le soin des patients atteints de cancers

Les applications Median permettent aux radiologues et aux oncologues d'évaluer l'efficacité des traitements qui sont donnés aux patients à partir de mesures quantitatives faites dans les images médicales.

- L'imagerie pour les essais cliniques en oncologie

Dans ce contexte, Median Technologies travaille avec des sociétés de biotechnologie et de grands laboratoires pharmaceutiques. Les applications logicielles et les services d'imagerie que Median développe autour de ces applications aident les sociétés de biotechnologie et les grands laboratoires pharmaceutiques à mettre au point de nouveaux traitements innovants et personnalisés pour les patients, ainsi que des stratégies thérapeutiques plus appropriées.

- L'imagerie phénotypique

C'est aujourd'hui le domaine le plus innovant des activités de la société. Median Technologies développe une plateforme d'imagerie iBiopsy®, qui a fait l'objet de la signature d'un partenariat avec Microsoft en juin 2016 pour la partie Big Data. L'imagerie phénotypique va être au cœur de la médecine personnalisée, qui est la médecine de demain. En effet, on sait aujourd'hui que chaque type de maladie a une 'signature' propre et spécifique, que cette signature peut être extraite des images médicales grâce à des algorithmes puissants qui, corrélés à des mégadonnées (Big data) permettent d'identifier exactement le type de maladies et d'identifier pour un patient donné le traitement qui sera le plus efficace. L'imagerie phénotypique ouvre un gigantesque horizon de possibilités pour l'industrie pharmaceutique et également pour les professionnels de santé.

Aujourd'hui, les équipes de Median Technologies incluent un peu plus de 90 collaborateurs dont une part importante est dédiée aux activités de Recherche et développement et aux Services. Pluridisciplinaires, ces équipes intègrent des scientifiques et des ingénieurs spécialisés dans le traitement d'images, le data management, la direction de projets et les réglementations du développement clinique.

Depuis sa création, MEDIAN Technologies est implantée dans le sud de la France sur le pôle technologique de Sophia Antipolis, un environnement particulièrement propice aux industries de santé.

Ayant une vocation de fort développement à l'international, la société est également présente via sa filiale Median Technologies Inc. aux Etats Unis.

## b. Histoire de la société en date

**2002** - Median Technologies est créée à Sophia Antipolis, France. Jusqu'en 2007, Median enrichit sa technologie, notamment en collaborant avec des instituts technologiques en imagerie médicale.

**2007** - L'ensemble des développements réalisés par la société est intégré dans un portefeuille d'applications cliniques LMS - Lesion Management Solutions. Les applications sont commercialisées en Europe, puis aux US, après l'obtention des autorisations de la FDA.

**2011** - Est une année charnière pour Median Technologies. La société déploie un nouvel ensemble de services spécifiquement adaptés pour la gestion des images lors d'essais cliniques en oncologie : Clinical Services basée sur le cœur technologique des applications LMS.

Les titres de la Société sont admis sur le marché NYSE Alternext à Paris, selon le principe de la cotation directe avec un cours de référence de 8,05€.

**2014** - Treize investisseurs institutionnels étrangers conduits par New Enterprise Associates (NEA), souscrivent pour un montant de 20M€, 2.222.222 actions nouvelles pour un prix de souscription de 9€, dans le cadre d'une augmentation de capital par placement privé.

**2015** - Sept investisseurs institutionnels étrangers conduits par Abingworth, souscrivent pour un montant de 19,8M€, 1.650.000 actions nouvelles pour un prix de souscription de 12€ chacune, dans le cadre d'une augmentation de capital par placement privé.

**2016** – Voit le démarrage de l'activité de R&D autour de l'utilisation de l'imagerie phénotypique et du Big Data. Le projet est baptisé iBiopsy® et fait l'objet d'un

partenariat avec Microsoft France. Les applications liées à l'imagerie phénotypique vont servir à terme les deux marchés sur lesquels est positionné la Société, celui de l'imagerie dans les essais cliniques et celui du soin des patients. Le rebranding de la société effectuée au cours de 2016, met en exergue l'importance de l'imagerie phénotypique dans le positionnement de Median Technologies sur ses marchés. Outre le changement de logo et la refonte totale de ses outils de communication, Median Technologies choisit comme tagline « The Imaging Phenomics™ Company ».

**2016** – Median Technologies a procédé à une augmentation de capital réservée au profit de Furui Medical Science Company Luxembourg à hauteur de 1.507.692 actions nouvelles pour un prix de souscription de 13€ chacune, soit un montant total de 19.6 M€. Cette augmentation de capital réservée va principalement permettre à Median Technologies de développer de nouvelles opportunités commerciales pour ses produits pour la Chine.

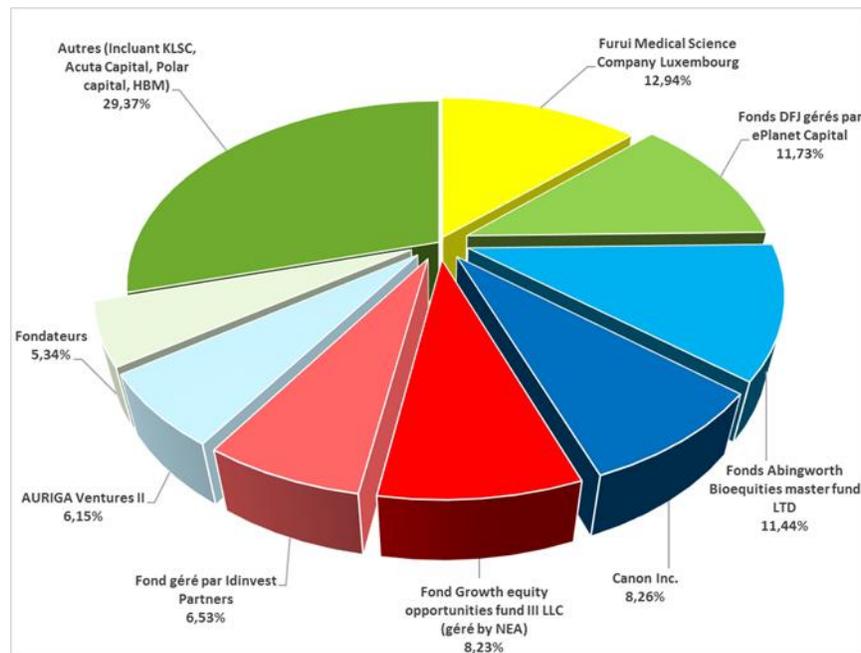
C'est une année charnière également en terme de structuration de la filiale américaine Median Technologies Inc. basée à Woburn, MA. L'année voit notamment des recrutements majeurs :

- celui de Madame Jeanne Hecht, Chief Operating Officer qui est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie du groupe au niveau mondial.
- celui de Monsieur Nicholas Campbell Chief Commercial Officer, Nicholas Campbell est responsable de toutes les activités commerciales et de leur mise en œuvre pour l'ensemble du groupe.

### c. Historique des levées de fonds depuis l'introduction en Bourse

	Capital social avant la cotation	4 349 482	217 474,10 €	
<b>Année 2011</b>	- Augmentation de capital en numéraire (Suite à cette augmentation de capital, les titres de la Société ont été admis sur le marché NYSE Alternext à Paris selon le principe de la cotation directe avec un cours de référence de 8,05 € par action); - Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Prise de participation dans la société par Canon Inc (15%); - Emission d' <b>1 action de préférence de catégorie B</b> .	1 468 336	73 416,80 €	12 012 675,05 €
<b>Année 2012</b>	- Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Deux fonds Communs de Placement pour l'innovation gérés par OTC Asset Management ont souscrit des actions nouvelles.	84 500	4 225,00 €	821 200,00 €
<b>Année 2013</b>	Six Fonds Communs de Placement pour l'Innovation ont souscrit au total 132.132 actions nouvelles au prix de 10,60 € par action.	132 132	6 606,60 €	1 400 599,20 €
<b>Année 2014</b>	- Augmentation de capital en numéraire et conversion de deux comptes courants, par émission de 2.222.222 actions à bons de souscription d'actions, au prix de 9 € par action, dont 0,05 € de nominal et 8,95 € de prime d'émission; - Emission d'actions de <b>préférence de catégorie E</b> suite à l'exercice de BSPCE.	2 226 642	111 332,10 €	20 018 562,00 €
<b>Année 2015</b>	- Augmentation de capital par placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant de 19 800 000 euros, à 1.650.000 actions pour un prix de souscription de 12€ chacune, dont 11,95€ de prime d'émission en date du 15 Juillet 2015; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d' <b>actions de préférence de catégorie E</b> suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSA.	1 754 325	87 716,25 €	20 667 943,50 €
<b>avr-2016</b>	Le conseil d'Administration du 07 Avril 2016 a constaté l'émission de 32.541 actions nouvelles, suite à l'exercice de 32.541 BSPCE (700 ont été émises en décembre 2015). Ces actions ont été émises au prix de 8,05 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,00 € de prime d'émission.	32 541	1 627,05 €	261 955,05 €
<b>Avril et Mai 2016</b>	Au cours du 2ème trimestre 2016, la société a émis 29.776 actions nouvelles, suite à l'exercice de 29.776 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 8,05 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,00 € de prime d'émission.	29 776	1 488,80 €	239 696,80 €
<b>juin-2016</b>	La Société a émis 6.600 <b>actions de préférence de catégorie E</b> suite à l'exercice de 33.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 4,20 € par action dont 0,05 € de nominal et 4,15 € de prime d'émission.	6 600	330,00 €	27 720,00 €
<b>déc-2016</b>	Augmentation de capital en numéraire, par émission de 1.507.692 actions à bons de souscription d'actions, au prix de 13 € par action, dont 0,05 € de nominal et 12,95 € de prime d'émission.	1 507 692	75 384,60 €	19 599 996,00 €
<b>déc-2016</b>	La Société a émis 58.754 actions nouvelles, suite à l'exercice de 58.754 BSA. Ces actions ont été émises au prix de 8,51 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,46 € de prime d'émission ( le Conseil d'Administration du 13 janvier 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital).	58 754	2 937,70 €	499 996,54 €
	<b>Capital social au 31 Décembre 2016</b>	<b>11 650 780</b>	<b>582 539,00 €</b>	

## d. Actionnariat au 31 décembre 2016



L'information relative à l'actionnariat non nominatif date de l'AGE du 16 décembre 2016.

## e. Historique des plans d'options de souscriptions d'actions

### 1. Tableau synthétique

Date de l'assemblée Générale	Nombre de titres autorisés	Date d'attribution des titres	Nombre de titres attribués	Date limite d'exercice	Nombre de titres annulés non souscrits	Nombre de titres exercés	Nombre de titres valides et non exercés	Nombre d'actions correspondant	Prix d'exercice par actions	Augmentation de capital potentielle (nominal)
10/03/2009	186 256	20/05/2010	170 000	09/03/2019	40 000	20 000	110 000	22 000	6,50	1 100,00
07/12/2009	1 061 309	07/12/2009	1 061 309	06/12/2019	259 880	85 100	716 329	143 266	4,20	7 163,30
01/04/2011	100 000	01/04/2011	99 950	31/03/2021	20 000	5 000	74 950	14 990	6,50	749,50
18/05/2011	200 000	08/06/2011	149 952	17/05/2016	45 865	104 087	-	-	8,05	-
<b>BSPCE</b>	<b>1 547 565</b>		<b>1 481 211</b>		<b>365 745</b>	<b>214 187</b>	<b>901 279</b>	<b>180 256</b>		<b>9 012,80</b>
01/04/2011	100 000	01/04/2011	5 000	-	5 000	-	-	-	-	-
		15/12/2011	60 000	14/12/2018	-	-	60 000	60 000	9,00	3 000,00
		05/07/2012	34 000	04/07/2019	20 000	-	14 000	14 000	10,00	700,00
05/04/2012	200 000	05/07/2012	5 970	04/07/2019	2 000	-	3 970	3 970	10,00	198,50
		03/10/2013	10 000	02/10/2020	-	-	10 000	10 000	10,60	500,00
<b>Stock Options</b>	<b>300 000</b>		<b>114 970</b>		<b>27 000</b>	<b>-</b>	<b>87 970</b>	<b>87 970</b>		<b>4 398,50</b>
10/03/2009	24 609	10/03/2009	24 609	10/03/2019	-	-	24 609	24 609	6,50	1 230,45
05/04/2012	1 145 196	05/04/2012	1 145 196	31/12/2018	1 145 196	-	-	-	11,875	-
05/04/2012	1	05/04/2012	ND	31/12/2018	-	-	ND	ND	11,875	ND
06/06/2013	60 000	06/06/2013	60 000	31/12/2020	-	-	60 000	60 000	8,04	3 000,00
06/06/2013	20 000	06/06/2013	20 000	31/12/2020	-	-	20 000	20 000	8,04	1 000,00
24/12/2013	117 508	24/12/2013	117 508	31/12/2016	58 754	58 754	-	-	8,51	-
29/09/2014	2 222 222	30/09/2014	2 222 222	29/09/2021	-	111 110	2 111 112	1 055 556	9,00	52 777,80
<b>BSA</b>	<b>3 589 536</b>		<b>3 589 535</b>		<b>1 203 950</b>	<b>169 864</b>	<b>2 215 721</b>	<b>1 160 165</b>		<b>58 008,25</b>
16/06/2016	162 523	22/07/2016	162 523	-	-	-	162 523	162 523	-	8 126,15
16/06/2016	162 522	22/07/2016	162 522	-	-	-	162 522	162 522	-	8 126,10
16/06/2016	186 873	06/10/2016	186 873	-	-	-	186 873	186 873	-	9 343,65
16/06/2016	186 872	06/10/2016	186 872	-	-	-	186 872	186 872	-	9 343,60
<b>Actions Gratuites</b>	<b>698 790</b>		<b>698 790</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>698 790</b>	<b>698 790</b>		<b>34 940</b>
<b>Total</b>							<b>3 903 760</b>	<b>2 127 181</b>		<b>106 359,05</b>

ND : Non déterminable

## 2. Historique

BSA	Historique	Date de souscription	Date expiration
"BSA A-2009"	La Société NVF Equity Limited a souscrit un bon de souscription d'actions, pour un montant de 16 K€, libéré en totalité par compensation de créance en 2009. Ce BSA est exerçable à tout moment à compter de la réalisation de l'émission pendant une période de 10 ans expirant le 10 mars 2019. Ce BSA donne droit à acquérir 24.609 actions ordinaires au prix d'exercice de 6,50 €.	mars-09	mars-19
"BSA-2012"	La Société Quintiles a souscrit 1.145.196 bons de souscription d'actions. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 31 décembre 2018 et ne sont exerçables que par compensation avec une créance liquide et exigible qui serait détenue par Quintiles sur la Société. Chaque bon donne droit à acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 11,875 € prime d'émission comprise.	avril-12	Accord 21 Avril 2016 BSA caduques
"BSA-Ajustement"	La Société Quintiles a souscrit 1 bon de souscription d'actions. Ce bon de souscription ne pourra être exercé qu'une fois que la totalité des 1.145.196 bons de souscription d'actions aura été exercée et que ledit exercice n'aura pas permis à Quintiles d'atteindre 15% du capital pleinement dilué de la Société. Ce bon de souscription d'actions donne le droit à Quintiles de souscrire un nombre d'actions lui permettant d'atteindre 15% du capital pleinement dilué de la Société. La souscription aux actions se fera uniquement par compensation avec une créance liquide et exigible qui serait détenue par Quintiles sur la Société. Ce BSA donne droit à acquérir des actions nouvelles ordinaires de la Société au prix de 11,875 € prime d'émission comprise par action.	avril-12	Accord 21 Avril 2016 BSA caduque
"BSA-2013"	L'Assemblée Générale du 6 juin 2013 a décidé l'émission de 80.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA- 2013). Chaque BSA-2013 a été souscrit au prix de 0.80 euros. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés sur le deuxième semestre 2013. Le prix unitaire d'exercice des BSA-2013 correspond à la moyenne des 40 jours de bourse qui précèdent l'Assemblée Générale du 6 juin 2013, soit 8.04 euros/actions. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 31 décembre 2020.	juin-13	décembre-20
"BSA-2013"	L'exercice de la totalité des 117.508 BSA 2013 décidé par le Conseil d'Administration de décembre 2013 donnera lieu à une augmentation du capital social d'un montant de 6 K€ correspondant à l'émission de 117.508 actions nouvelles de la Société. Ces BSA sont exerçables à tout moment à compter de la réalisation de l'émission expirant le 31 décembre 2016.	décembre-13	58.754 BSA non exercés caduques
"BSA-2014"	L'assemblée générale du 29 septembre 2014 a décidé que l'émission de 2.222.222 BSA donnera lieu à une augmentation de capital d'un montant maximum, de 56 K€ par l'émission de 1.111.111 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de 0.05 € chacune à raison de l'exercice de deux BSA pour une action nouvelle. Le prix d'exercice par action est de 9 € prime d'émission comprise.	septembre-14	septembre-21

# RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT SUR LES AUTRES RESOLUTIONS

## a. Rapport de Gestion

### NOTE 1 ACTIVITES DE LA SOCIETE

***Durant l'exercice 2016, le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 6 353 K€.***

Au cours de cet exercice, la Société a poursuivi son développement commercial dans le domaine des essais cliniques grâce à son partenariat historique avec Quintiles (première CRO mondiale) mais aussi grâce à de nouveaux partenariats avec d'autres CRO. La société continue d'investir de manière significative pour développer son réseau commercial (aux USA, En Europe et en Asie), pour faire évoluer ses outils afin d'anticiper la croissance, pour améliorer la qualité et la productivité des services rendus dans le cadre des essais cliniques.

La société investi également en parallèle sur son offre de service pour le soin direct aux patients et principalement au travers d'un projet de plateforme d'imagerie iBiopsy®, autour de laquelle elle a signé un contrat de partenariat avec Microsoft en juin 2016 pour la partie Big Data. L'imagerie phénotypique va être au cœur de la médecine personnalisée, qui est la médecine de demain. On peut aujourd'hui avancer que chaque type de maladie a une 'signature' propre et spécifique, que cette signature peut être extraite des images médicales grâce à des algorithmes puissants qui, corrélés à des mégadonnées (Big data) permettent d'identifier exactement le type de maladies et d'identifier pour un patient donné le traitement qui sera le plus efficace.

***L'imagerie phénotypique ouvre un gigantesque horizon de possibilités pour l'industrie pharmaceutique et également pour les professionnels de santé.***

Ces différents investissements, commerciaux, administratifs, opérationnels et de R&D expliquent l'accroissement du niveau de pertes et ce malgré une forte croissance du chiffre d'affaires. L'objectif de Median Technologies est, et reste avant tout de devenir un acteur incontournable du monde de l'imagerie médicale et de traduire cet objectif dans la valorisation de la société.

Au cours de l'exercice 2016, la Société compte un effectif moyen de 74 salariés. Le climat social à l'intérieur de l'entreprise est excellent.

Le 16 décembre 2016, la Société a réalisé une augmentation de capital d'un montant nominal de 75 K€ pour une souscription globale de 19 600 K€ par émission de 1.507.692 actions ordinaires nouvelles souscrites pour un prix total de 13€ chacune, soit 0,05€ de valeur nominale et 12,95€ de prime d'émission pour chaque action nouvelle émise.

Les chiffres clés de l'exercice sont les suivants :

- ✓ le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 6 353 K€ contre 3 885 K€ au titre de l'exercice précédent ;
- ✓ le résultat des produits d'exploitation s'élève à 6 740 K€ contre 5 214 K€ au titre de l'exercice précédent ;
- ✓ les charges d'exploitation s'élèvent à 15 589 K€ contre 11 641 K€ au titre de l'exercice précédent ;
- ✓ le résultat d'exploitation s'élève à (8 849 K€) contre (6 427 K€) au titre de l'exercice précédent ;
- ✓ le résultat financier s'élève à 50 K€ contre 153 K€ au titre de l'exercice précédent ;
- ✓ le résultat exceptionnel s'élève à (11 K€) contre 79 K€ au titre de l'exercice précédent ;
- ✓ l'exercice se solde par un résultat net comptable de (7 746 K€) contre (5 337 K€) au titre de l'exercice précédent.
- ✓ Le résultat financier comprend une charge financière de 64 K€ correspondant à la dépréciation de l'augmentation du compte courant que la Société détient dans sa filiale américaine.
- ✓ Le résultat net comptable comprend un crédit d'impôt recherche d'un montant de 1 024 K€. Ce montant est relatif à l'année calendaire 2016.
- ✓ Au 31 décembre 2016, la Société dispose d'une trésorerie de 41 639 K€ contre 30 235 K€ au titre de l'exercice précédent.

- ✓ Le montant des traitements et salaires s'élève à 4 595 K€ contre 3 772 K€ au titre de l'exercice précédent.
- ✓ Le montant des charges sociales s'élève à 2 123 contre 1 705 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les dettes financières de la Société à fin 2016 s'élèvent à 459 K€, dont 2 avances remboursables OSEO, dans le cadre d'une aide à l'innovation, non porteur d'intérêts (456 K€).

## NOTE 2 LES PERSPECTIVES D'AVENIR

*Le carnet de commande de la Société s'élève à presque 16 M€.*

Ce montant indique que le chiffre d'affaires de la Société devrait continuer à augmenter de façon très significative dans les années à venir, en particulier dans le domaine des essais cliniques dont les groupes pharmaceutiques nous confient le volet imagerie.

Par ailleurs, la Société poursuivra la commercialisation de ses solutions auprès d'institutions telles que des hôpitaux, des centres anti-cancer et des cliniques des pays d'Europe occidentale où nous avons déjà des références mais aussi en Chine suite à l'entrée au Capital de Furui Group.

La Société entend diversifier son offre et tabler sur une gamme de services innovants appelés «Screening/Monitoring » permettant de répondre au lancement de programmes nationaux de dépistage du Cancer du Poumon. Les discussions avancées se poursuivent sur l'année 2017 et devraient permettre de contractualiser les premiers partenariats internationaux sur ces projets.

## NOTE 3 PRESENTATION DES COMPTES

### 1. Les comptes sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

## 2. Les comptes consolidés (normes IFRS)

Nous vous rappelons que, même si aucune obligation légale ne l'impose, suite aux engagements pris aux termes des « Subscription Agreements » conclus par la Société le 19 août 2014 et le 2 juillet 2015, la Société a également préparé des comptes consolidés conformément aux normes IFRS.

## NOTE 4 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2016, la Société a poursuivi les développements des solutions LMS.

Median Technologies a également poursuivi le développement du premier prototype de CBIR spécifiquement adapté à l'imagerie médicale utilisant des méthodes Big Data permettant l'extraction automatique à haut débit et l'indexation dans des bases de données de biomarqueurs extraits des images.

## NOTE 5 AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 7.746.399,76 euros au compte « report à nouveau » qui atteindrait alors un montant négatif de 13.082.989,53 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

## NOTE 6 AUTRES INFORMATIONS

### 1. Evénements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

Dans le cadre de sa politique de développement en Asie, et notamment en Chine, la Société est en cours de création d'une nouvelle filiale à Hong Kong.

En Janvier 2017, la Société a émis 24.609 actions nouvelles, suite à l'exercice de 24.609 BSA A-2009. Ces actions ont été émises au prix de 6,50€ par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 160 K€ dont 1 K€ de Capital et 159 K€ de prime d'émission.

## 2. Activité de la filiale de la Société – Median Technologies Inc.

La filiale américaine de la Société, Median Technologies Inc., a 12 salariés au 31 décembre 2016.

Au cours de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires de la filiale s'est élevé à 3.115.279,20 USD (soit 2.843.536 euros). Le chiffre d'affaires de Median Technologies Inc. tout comme l'exercice précédent provient de d'un contrat de "cost-plus" entre la maison mère et sa filiale (celui-ci a été modifié sur l'exercice). Ainsi, la totalité du chiffre d'affaires en 2016 correspond à la refacturation des coûts à la Société.

## 3. Prises de participation au cours de l'exercice

NEANT

## 4. Aliénation d'actions et participations croisées

NEANT

## 5. Existence d'un plan de stock-options et divers valeurs mobilières émises – Participation des salariés :

a) Par ailleurs, le Conseil d'Administration en date du 24 décembre 2013 a fait usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 juin 2013 (13ème résolution) pour procéder à l'émission à titre gratuit de cent dix-sept mille cinq cent huit (117.508) BSA 2013 au profit de FCPR AURIGA VENTURE II et de DFJ ePlanet Ventures de la façon suivante :

- ✓ FCPR Auriga Venture II - 58 754
- ✓ DFJ ePlanet Ventures - 58 754

Les BSA peuvent être exercés jusqu'au 31 décembre 2016.

Au cours de l'exercice 2016, 58 754 BSA 2013 ont été exercés et, en conséquence, 58 754 actions ordinaires ont été émises. Les 58 754 autres BSA non exercés ont donc été annulés.

b) Le Conseil d'Administration en date du 22 juillet 2016, conformément à la 24e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 juin 2016, a décidé d'attribuer 325.045 actions gratuites aux bénéficiaires suivants comme il suit :

Bénéficiaires	AGA 2016 A	AGA 2016 B	TOTAL
Fredrik BRAG	122 523	122 522	245 045
Bernard REYMANN	30 000	30 000	60 000
Arnaud BUTZBACH	10 000	10 000	20 000
<b>Total</b>	<b>162 523</b>	<b>162 522</b>	<b>325 045</b>

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1-II du Code de commerce, Monsieur Fredrik BRAG, en sa qualité de président du conseil d'administration, est tenu de conserver 6.126 (5%) de ses AGA 2016 A et 6.126 (5%) de ses AGA 2016 B au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

c) Le Conseil d'Administration en date du 6 octobre 2016, conformément à la 24e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 juin 2016, soit 373.745 actions gratuites aux bénéficiaires suivants comme il suit :

Bénéficiaires	AGA 2016 C	AGA 2016 D	TOTAL
Jeanne HECHT	93 479	93 479	186 958
Nick CAMPBELL	62 184	62 184	124 368
James GOLANDO	31 210	31 209	62 419
<b>Total</b>	<b>186 873</b>	<b>186 872</b>	<b>373 745</b>

d) Au cours du 1er trimestre 2016, la société a constaté l'émission de 31.841 actions nouvelles, suite à l'exercice de 31.841 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 8,05 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,00 € de prime d'émission soit un total de 256 K€ dont 2 K€ de capital et 255 K€ de prime d'émission. Le Conseil d'administration du 7 avril 2016 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 2 K€ par émission de 32 541 actions nouvelles, dont 700 actions ont été émises le 14 décembre 2015.

Au cours du 2ème trimestre 2016, la société a émis 29.776 actions nouvelles, suite à l'exercice de 29.776 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 8,05 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,00 € de prime d'émission soit un total de 240 K€ dont 1 K€ de capital et 238 K€ de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital

En juin 2016, la Société a émis 6.600 actions nouvelles de catégorie E, suite à l'exercice de 33 000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 4,20 € par action dont 0,05 € de nominal et 4,15 € de prime d'émission soit un total de 28 K€ dont 0,3 K€ de capital et 27 K€ de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

e) Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de l'état de la participation des salariés au Capital social au dernier jour de l'exercice social : Fredrik BRAG (Président Directeur Général), Gérard MILHIET, Arnaud BUTZBACH, Franck ROLLAND, Sébastien JACQUES, Nicolas DANO, et Fabrice LAMY détenaient au total 5,39% du capital social au 31 décembre 2016.

Le récapitulatif des émissions et attributions des différents titres figure en page 6, paragraphe e.

## 6. Informations concernant les Commissaires aux Comptes

Nous vous informons que la société PricewaterhouseCoopers PME Commissariat aux Comptes (membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles), Commissaire aux Comptes titulaire, et M. Guy USSEGLIO-VIRETTA, Commissaire aux Comptes suppléant, ont présenté leur démission.

En effet, dans la perspective du projet de cotation de la Société au NYSE ou NASDAQ, il convient de prendre en considération que seuls les cabinets d'audit enregistrés auprès du PCAOB sont habilités à réaliser des audits conformément aux normes d'audit américaines.

Aussi, nous vous proposons la nomination en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes Titulaire, pour la durée du mandat restant à courir de la société PricewaterhouseCoopers PME Commissariat aux Comptes, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice à clore en date du 31 décembre 2020 de : la société PricewaterhouseCoopers AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 2 510 460 euros dont le siège social est situé 63 rue de Villiers", société qui est dûment enregistrée auprès du PCAOB.

Conformément à l'article L. 823-1 du code de commerce, dans sa rédaction telle qu'elle résulte de la loi du 9 décembre 2016 dite « Sapin II », la Société n'a plus l'obligation de remplacer le Commissaire aux Comptes suppléant dès lors que le Commissaire aux Comptes Titulaire est une personne morale non unipersonnelle.

## 7. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, al. 4 du Code de Commerce, vous trouverez annexée ci-après la liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Représentant / Sociétés	Mandat et/ou fonctions
<b>Monsieur Fredrik BRAG</b>	
MEDIAN Technologies SA	Président du Conseil d'Administration Directeur Général
MEDIAN Technologies Inc.	Président du Conseil d'Administration Directeur Général
<b>Monsieur Gérard MILHIET</b>	
MEDIAN Technologies SA	Administrateur
MEDIAN Technologies Inc.	Administrateur
<b>Monsieur Jacques SOUQUET</b>	
MEDIAN Technologies SA	Administrateur
Supersonic Imagine	Président du Directoire
LL Tech	Membre du Comité Stratégique
Académie française des technologies	Membre
<b>Monsieur Oran MUDUROGLU</b>	
MEDIAN Technologies SA	Administrateur
Medicalis	Président Directeur Général - Administrateur
<b>Monsieur Takashi MORI</b>	
MEDIAN Technologies SA	Administrateur
<b>Monsieur Otello STAMPACCHIA</b>	
MEDIAN Technologies SA	Administrateur
Replimune LTD	Administrateur
<b>Monsieur Tim HAINES</b>	
MEDIAN Technologies SA	Administrateur
Chroma Therapeutics Limited	Administrateur
Siw Holdings limited	Administrateur
Abingworth LLP	Administrateur
Lombard Medical Technologies PLC	Administrateur
Pixium Vision SA	Administrateur
Sientra Inc	Administrateur
Proteon Therapeutics Inc	Administrateur
<b>Monsieur Dennis ATKINSON</b>	
MEDIAN Technologies SA	Administrateur
ePlanet Ventures Limited	Directeur Général
Palringo Limited	Administrateur
Nevis Holdings Limited	Administrateur
<b>Madame Jeanne HECHT</b>	
MEDIAN Technologies SA	Administrateur

## Rémunérations

### ✓ Fredrik BRAG

Monsieur Fredrik BRAG, Président Directeur Général de la Société a perçu au titre de l'exercice 2016 une rémunération brute, hors prime sur objectifs, de 267 K€.

Le montant de la prime sur objectif pour l'exercice 2016 décidée par le Comité de Rémunération s'élève à 120 K euros et sera versée sur l'exercice 2017. Il est rappelé que, au cours de l'exercice 2016, Monsieur Fredrik BRAG a perçu 200 K€ brut au titre de la prime sur objectif pour l'exercice 2015. Monsieur Fredrik BRAG bénéficie de la GSC (Garantie Sociale des Chefs d'entreprise) dont le coût annuel 2016 s'est élevé, le concernant, à 17 K€.

### ✓ Gérard MILHIET

Monsieur Gérard MILHIET, Administrateur, est par ailleurs salarié de la Société comme détaillé au paragraphe 10. Conventions réglementées.

Monsieur Gérard MILHIET ne pouvant pas, du fait de son mandat, participer à l'assurance chômage, bénéficie de la GSC (Garantie Sociale des Chefs d'entreprise) dont le coût annuel 2016 s'est élevé, le concernant, à 10 K€.

### ✓ Jeanne HECHT

Madame Jeanne HECHT, Administrateur et Chief Operating Officer est également salariée de la filiale Median Technologies Inc. Madame Jeanne HECHT exerce depuis le 7 novembre 2016 la fonction de Chief Operating Officer au titre de son contrat de travail. Le contrat de travail de Mme Jeanne HECHT précédant sa nomination en qualité d'Administrateur, celui-ci ne constitue pas une convention visée aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce.

La rémunération allouée à Madame Jeanne HECHT dans le cadre de son contrat de travail s'élève à 68.267 USD (soit 64.764 euros) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Une somme de 68.032 USD (64.541 euros) a également été provisionnée dans les comptes de Median Technologies Inc. au titre de son sign-up bonus qui sera versé sur le mois de mars 2017.

### ✓ Oran MUDUROGLU et Jacques SOUQUET

Messieurs Oran MUDUROGLU et Jacques SOUQUET, Administrateurs de la Société, ont perçu en 2016, au titre de l'exercice 2015, des jetons de présence d'un montant de 15.000 euros chacun. Nous vous précisons qu'au titre du versement de ces jetons de présence, la

Société s'est acquittée des différentes charges s'élevant à un montant total de 15.051 euros.

Monsieur Fredrik BRAG et Madame Jeanne HECHT ont par ailleurs reçu des actions gratuites comme précisé au paragraphe 5.

## 8. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société

L'activité de la Société ne présente aucun impact au niveau environnemental. L'effectif salarié moyen de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 est de 74 salariés. Au 31 décembre 2016, la Société comptait 78 salariés.

## 9. Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous rappelons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, il a été procédé à des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 53 K€, l'incidence théorique sur l'impôt sur les sociétés, au taux de 33,1/3%, ressort à 17,5 K€.

## 10. Conventions réglementées

Il est rappelé que les conventions suivantes, de la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sans modification :

### ✓ Rémunération d'un salarié co-fondateur de la Société

Dirigeant concerné : Monsieur Gérard MILHIET, Executive Vice-Président salarié de la Société et Administrateur.

Nature et objet : Monsieur Gérard MILHIET exerce à compter du 1er octobre 2011 la fonction d'Executive Vice-Président salarié dans le cadre d'un avenant n°2 en date du 15 septembre 2011 à son contrat de travail en date du 24 décembre 2002 et de son avenant n°1 en date du 15 avril 2003.

Modalités : la rémunération allouée à Monsieur Gérard MILHIET dans le cadre de son contrat de travail s'élève à 133 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

✓ **Stock-options attribuées à un administrateur de la Société**

Dirigeant concerné : Monsieur Oran MUDUROGLU, Administrateur de la Société.

Nature et objet : Monsieur Oran MUDUROGLU s'est vu attribuer un certain nombre de stock-options en vertu d'un contrat conclu avec la filiale américaine de la Société, Median Technologies Inc.

Modalités : Conformément au dit contrat, Monsieur Oran MUDUROGLU a le droit d'exercer ses stock-options sous certaines conditions afin d'obtenir des actions de la société Median Inc. (US). La Société, souhaitant se réserver la possibilité d'échanger, sous forme de rémunérations d'apport, les actions que Monsieur Oran MUDUROGLU viendrait à détenir dans Median Inc. (US) en cas d'exercice de ses stock-options, a signé avec Monsieur Oran MUDUROGLU un traité d'apport aux termes duquel, en rémunération de l'apport de ses actions de Median Technologies Inc., Monsieur Oran MUDUROGLU se verrait attribuer un total de 25.108 actions ordinaires nouvelles de la Société.

Il est demandé de se prononcer sur les conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 au vu du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi conformément à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, dernier alinéa, nous rappelons que les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la SA et une société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ont été les suivantes :

NEANT.

### 11. Solde des dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice

En application de l'article D.441-4 du Code de Commerce, nous vous présentons ci-dessous la décomposition à la date de clôture des deux derniers exercices du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.

Echéancier des dettes (En millier d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Fournisseurs achats d'immobilisations	Fournisseurs autres achats	Fournisseurs achats d'immobilisations	Fournisseurs autres achats
Non échu	18	326	78	483
< 30 jours	-	39	-	4
30 à 60 jours	-	35	54	90
60 à 90 jours	-	-	-	5
90 à 180 jours	-	-	-	29
Au-delà	-	-	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>401</b>	<b>133</b>	<b>611</b>

## 12. Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Résultat des 5 derniers exercices (En milliers d'euros)	Périodes Durée de l'exercice	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois	31/12/2012 12 mois
<b>I- Situation financière en fin d'exercice</b>						
a) Capital social		583	501	413	302	295
b) Nombre d'actions émises *		11 650 780	10 016 117	8 261 092	6 034 450	5 902 318
<b>II- Résultat global des opérations effectives</b>						
a) Chiffre d'affaires hors taxes		6 353	3 885	1 518	1 203	886
b) Bénéfice avant impôt, avant amortissements & provisions		-8 266	-6 003	-5 367	-4 545	-4 558
c) Impôt sur les bénéfices (crédit d'impôt)		-1 064	-859	-978	-977	-1 014
d) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions		-7 202	-5 145	-4 390	-3 569	-3 544
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions		-7 746	-5 337	-4 844	-4 348	-3 976
f) Montants des bénéfices distribués		-	-	-	-	-
g) Participation des salariés		-	-	-	-	-
<b>III- Résultat des opérations réduit à une seule action</b>						
a) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions *		-0,62 €	-0,51 €	-0,53 €	-0,59 €	-0,60 €
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions *		-0,66 €	-0,53 €	-0,59 €	-0,72 €	-0,67 €
c) Dividende versé à chaque action *		-	-	-	-	-
<b>IV- Personnel</b>						
a) Nombre de salariés (effectifs moyens) *		74	54	44	45	45
b) Montant de la masse salariale		4 595	3 772	2 807	2 747	2 639
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux		2 123	1 705	1 336	1 343	1 259

\* Montants non présentés en milliers d'euros

## 13. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

DATE DE L'AGE / OBJET	MONTANT MAXIMUM	DUREE	ETAT
<b>AGE 16/06/2016 – 19<sup>ème</sup> résolution</b> Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription	240 000€, augmenté de la prime d'émission	18 mois, soit jusqu'au 15/12/2017	Non utilisée
<b>AGE 16/06/2016 – 20<sup>ème</sup> résolution</b> Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au	100 000€, hors prime d'émission	18 mois, soit jusqu'au 15/12/2017	Non utilisée
<b>AGE 16/06/2016 – 21<sup>ème</sup> résolution</b> Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier	Limite légale (article L225-136 3°) du code de commerce	18 mois, soit jusqu'au 15/12/2017	Non utilisée

DATE DE L'AGE / OBJET	MONTANT MAXIMUM	DUREE	ETAT
<b>AGE 16/06/2016 – 22<sup>ème</sup> résolution</b> <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de Commerce</i>	100 000€, hors prime d'émission	18 mois, soit jusqu'au 15/12/2017	Non utilisée
<b>AGE 16/06/2016 – 23<sup>ème</sup> résolution</b> <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droits préférentiel de souscription</i>	Plafond global de 450 000€, hors prime d'émission	18 mois, soit jusqu'au 15/12/2017	Non utilisée
<b>AGE 18/06/2015 – 24<sup>ème</sup> résolution</b> <i>Délégation au Conseil d'Administration, en vue de consentir au profit des bénéficiaires qu'il déterminera, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, des actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite d'un maximum de 10% du capital social conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce</i>	Le nombre total d'actions attribuées en vertu de la présente résolution ne pourra excéder 10% du capital social à la date de leur attribution par le Conseil d'Administration	38 mois, soit jusqu'au 15/08/2019	Utilisée par le conseil d'administration du 22 juillet 2016 et 06 octobre 2016 à hauteur de 698.790 actions gratuites

#### 14. Opérations sur titres des dirigeants

Les opérations sur titres des dirigeants intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont les suivants :

##### OPERATIONS SUR TITRE DES DIRIGEANTS

###### Exercice de 85.100 BSPCE par Monsieur Gérard MILHIET

Le Conseil d'Administration de la Société en date du 7 décembre 2009, suite à l'émission décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 décembre 2009, a attribué, à Monsieur Gérard MILHIET, 319.551 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE).

Suite à la remise de son bulletin de souscription et la libération de l'intégralité de sa souscription, le Conseil d'Administration de la Société en date du 10 octobre 2014 a constaté l'exercice par Monsieur Gérard MILHIET de 22.100 BSPCE pour souscrire à 4.420 actions nouvelles de catégorie « E », pour un prix de souscription de 0,05 euro de nominal assorti d'une prime d'émission de 4,15 euros, soit un prix global par action de 4,20 euros, et une souscription d'un montant total de 18.564 euros.

Suite à la remise de son bulletin de souscription et la libération de sa souscription, le Conseil d'Administration de la Société en date du 15 juillet 2015 a constaté l'exercice par Monsieur Gérard MILHIET de 30.000 BSPCE pour souscrire à 6.000 actions nouvelles de catégorie « E », pour un prix de souscription de 0,05 euro de nominal assorti d'une prime d'émission de 4,15 euros, soit un prix global par action de 4,20 euros, et une souscription d'un montant total de 25.200 euros.

Suite à la remise de son bulletin de souscription et la libération de sa souscription, le Conseil d'Administration de la Société en date du 22 juillet 2016 a constaté l'exercice par Monsieur Gérard MILHIET de 33.000 BSPCE pour souscrire à 6.600 actions nouvelles de catégorie « E », pour un prix de souscription de 0,05 euro de nominal assorti d'une prime d'émission de 4,15 euros, soit un prix global par action de 4,20 euros, et une souscription d'un montant total de 27.720 euros.

#### 15. Détention du capital social (art. L.233-13 du Code de Commerce)

Les informations reçues par la société en application des articles L.233-7 et L.233-12 sont les suivantes :

IDENTITE DES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES DETENANT DU CAPITAL PAR SEUIL (ARTICLE L 233-13)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Personnes Physiques</b>		
Néant	Néant	Néant
<b>Personnes Morales</b>		
Furui Medical Company	12,94 % soit plus d'un dixième	Néant
DFJ ePlanet Ventures L.P.	11,26 % soit plus d'un dixième	13,09 % soit plus d'un dixième
Abingworth bioventures VI LP	8,58% soit plus du vingtième	9,98 % soit plus d'un vingtième
Canon Inc.	8,26 % soit plus du vingtième	9,60 % soit plus du vingtième
Growth Equity Opportunity Fund III LLC (NEA)	8,23 % soit plus du vingtième	9,57 % soit plus du vingtième
FCPR Auriga Ventures II	6,15 % soit plus du vingtième	0,55 % soit moins du vingtième

#### 16. Programme de rachat d'actions

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos en date du 31 décembre 2016, le nombre des actions achetées et vendues par application des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de Commerce a été, respectivement, de 34.286 actions et 37.782 actions.

Les cours moyens des achats et des ventes se sont élevés, respectivement, à 9,85 euros et 10,72 euros.

Ces transactions n'ont pas donné lieu à des frais de négociation. Le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice était de 13.807 titres.

Leur valeur à la clôture de l'exercice, évaluée au cours d'achat, était de 137.523 euros. Leur valeur nominale était de 0,05 euros. Elles représentent 0.12 % du capital social. Le cours de l'action au 31 décembre 2016 était de 11 euros.

### 17. Bilan annuel du contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société à AUREL BGC, à la date du 31 décembre 2016, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- ✓ 123,1 K€ ;
- ✓ 13.807 titres.

### 18. Information sur les zones géographiques et sous-secteurs opérationnels sensibles dans la communication au marché des résultats

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
CA France	255	331	(77)
CA USA/Canada	2 591	1 688	903
CA UK	3 139	1 526	1 613
CA Autres exportations	368	340	28
<b>Total</b>	<b>6 353</b>	<b>3 885</b>	<b>2 468</b>

### 19. Facteurs de risque spécifiques

#### a) Risques particuliers liés à l'activité

##### ✓ Risques liés à la concurrence

Le marché des applications cliniques et des services cliniques tirant partie des images médicales est compétitif. La Société ne peut pas garantir que des technologies émergentes puissent être développées par des concurrents disposant de moyens financiers et industriels supérieurs.

Ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

##### ✓ Risques d'échec commercial

L'acceptation plus ou moins rapide par le marché des solutions et des services proposés par la Société dépendra de divers facteurs. Une mauvaise pénétration du marché, résultant de l'un de ces facteurs, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

##### ✓ Risques de dépendance vis-à-vis des partenariats et collaborations stratégiques actuels et futurs

Les accords conclus avec CANON Inc. en juillet 2011 et avec QUINTILES Limited en février 2012 revêtent une importance particulière pour le développement de la Société. Néanmoins, la Société ne s'estime pas dépendante de ces partenariats.

##### ✓ Risques liés à la gestion de la croissance

La Société prévoit de croître de manière importante. Elle sera ainsi obligée d'adapter sa structure et de recruter du personnel.

L'incapacité de la Société à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

##### ✓ Risques relatifs à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé

Le succès de la Société dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction et du personnel scientifique clé et la perte de leurs compétences pourraient altérer la capacité de la Société à atteindre ses objectifs. L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

##### ✓ Risques Clients

La Société ne se considère pas dépendante d'un laboratoire en particulier. En élargissant ses référencements auprès des grands laboratoires pharmaceutiques, elle se donne par ailleurs les moyens d'être moins dépendante d'un nombre restreint de laboratoires. A ce jour, la Société est référencée chez cinq des dix plus gros laboratoires mondiaux.

##### ✓ Risques Fournisseurs

La Société n'a que peu d'achats. Aucun des fournisseurs de la Société n'a une place prépondérante, et tous sont facilement et rapidement remplaçables.

b) Risques juridiques et réglementaires

✓ *Risques liés à la propriété intellectuelle*

Il est important pour la réussite de l'activité de la Société, que cette dernière soit en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter les droits de propriété intellectuelle qu'elle possède. Cependant, les droits de propriété intellectuelle pourraient n'offrir qu'une protection limitée et ne pas empêcher une utilisation illicite des technologies appartenant à Median Technologies.

✓ *Risques liés à un environnement réglementaire de plus en plus contraignant*

En tant que dispositif médical, les applications commercialisées par la Société sont soumises à une réglementation très stricte, aux Etats-Unis à travers la Food and Drug Administration (FDA) ainsi que dans de nombreux pays.

Tout manquement aux obligations de conformité peut entraîner des sanctions susceptibles d'accroître de manière significative les coûts supportés par la Société, de retarder le développement et la commercialisation de ses produits et services et ainsi d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

La société a subi avec succès son premier audit FDA début 2017.

✓ *Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait de l'application logicielle*

La Société précise bien dans sa documentation que ses applications ne sont pas des outils de diagnostic en tant que tel mais qu'elles sont destinées à aider les praticiens à former leur diagnostic. Néanmoins, on ne peut exclure que la responsabilité de la Société soit recherchée par tel ou tel des utilisateurs de ses applications.

## b. Rapport sur les autres résolutions

### NOTE 1 MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Nous vous rappelons que Madame Jeanne HECHT a été nommée administrateur lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 16 décembre 2016.

Nous vous proposons de donner quitus entier et sans réserve à tous les administrateurs, à savoir :

- ✓ Monsieur Fredrik BRAG, Président du Conseil d'Administration ;
- ✓ Monsieur Gérard MILHIET, Administrateur ;
- ✓ Monsieur Jacques SOUQUET, Administrateur ;
- ✓ Monsieur Dennis ATKINSON, représentant EPLANET VENTURES Ltd, Administrateur ;
- ✓ Monsieur Oran MUDUROGLU, Administrateur ;
- ✓ Monsieur Takashi MORI, Administrateur ;
- ✓ Monsieur Otello STAMPACCHIA, Administrateur ;
- ✓ Monsieur Tim HAINES, Administrateur ;
- ✓ Mrs. Jeanne HECHT, Administrateur.

Les mandats des six membres du conseil d'Administration suivants arrivent à expiration lors de la présente Assemblée :

- ✓ Monsieur Fredrik BRAG, Président du Conseil d'Administration ;
- ✓ Monsieur Gérard MILHIET, Administrateur ;
- ✓ Monsieur Jacques SOUQUET, Administrateur ;
- ✓ Monsieur Dennis ATKINSON, représentant EPLANET VENTURES Ltd, Administrateur ;
- ✓ Monsieur Oran MUDUROGLU, Administrateur ;
- ✓ Monsieur Otello STAMPACCHIA, Administrateur.

Le conseil d'administration en date du 5 avril 2017 a créé un comité de nomination en son sein chargé de proposer une liste des candidats aux mandats d'administrateurs.

Une nouvelle réunion du Conseil d'Administration aura lieu dans le courant de la première semaine du mois de mai 2017 aux fins d'arrêter définitivement la liste des candidats qui sera soumise à l'Assemblée Générale. Le présent rapport de gestion sera amendé à son issue.

## NOTE 2 FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

Compte tenu de la discussion actuellement en cours relative à la composition du Conseil d'Administration, la proposition de fixation de jetons de présence relatifs à l'exercice 2017 sera arrêtée à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil d'Administration, laquelle aura lieu dans le courant de la première semaine du mois de mai 2017. Le présent rapport de gestion sera amendé à son issue.

## NOTE 3 AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIETE DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous proposons de nous autoriser à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du capital social à la date de l'Assemblée Générale.

Il est précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10% correspondrait au nombre d'actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

L'acquisition de ces actions pourrait être effectuée par tous moyens et notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait, et que les actions éventuellement acquises pourraient être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devra pas être supérieur à vingt (20) euros, sous réserve d'ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres.

En conséquence, le montant maximal que la Société sera susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achat au prix

maximal de 20 €, s'élèverait à environ 23,35 M€, sur le fondement du capital au 05 Avril 2017.

Cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société serait conférée aux fins notamment :

- ✓ de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 8 mars 2011 reconnue par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 21 mars 2011 ;
- ✓ de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de Commerce ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- ✓ de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- ✓ de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- ✓ de les annuler en vue notamment d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- ✓ de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de nous accorder cette autorisation pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de l'Assemblée Générale.

Cette délégation priverait d'effet à compter du jour de l'Assemblée Générale toute délégation antérieure ayant le même objet.

Par ailleurs, nous vous proposons d'autoriser la réduction du capital social en liaison avec l'opération susmentionnée.

## COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS

### a. Bilan au 31 Décembre 2016

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	2	278	213
Immobilisations corporelles	3	345	252
Immobilisations financières	4	393	408
<b>Total immobilisations</b>		<b>1 016</b>	<b>874</b>
Stocks	5	3	7
Avances versées sur commande		16	8
Créances clients	6	1 738	1 154
Autres créances	6	1 755	1 216
Trésorerie	7	41 639	30 235
<b>Total actif circulant</b>		<b>45 151</b>	<b>32 621</b>
<b>Divers actifs</b>	<b>8</b>	<b>407</b>	<b>258</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>46 574</b>	<b>33 753</b>
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capital et prime d'émission		52 422	31 880
Reserves		16	
Report à nouveau		(5 337)	-
Résultat net	22	(7 746)	(5 337)
<b>Capitaux propres</b>	<b>9</b>	<b>39 355</b>	<b>26 543</b>
<b>Autres fonds propres</b>	<b>10</b>	<b>456</b>	<b>856</b>
<b>Provisions</b>	<b>11</b>	<b>696</b>	<b>408</b>
SOFIRED		-	58
COFACE		-	515
Autres		3	-
<b>Dettes financières</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>573</b>
Avances et Acomptes reçus sur commandes	13	3 545	2 557
Dettes fournisseurs	13	965	1 420
Dettes fiscales et sociales	13	1 443	1 228
Autres dettes	13	19	76
<b>Autres dettes</b>		<b>5 971</b>	<b>5 281</b>
<b>Divers Passifs</b>	<b>14</b>	<b>93</b>	<b>91</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>46 574</b>	<b>33 753</b>

## b. Compte de Résultat au 31 Décembre 2016

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016 (12 mois)	31/12/2015 (12 mois)
Chiffre d'affaires	15	6 353	3 885
Autres produits	16	386	1 329
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>6 740</b>	<b>5 214</b>
Achats consommés		26	6
Autres achats et charges externes	17	7 938	5 825
Impôts et taxes		241	129
Salaires et charges		6 718	5 478
Dotations d'exploitation		520	113
Autres charges		147	90
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>15 589</b>	<b>11 641</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(8 849)</b>	<b>(6 427)</b>
<b>Résultat financier</b>	19	<b>50</b>	<b>153</b>
<b>Résultat courant</b>		<b>(8 800)</b>	<b>(6 274)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	20	<b>(11)</b>	<b>79</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	21	<b>1 064</b>	<b>859</b>
<b>RESULTAT NET</b>	22	<b>(7 746)</b>	<b>(5 337)</b>
<i>Chiffre d'affaires essais cliniques pharma</i>		6 217	3 739
<i>Chiffre d'affaires radio et tests compagnons</i>		136	146

### c. Flux de trésorerie au 31 Décembre 2016

FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016 (12 mois)	31/12/2015 (12 mois)
<b>RESULTAT NET*</b>		<b>(7 746)</b>	<b>(5 337)</b>
Amortissements	2,3,4	188	78
Variation du BFR d'exploitation		(436)	2 666
Autres		142	(1 035)
<b>Flux net de trésorerie lié à l'activité</b>		<b>(7 852)</b>	<b>(3 628)</b>
Acquisitions	2,3,4	(330)	(563)
Variation du BFR hors exploitation		-	(1)
Autres		-	-
<b>Flux net de trésorerie lié à l'investissement</b>		<b>(330)</b>	<b>(564)</b>
Emission d'emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts	12	(58)	(97)
Avances remboursables OSEO	10	(400)	(519)
COFACE	12	(515)	(111)
Compte-courant d'actionnaires		-	-
Augmentation de capital	9	20 640	20 674
Frais liés à l'augmentation de capital		(66)	(1 195)
Dividendes		-	-
Autres		(14)	-
<b>Flux net de trésorerie lié au financement</b>		<b>19 587</b>	<b>18 752</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>7</b>	<b>11 405</b>	<b>14 560</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>7</b>	<b>30 235</b>	<b>15 675</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>7</b>	<b>41 639</b>	<b>30 235</b>
<i>* Dont Crédit d'impôt recherche:</i>	<b>21</b>	1 024	859

## d. Notes relatives aux comptes annuels individuels

Median Technologies SA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 1800, route des crêtes à Valbonne et est cotée à la Bourse de Paris sur Alternext. Les comptes ont fait l'objet d'un audit par le commissaire aux comptes de la société.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 46 574 032 €. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de 7 746 399 €. L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

### NOTE 1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31 décembre 2016 ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, et du plan comptable général (règlement ANC 2014-03). Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

#### 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

##### Frais de développement

Sur décision de gestion, ces frais de conception de logiciels ne font pas l'objet de comptabilisation à l'actif du bilan.

##### Amortissements

Immobilisations Incorporelles	MODE	DUREE
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans

#### 2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

##### Amortissements

Immobilisations Corporelles	MODE	DUREE
Installations générales sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 à 10 ans

### 3 – STOCKS

Les stocks de matériel informatique sont évalués au coût d'achat HT. Le coût d'achat est composé du prix d'achat et des frais de port sur achat.

### 4 – CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

### 5 – CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVICES ETRANGERES

La conversion des dettes, créances et disponibilités en devises est effectuée comme suit :

- ✓ Conversion de l'ensemble des dettes, créances et disponibilités libellées en devises aux taux en vigueur à la clôture (Banque de France) ;
- ✓ Enregistrement des écarts par rapport aux valeurs d'origine dans les comptes de régularisation actif ou passif (écart de conversion) ;
- ✓ Constitution d'une provision pour risque de change pour les pertes latentes après prise en compte des éventuelles neutralisations d'opérations faisant l'objet d'une couverture de change.

### 6 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite a été estimé sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective SYNTEC.

Les hypothèses retenues dans la détermination de cet engagement sont les suivantes :

Indemnités de fin de carrière (Hypothèses)	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation	1,30%	2,03%
Taux de revalorisation salariale	2,50%	2,50%
Dont Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de charges sociales	46%	46%
Table de mortalité	INSEE TH-TF 2008-2010	INSEE T68-FM 2004-2006
Âges de départ en retraite	Compris entre 62 et 67 ans	Compris entre 62 et 67 ans
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Turnover (taux moyen par tranche d'âge)	Voir Tableau 1	Voir Tableau 1

Indemnités de fin de carrière (tableau 1)	31/12/2016	31/12/2015
Moins de 25 ans	16,00%	7,15%
25-29 ans	9,00%	4,52%
30-34 ans	5,00%	3,63%
35-39 ans	4,00%	2,99%
40-44 ans	3,00%	2,42%
45-49 ans	2,25%	1,38%
50-54 ans	1,00%	0,60%
55 ans et plus	0,00%	0,00%

Le calcul des engagements de retraite est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées.

La valeur actualisée de l'obligation est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Le calcul intègre les facteurs de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ainsi que les charges sociales afférentes aux IDR.

## 7 – RECONNAISSANCE DES REVENUS

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services réalisées à destination des sociétés pharmaceutiques, est comptabilisé au fur et à mesure de l'exécution et de l'avancement des travaux.

## NOTE 2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS (En milliers d'euros)	31/12/2015	Acquisitions	Virements Poste à Poste	Cessions / Sorties	31/12/2016
Logiciels R&D	711	47	29	-	788
Logiciels hors R&D	110	40	79	-	229
Licences	19	14	-	-	33
Logiciels Big Data	14	-	-	-	14
Immobilisations incorporelles en cours	108	40	(108)	-	40
<b>Total</b>	<b>962</b>	<b>142</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 104</b>

AMORTISSEMENTS (En milliers d'euros)	31/12/2015	Dotations	Virements Poste à Poste	Reprises	31/12/2016
Logiciels R&D	(700)	(16)	(2)	-	(718)
Logiciels hors R&D	(29)	(47)	2	-	(73)
Licences	(18)	(3)	-	-	(21)
Logiciels Big Data	(3)	(11)	-	-	(14)
<b>Total</b>	<b>(749)</b>	<b>(77)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(826)</b>

Le montant net des immobilisations incorporelles s'élève à 278 K€ au 31 décembre 2016.

### NOTE 3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations (En milliers d'euros)	31/12/2015	Acquisitions	Virements Poste à Poste	Cessions / Sorties	31/12/2016
Agencement sur sol d'autrui	79	15	-	-	94
Installations générales, agencement	19	2	-	-	22
Matériel de transport	14	-	-	-	14
Matériel informatique R&D	183	13	-	-	197
Matériel informatique hors R&D	334	157	65	(1)	555
Mobilier	45	18	-	-	63
Immobilisations corporelles en cours	65	-	(65)	-	-
<b>Total</b>	<b>741</b>	<b>205</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>945</b>

Amortissements (En milliers d'euros)	31/12/2015	Dotations	Virements Poste à Poste	Reprises	31/12/2016
Agencement sur sol d'autrui	(42)	(9)	-	-	(50)
Installations générales, agencement aménagement	(12)	(2)	-	-	(14)
Matériel de transport	(14)	-	-	-	(14)
Matériel informatique R&D	(168)	(11)	-	-	(178)
Matériel informatique hors R&D	(221)	(88)	-	1	(309)
Mobilier	(32)	(3)	-	-	(35)
<b>Total</b>	<b>(488)</b>	<b>(113)</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>(600)</b>

Le montant net des immobilisations corporelles s'élève à 345 K€ au 31 décembre 2016.

### NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

#### 1 - IMMOBILISATIONS ET PROVISIONS

Immobilisations (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Titres de Participation	8	8	-
Autres titres Immobilisés	138	205	(68)
Prêts	66	50	16
Autres immobilisations financières	189	153	35
<b>Total</b>	<b>401</b>	<b>417</b>	<b>(16)</b>

Provisions (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Titres de Participation	(8)	(8)	-
<b>Total</b>	<b>(8)</b>	<b>(8)</b>	<b>-</b>

Les variations sur la période concernent les positions comptables liées au contrat de liquidité au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

- ✓ 13.807 actions propres pour un coût d'achat de 138 K€ (comptabilisées selon la méthode FIFO), et valorisées selon le cours de Bourse au 31 décembre 2016 pour 152 K€.
- ✓ Les espèces mobilisées et indisponibles s'élèvent à 123 K€ (pour un contrat initial de liquidité de 250 K€).

## 2 – TITRES DE FILIALES ET PARTICIPATION

Sociétés (filiales +50%) (En milliers de dollars)	Capitaux propres au 31/12/2016 (\$)	% Capital détenu	Valeur comptable nette des titres détenus (\$)	Chiffre d'affaires HT de l'exercice (\$)	Résultat net de l'exercice (\$)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
MEDIAN Technologies Inc.	(4 846)	100%	10	3 115	63	-

## 3 – ENTREPRISES LIEES

(en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la Société à un lien de participation
Participations financières	-	8
Provision sur titres de participation	-	(8)
Autres créances : Compte courant €	-	3 690
Autres créances : Compte courant \$	-	748
Provision sur Compte courant	-	(4 438)
Créances fournisseurs	-	30
Créances clients	-	47

Notons que le compte courant et les titres de participation de la filiale font l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 100%.

## NOTE 5 STOCKS

Stocks (En milliers d'euros)	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur nette au 31/12/2016	Valeur nette au 31/12/2015
Matériel informatique	10	(7)	3	7
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>(7)</b>	<b>3</b>	<b>7</b>

Le montant des dépréciations sur stocks au 31 décembre 2016 s'élève à 7,3 K€.

## NOTE 6 CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

### 1 – CLASSEMENT PAR ECHEANCES

Etat des créances (En milliers d'euros)	31/12/2016	A un an au plus	A plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	1 738	1 738	-
Personnel et comptes rattachés	10	10	-
Organismes sociaux	75	75	-
Organismes Etat	1 621	1 621	-
Groupes et Associés	4 438	-	4 438
Débiteurs divers	49	49	-
<b>Total Brut</b>	<b>7 931</b>	<b>3 493</b>	<b>4 438</b>
Groupes et Associés (Provision)	(4 438)		
<b>Total</b>	<b>3 493</b>		

Etat des créances (En milliers d'euros)	31/12/2015	à un an au plus	A plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	1 154	1 154	-
Personnel et comptes rattachés	19	19	-
Organismes sociaux	42	42	-
Organismes Etat	1 114	1 114	-
Groupes et Associés	4 374	-	4 374
Débiteurs divers	42	42	-
<b>Total Brut</b>	<b>6 745</b>	<b>2 371</b>	<b>4 374</b>
Groupes et Associés (Provision)	(4 374)		
<b>Total</b>	<b>2 371</b>		

### 2 – LES CREANCES DE L'ETAT

Elles comprennent notamment :

- ✓ Une créance relative au crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2016 d'un montant de 1 024 K€.
- ✓ Une créance relative au crédit d'impôt export pour 40 K€.
- ✓ Une demande de remboursement de TVA de 240 K€.
- ✓ Une créance de 225 K€ relative à de la TVA autoliquidée.

Les crédits d'impôt font l'objet d'une demande de remboursement immédiat dans le cadre du dispositif attaché à la PME communautaire.

### 3 – LES PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Clients, facture à établir	196	504	(308)
Intérêts courus à recevoir	20	10	10
Organismes sociaux	63	42	22
Autres	8	3	6
<b>Total</b>	<b>287</b>	<b>559</b>	<b>(271)</b>

## NOTE 7 TRESORERIE

Elle concerne trois comptes courants bancaires pour un montant de 41 619K€. Les intérêts comptabilisés à recevoir s'élèvent à 20 K€.

Le compte bancaire en devise est évalué selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté annuel des comptes.

Disponibilités (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Intérêts courus à recevoir	20	10	10
Comptes à terme	-	-	0
Disponibilités	41 619	30 225	11 394
<b>Total</b>	<b>41 639</b>	<b>30 235</b>	<b>11 404</b>

## NOTE 8 DIVERS ACTIFS

Actifs divers (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Charges constatées d'avance	407	258	149
<b>Total</b>	<b>407</b>	<b>258</b>	<b>149</b>

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 407 K€ au 31 décembre 2016 et concernent des charges d'exploitation. Le montant au 31 décembre 2015 s'élevait à 258 K€.

## NOTE 9 CAPITAUX PROPRES

### 1 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital de la Société est composé de 11 650 780 actions réparties entre , 11.633.759 actions ordinaires de 0,05 € de valeur nominale, 17.020 actions de préférence de catégorie E de 0,05 € de valeur et 1 action de préférence de catégorie B de 0,05 € de valeur. Les actions de préférence de catégorie E sont des actions sans droit de vote mais bénéficient des mêmes droits financiers que les actions ordinaires. L'action de préférence de catégorie B est réservée à un actionnaire investisseur industriel et donne le droit à ce dernier d'être représenté à tout moment par un administrateur au sein du conseil d'administration de la Société. Elle est automatiquement convertie en une action ordinaire si certaines clauses statutaires sont remplies.

Capitaux Propres (En milliers d'euros)	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Capital	501	82	-	583
Primes d'émission, réserves	31 299	20 460	-	51 759
BSA 2009	16	-	-	16
BSA 2013	64	-	-	64
Autres réserves	-	16	-	16
Report à nouveau	-	(5 337)	-	(5 337)
Resultat	(5 337)	(7 746)	(5 337)	(7 746)
<b>Total</b>	<b>26 543</b>	<b>7 475</b>	<b>(5 337)</b>	<b>39 355</b>

## 2 – LES MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

Les changements intervenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Capitaux propres (En milliers d'euros)	Décision	Nombre d'actions	Valeur en capital	Prime d'émission
<b>Position au 31 décembre 2015</b>		<b>10 016 117</b>	<b>501</b>	<b>31 299</b>
Exercice BSPCE du 1er trimestre 2016	(CA du 07/04/2016)	31 841	2	255
Exercice BSPCE du 2nd trimestre 2016	(CA du 22/07/2016)	36 376	2	266
Constitution réserve spéciale	(CA du 06/10/2016)	-	-	(16)
Augmentation de capital en numéraire	(AGM du 16/12/2016)	1 507 692	75	19 525
Imputation des frais d'augmentation de capital		-	-	(66)
Exercice BSA : Augmentation de capital	(CA du 13/01/2017)	58 754	3	497
<b>Position au 31 Décembre 2016</b>		<b>11 650 780</b>	<b>583</b>	<b>51 759</b>

Au cours du 1er trimestre 2016, la société a constaté l'émission de 31.841 actions nouvelles, suite à l'exercice de 31.841 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 8,05 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,00 € de prime d'émission soit un total de 256 K€ dont 2 K€ de capital et 255 K€ de prime d'émission. Le Conseil d'administration du 7 avril 2016 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 2 K€ par émission de 32 541 actions nouvelles, dont 700 actions ont été émises le 14 décembre 2015.

Au cours du 2ème trimestre 2016, la société a émis 29.776 actions nouvelles, suite à l'exercice de 29.776 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 8,05 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,00 € de prime d'émission soit un total de 240 K€ dont 1 K€ de capital et 238 K€ de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital

En juin 2016, la Société a émis 6.600 actions nouvelles de catégorie E, suite à l'exercice de 33 000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 4,20 € par action dont 0,05 € de nominal et 4,15 € de prime d'émission soit un total de 28 K€ dont 0,3 K€ de capital et 27 K€ de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

En Décembre 2016, la Société a procédé à une augmentation de capital en numéraire, par émission de 1.507.692 actions, au prix de 13 € par action, dont 0,05 € de nominal et 12,95 € de prime d'émission. Cette augmentation de capital s'élève à un montant de 19 600 K€ dont 75 K€ de capital et 19 525 K€ de prime d'émission. La Société a également émis 58.754 actions nouvelles, suite à l'exercice de 58.754 BSA 2013. Ces actions ont été émises au prix de 8,51 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,46 € de prime d'émission soit un total de 500 K€ dont 3 K€ de Capital et 497 K€ de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 janvier 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

### Nouveaux instruments financiers sur 2016

Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a décidé l'attribution de 325.045 actions gratuites (les AGA 2016) :

- ✓ (les « AGA 2016 A ») : la période d'acquisition sera d'une durée d'un an à compter de la date d'attribution des actions gratuites et la durée de conservation sera d'un an à compter du terme de la période d'acquisition.
- ✓ (les « AGA 2016 B ») : la période d'acquisition sera d'une durée de deux ans à compter de la date d'attribution des actions gratuites et la durée de conservation sera d'un an à compter du terme de la période d'acquisition.

Bénéficiaires	AGA 2016 A	AGA 2016 B	TOTAL
Fredrik BRAG	122 523	122 522	245 045
Bernard REYMANN	30 000	30 000	60 000
Arnaud BUTZBACH	10 000	10 000	20 000
<b>Total</b>	<b>162 523</b>	<b>162 522</b>	<b>325 045</b>

Le Conseil d'Administration du 06 Octobre 2016, ainsi que celui du 04 novembre 2016 a décidé l'attribution de 373.745 actions gratuites (les AGA 2016) :

Bénéficiaires	AGA 2016 C	AGA 2016 D	TOTAL
Jeanne HECHT	93 479	93 479	186 958
Nick CAMPBELL	62 184	62 184	124 368
James GOLANDO	31 210	31 209	62 419
<b>Total</b>	<b>186 873</b>	<b>186 872</b>	<b>373 745</b>

✓ **Pour 186.873 actions gratuites (les « AGA 2016 C ») :**

Période d'acquisition : L'acquisition des AGA 2016 C est définitive si les conditions suivantes sont remplies cumulativement (les « Conditions Cumulatives ») :

- (i) A l'issue d'une période d'acquisition d'une durée de un (1) an à compter de la date d'attribution, et
- (ii) Si les conditions d'acquisition ci-dessous sont remplies :
  - (a) si le Bénéficiaire conserve la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou de la Filiale US, selon le cas, jusqu'au dernier jour de la période d'acquisition, et
  - (b) la survenance d'au moins l'un des trois événements ci-dessous avant le 31 décembre 2026 :  
les actions de la Société ont fait l'objet d'une introduction sur un marché réglementé aux Etats-Unis et/ou en France, ou une offre d'acquisition ferme et irrévocable portant sur au moins 51% du capital de la Société est présentée, ou le Bénéficiaire reçoit une offre ferme et irrévocable portant sur 100% des titres qu'il détient, y compris les AGA 2016 C.

Période de conservation modulable : Au terme de la période d'acquisition et si les conditions d'acquisition visées ci-dessus ont été remplies, le Bénéficiaire est propriétaire des AGA 2016 C. Toutefois, il est tenu de les conserver pendant une période modulable déterminée par le plan.

✓ **Pour 186.872 actions gratuites (les « AGA 2016 D ») :**

Période d'acquisition : L'acquisition des AGA 2016 D est définitive si les conditions suivantes sont remplies cumulativement (les « Conditions Cumulatives ») :

- (i) A l'issue d'une période d'acquisition d'une durée de deux (2) ans à compter de la date d'attribution, et
- (ii) Si les conditions d'acquisition ci-dessous sont remplies :
  - (a) si le Bénéficiaire conserve la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou de la Filiale US, selon le cas, jusqu'au dernier jour de la période d'acquisition, et
  - (b) la survenance d'au moins l'un des trois événements ci-dessous avant le 31 décembre 2026 :  
les actions de la Société ont fait l'objet d'une introduction sur un marché réglementé aux Etats-Unis et/ou en France, ou une offre d'acquisition ferme et irrévocable portant sur au moins 51% du capital de la Société est présentée, ou le Bénéficiaire reçoit une offre ferme et irrévocable portant sur 100% des titres qu'il détient, y compris les AGA 2016 D.

Il n'y a pas de période de conservation pour les AGA 2016 D.

Les AGA 2016 C et D ont toutes été attribuées à des salariés de la filiale américaine Median Technologies Inc.

**NOTE 10 AUTRES FONDS PROPRES**

Autres fonds propres (En milliers d'euros)	31/12/2015	Augmentation	Diminution / Rbt	31/12/2016
Avance OSEO (LESIO Phase I)	500	-	(400)	100
Avance OSEO (LESIO Phase II)	356	-	-	356
<b>Total</b>	<b>856</b>	-	<b>(400)</b>	<b>456</b>

A moins d'un an	456
Entre 1 et 5 ans	-
A plus de 5 ans	-

Les autres fonds propres s'élèvent à 456 K€ et comprennent :

Une avance OSEO relative à la délibération du 28 mai 2008 (LESIO Phase I)

- ✓ Le montant figurant au passif du bilan s'élève à 100 K€. Les premiers remboursements sont intervenus entre avril 2012 et décembre 2016 pour un montant total de 1 400 K€. Suite à un avenant du 11 juillet 2013, il reste 1 remboursement trimestriels de 100 K€ avec une dernière échéance versée sur le mois de janvier 2017.

Une avance OSEO relative à la délibération du 17 septembre 2009 (LESIO Phase II)

- ✓ Le montant figurant au passif du bilan s'élève à 356 K€. Les remboursements trimestriels intervenus entre mars 2012 et mars 2015 pour un montant total de 1 019 K€. Il reste 3 trimestres de remboursement avec une dernière échéance au 30/09/2017.

**NOTE 11 PROVISIONS****1 – LE TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Provisions pour risques et charges (En milliers d'euros)	31/12/2015	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2016
Provision pour risques	34	-	-	(34)	(0)
Provision pour perte de change	8	2	-	(8)	2
Provision pour charges	367	100	-	-	467
Provision pour impôts	-	228	-	-	228
<b>Total</b>	<b>408</b>	<b>330</b>	<b>0</b>	<b>(42)</b>	<b>696</b>

Une reprise de provision de 34 K€ a été effectuée suite au jugement rendu en appel qui a débouté un ancien salarié de l'intégralité de ses demandes.

Une provision d'un montant de 228 K€ a été constituée suite aux attributions d'actions gratuites décidée par le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 au bénéfice des salariés français. Cette provision est relative à la contribution patronale spécifique, qui s'élève à 20 % de la valeur des actions en date d'acquisition et qui est exigible dès le mois suivant la date d'acquisition (1ère échéance AGA 2016A : Aout 2017). Cette provision a été calculée en retenant le cours de l'action au 31/12/2016. La provision est étalée sur la période d'acquisition définie dans les plans.

## 2 – PROVISIONS POUR CHARGES : ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE RETRAITE

Provisions pour engagement de retraite (En milliers d'euros)	Provisionné	Non provisionné	Total
Au 31 décembre 2016	<b>467</b>	-	<b>467</b>

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite a été estimé sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective Syntec.

L'exercice précédent l'engagement s'élevait à 367 K€.

## NOTE 12 DETTES FINANCIERES

### 1 – LE TABLEAU DES DETTES FINANCIERES

Dettes financières (En milliers d'euros)	31/12/2015	Augmentation	Diminution / Rbt	31/12/2016
SOFIRED	58	-	(58)	-
COFACE	515	-	(515)	-
C/C Actionnaires	-	-	-	-
Intérêts courus à payer	-	3	-	3
<b>Total</b>	<b>573</b>	<b>3</b>	<b>(573)</b>	<b>3</b>

A moins d'un an	3
Entre 1 et 5 ans	-
A plus de 5 ans	-

### 2 – PRET PARTICIPATIF SOFIRED

Un prêt participatif de 350 K€ a été souscrit le 09 Août 2011 auprès de SOFIRED. Il présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ Le prêt est consenti pour une durée de 5 ans à compter du 11/08/2011 ;
- ✓ La somme prêtée porte intérêt au taux de 5% calculé sur le capital restant dû ;
- ✓ Le prêt est assorti d'une rémunération indexée sur le résultat de l'entreprise. Elle n'intervient qu'à partir de la 4<sup>ème</sup> année du prêt et jusqu'au dernier remboursement. Elle n'est effective que dans la mesure où il a été décidé de distribuer des bénéfices au titre de l'exercice.

Au 31 décembre 2016, l'emprunt est intégralement remboursé.

### 3 – PRET SANS INTERET COFACE

Au 31/12/2015, Les avances sur indemnité consenties par la Coface s'élevait à 515 K€.

Au 31/12/2016, l'intégralité de ces avances ont été remboursées.

## NOTE 13 AUTRES DETTES

### 1 – ETAT DES DETTES

Etat des dettes (En milliers d'euros)	31/12/2016	A un an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	965	965	-
Personnel et comptes rattachés	545	545	-
Organismes sociaux	656	656	-
Organismes Etat	242	242	-
Autres dettes	19	19	-
<b>Total</b>	<b>2 426</b>	<b>2 426</b>	-

Etat des dettes (En milliers d'euros)	31/12/2015	à un an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	1 420	1 420	-
Personnel et comptes rattachés	559	559	-
Organismes sociaux	639	639	-
Organismes Etat	30	30	-
Autres dettes	76	76	-
<b>Total</b>	<b>2 724</b>	<b>2 724</b>	-

### 2 – LES CHARGES A PAYER

Charges à payer (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	533	743	(210)
Intérêts courus à payer	3	0	3
Organismes sociaux	877	881	(4)
Organismes Etat	2	1	2
<b>Total</b>	<b>1 416</b>	<b>1 625</b>	(209)

### 3 – LES AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES

Les avances et acomptes reçus sur commande s'élèvent à 3 545 K€ au 31/12/2016 et correspondent aux avances versées par les clients à la signature du contrat (Advance Payment). Ces avances sont remboursables en cas de fin de contrat (fin de l'essai clinique, annulation).

Etat des dettes (En milliers d'euros)	31/12/2016	A un an au plus	A plus d'un an
Avances et acomptes reçus sur commandes	3 545	2 419	1 126
<b>Total</b>	<b>3 545</b>	<b>2 419</b>	<b>1 126</b>

Au 31/12/2016, un montant de 656 K€ concerne des contrats terminés, pour lesquels le remboursement n'a pas encore été effectué.

#### NOTE 14 DIVERS PASSIFS

##### Les produits constatés d'avance

Ils s'élèvent à 93 K€ et correspondent à des prestations de maintenance sur les logiciels comptabilisées sur la période mais dont les périodes d'application portent sur les périodes ultérieures au 31/12/2016.

Passifs divers (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Produits constatés d'avance	93	91	2
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>91</b>	<b>2</b>

A moins d'un an	60
Entre 1 et 5 ans	33
A plus de 5 ans	-

##### Les écarts de conversion passif

Un écart de conversion passif a été comptabilisé pour un montant de 11,5 K€. Il concerne des dettes fournisseurs en monnaie étrangère. Ces dettes en devise sont évaluées selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté des comptes.

#### NOTE 15 CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Prestations de services	6 337	3 879	2 457
Ventes de licences	2	1	0
Ventes de marchandises	15	5	10
<b>Total</b>	<b>6 353</b>	<b>3 885</b>	<b>2 468</b>

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
CA France	255	331	(77)
CA USA/CANADA	2 591	1 688	903
CA UK	3 139	1 526	1 613
CA Autres exportations	368	340	28
<b>Total</b>	<b>6 353</b>	<b>3 885</b>	<b>2 468</b>

Le chiffre d'affaires prestations de services à destination de l'industrie pharmaceutique est comptabilisé au fur et à mesure de l'exécution et de l'avancement des prestations.

#### NOTE 16 AUTRES PRODUITS

Ils correspondent essentiellement à des transferts de charges d'exploitation dont :

- ✓ 89 K€ relatifs à des charges de personnel (avantage en nature, rétrocession de cotisations sociales, refacturation de frais de formation) ;
- ✓ 215 K€ relatifs des refacturations de charges externes ;
- ✓ 66 K€ correspondant à des frais liés à l'augmentation de capital de décembre 2016 et sont imputés sur la prime d'émission.

**NOTE 17 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES**

Les achats et charges externes s'élevaient au 31/12/2016 à 7 938 K€ contre 5 825 K€ au 31/12/2015.

La variation de charges de 2 113 K€ s'explique essentiellement par :

- ✓ L'augmentation des charges liées à la convention de « Intercompany Service Agreement » à hauteur de 1 391 K€. Une nouvelle convention a été conclue entre la Société Median Technologies SA et la Société Median Technologies Inc prenant effet en date du 1er janvier 2016 et modifiant ainsi la précédente convention signée. L'objectif étant d'appréhender au mieux les nouveaux services rendus par la filiale, « Clinical Services » et « Corporate development ». Suite à la signature de cette nouvelle convention, la Société Median Technologies SA a constaté en charge d'exploitation, une charge d'un montant de 2 844 K€ ;
- ✓ l'augmentation du recours à la sous-traitance sur les projets pharmaceutiques à hauteur de 1 083 K€ en lien avec le développement de l'activité ;
- ✓ L'augmentation de charges relatives aux études et recherches et salons scientifiques pour 347 K€ ;
- ✓ Compensée par la baisse de frais d'augmentation de capital qui passent de 1 195 K€ pour la levée de fonds intervenue en juillet 2015, à 66 K€ pour celle de décembre 2016, soit une baisse de 1 129 K€. Ces frais sont imputés sur la prime d'émission.

A noter que suite au nouvel accord signé avec Quintiles, les commissions dues par Median Technologies et comptabilisées jusqu'au 31/12/2015 ont été abandonnées. A ce titre Median a procédé au passage à profit des commissions Quintiles pour un montant de 452 K€ venant en diminution du poste autres achats et charges externes.

**NOTE 18 DEPENSES DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT**

Les dépenses de Recherche & Développement éligibles au crédit d'impôt recherche s'établissent à 3 212 K€, à comparer avec les charges d'exploitation de la période de 15 588 K€.

**NOTE 19 RESULTAT FINANCIER**

Les charges financières de 154 K€ se justifient principalement par :

- ✓ Le complément de provision de 66 K€ concernant le compte courant financier de la filiale ;
- ✓ Des pertes de change pour un montant de 79 K€.

Les produits financiers de 204 K€ correspondent principalement à :

- ✓ Des gains de change pour un montant de 79 K€ ;
- ✓ Des intérêts de 72 K€ provenant de la rémunération du compte courant bancaire (Maxi-trésorerie) ;
- ✓ La Société a conclu une convention de trésorerie « Intercompany Treasury Agreement » avec la Société Median Technologies Inc. prenant effet en date du 1er janvier 2016. Cette avance de trésorerie est rémunérée au taux minimum de 0,5 % et est calculée en tenant compte du taux Euribor 3 mois. Une charge d'un montant de 44 K€ a été constatée dans les comptes de l'exercice rémunérant les sommes placées en compte courant pour les années 2015 et 2016.

**NOTE 20 RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat exceptionnel s'élève à (11 K€) et il est constitué principalement :

- ✓ D'un mali sur le contrat de liquidité à hauteur de 35 K€ ;
- ✓ De 10 K€ correspondant à des pénalités ;
- ✓ d'une reprise de provision de 34 K€ suite à la conclusion du litige prud'homal.

## NOTE 21 IMPOT SUR LES SOCIETES

### 1 - MONTANT DES CREANCES ET DES DETTES D'IMPOT DIFFERE

Les allègements de la dette future d'impôts sont basés sur les déficits reportables au 31 décembre 2016 :

- ✓ 62 472 K€, soit un allègement d'impôt potentiel de 20 824 K€ (au taux de 33 1/3 %).

### 2 - CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Le profit d'impôt comptabilisé au 31 décembre 2016, s'élève à 1 024 K€.

### 3 - CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI (CICE)

Le CICE comptabilisé dans les comptes de la Société à la clôture de l'exercice s'élève à 63 K€.

Au compte de résultat, la Société a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales). Cet apport de trésorerie va contribuer à financer la création de nouveaux emplois au sein de la Société.

### 4 - CREDIT D'IMPOT EXPORT (CIE)

Le profit d'impôt comptabilisé est de 40 K€.

## NOTE 22 RESULTAT NET

Au 31 décembre 2016, le résultat net est une perte de 7 746 K€, soit par action un résultat net de -0,66 €.

Les valeurs mobilières donnant accès au capital, émises au 31 décembre 2016, donneraient droit à 2.127.181 actions (Voir page 6). En cas d'émission de toutes ces 2.127.181 actions auxquelles donnent droit les valeurs mobilières donnant accès au capital émises au 31 décembre 2016, le résultat net par action serait de -0,56 €.

## NOTE 23 EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen	31/12/2016	31/12/2015	Variation (nb)	Variation (%)
Cadres	72	52	20	38%
Employés	2	2	0	0%
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>54</b>	<b>20</b>	<b>37%</b>

## NOTE 24 ORGANES D'AMINISTRATION ET DE DIRECTION

Rémunération des dirigeants (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Salaires et traitements versés (y compris charges sociales)	825	772	53
Salaires et traitements à verser (y compris charges sociales)	136	272	(136)
Engagements de retraite	38	33	5
Jetons de présence	50	50	-
<b>Total</b>	<b>1 049</b>	<b>1 127</b>	<b>-79</b>

**NOTE 25 ENGAGEMENTS****LICENCES D'EXPLOITATION LOGICIELS ET BREVETS**

Selon les dispositions des contrats de licences avec l'Université de Chicago, la Société doit à cet établissement les montants suivants, non encore comptabilisés au 31 décembre 2016 :

Des royalties égales à 1% du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Lung postérieurement au 31 décembre 2016. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 K\$ pour chacune des années calendaires 2016 et au-delà (provisionné au bilan 31 décembre 2016).

45 K\$ lorsque la Société aura obtenu les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation du logiciel CAD-Colon soit aux Etats-Unis, soit au Japon, soit en Europe, ainsi que 30 K\$ lorsque les ventes cumulées du logiciel CAD-Colon auront dépassé 1 000 K\$. A noter que la Société a décidé, début 2009, de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon.

Des royalties égales à 1,5 à 2,0 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Colon postérieurement au 31 décembre 2016. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 K\$ pour chacune des années calendaires 2016 et au-delà. A noter que, la Société ayant décidé de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon, et en accord avec l'Université de Chicago, cet engagement ne sera pas applicable tant que la Société n'aura pas recommencé à le commercialiser.



## b. Etat du résultat net consolidé

Etat du résultat net consolidé (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016 (12 mois)	31/12/2015 (12 mois)
Chiffre d'affaires	19	6 353	3 885
Autres produits de l'activité		15	5
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>6 369</b>	<b>3 890</b>
Achats consommés		(109)	(68)
Charges externes	22	(6 134)	(3 638)
Taxes		(240)	(113)
Charges de personnel	20	(8 744)	(5 671)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions		(390)	(83)
Autres charges d'exploitation		(10)	(1)
Autres produits d'exploitation		2	1
<b>Résultat Opérationnel</b>		<b>(9 255)</b>	<b>(5 684)</b>
Coût de l'endettement financier net		(17)	(21)
Autres charges financières		(87)	(85)
Autres produits financiers		172	261
<b>Résultat Financier Net</b>	23	<b>68</b>	<b>156</b>
Charges d'impôt sur le résultat	24	76	1
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(9 111)</b>	<b>(5 527)</b>
Résultat net part du Groupe		(9 111)	(5 527)
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		-	-
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE ET DILUE PAR ACTIONS EN EUROS</b>	25	<b>(0,78)</b>	<b>(0,55)</b>

## c. Etat des autres éléments du résultat global consolidé (OCI)

ELEMENTS DU RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016 (12 mois)	31/12/2015 (12 mois)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(9 111)</b>	<b>(5 527)</b>
Activités à l'étranger - écart de conversion		(24)	(88)
<b>Total des éléments recyclables</b>		<b>(24)</b>	<b>(88)</b>
Pertes et gains actuariels sur les régimes à prestations définies		(39)	17
Impôts différés sur pertes et gains actuariels		11	(6)
<b>Total des éléments non recyclables</b>		<b>(28)</b>	<b>11</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>		<b>(9 164)</b>	<b>(5 604)</b>

## d. Etat de variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres du Groupe (en milliers d'euros)	Note	Capital	Primes liées au capital		Réserves consolidées				Réserves de conversion - Autres éléments du	Résultat consolidé	Total	
			Prime d'émission	BSA	Réserve d'actions propres	Réserves consolidées	Autres éléments du résultat global	Total réserves consolidées				
01/01/2015		413	47 550	80	47 630	-154	-31 329	-56	-31 539	13	-4 480	12 037
Affectation du résultat N-1							-4 480		-4 480		4 480	0
Augmentation de capital	12	88	19 391		19 391				0			19 479
Attribution de BSA									0			0
Variation des écarts de conversion									0	-88		-88
Variation des écarts actuariels nets des impôts différés									11			11
Résultat de la période N									0		-5 527	-5 527
Paielements en actions							299		299			299
Actions propres acquises et vendues						32			32			32
Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission			-35 642		-35 642		35 642		35 642			0
31/12/2015*		501	31 299	80	31 379	-122	133	-45	-34	-76	-5 527	26 243
Affectation du résultat N-1							-5 527		-5 527		5 527	0
Augmentation de capital	12	82	20 460		20 460				0			20 542
Attribution de BSA									0			0
Variation des écarts de conversion									0	-24		-24
Variation des écarts actuariels nets des impôts différés									-28			-28
Résultat de la période N									0		-9 111	-9 111
Paielements en actions							1 067		1 067			1 067
Actions propres acquises et vendues						33			33			33
Autres réserves							16		16			16
Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission					0		0		0			0
31 décembre 2016		583	51 759	80	51 839	-90	-4 312	-73	-4 474	-100	-9 111	38 736

## e. Tableau des flux de trésorerie consolidé

FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016 (12 mois)	31/12/2015 (12 mois)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(9 111)</b>	<b>(5 527)</b>
Dotations nettes aux Amortissements et provisions		429	83
Paiement fondé sur des actions		1 067	13
Plus et moins values de cession		0	0
Coût de l'endettement financier net		9	15
Charges d'impôts de la période, y compris impôts différés		-76	1
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>-7 683</b>	<b>-5 415</b>
<b>Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité</b>		<b>113</b>	<b>1 651</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>-7 569</b>	<b>-3 764</b>
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations incorporelles		(141)	(224)
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations corporelles		(336)	(89)
Encaissement sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1	1
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations financières		(30)	(122)
Encaissement sur cessions d'immobilisations financières		2	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>(506)</b>	<b>(433)</b>
Augmentation de capital ou apports		20 558	19 479
Apports en comptes courants		-	-
Remboursement d'emprunts		(983)	(726)
<b>Flux net de trésorerie lié au financement</b>		<b>19 575</b>	<b>18 753</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>		<b>11 500</b>	<b>14 556</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>		<b>30 273</b>	<b>15 718</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>		<b>41 773</b>	<b>30 273</b>

## f. Notes annexes aux états financiers établis selon les normes IFRS

### NOTE 1 PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS

#### 1 – L'INFORMATION RELATIVE A LA SOCIETE ET A SON ACTIVITE

Median Technologies (« la Société ») est une société anonyme à conseil d'administration créée en 2002 et domiciliée en France. Le siège social de la Société est sis Les Deux Arcs - 1800 route des Crêtes – 06560 Valbonne.

Les principaux domaines d'activité de la Société et de sa filiale (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») sont l'édition de logiciels et la fourniture de services dans le domaine de l'imagerie médicale en oncologie. Le Groupe développe et commercialise des solutions logicielles et propose des services optimisant l'exploitation des images médicales pour le diagnostic et le suivi des patients atteints de cancers.

#### 2 – EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Au cours du 1er trimestre 2016, la société a constaté l'émission de 31.841 actions nouvelles, suite à l'exercice de 31.841 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 8,05 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,00 € de prime d'émission soit un total de 256 K€ dont 2 K€ de capital et 255 K€ de prime d'émission. Le Conseil d'administration du 7 avril 2016 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 2 K€ par émission de 32 541 actions nouvelles, dont 700 actions ont été émises le 14 décembre 2015.

Au cours du 2ème trimestre 2016, la société a émis 29.776 actions nouvelles, suite à l'exercice de 29.776 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 8,05 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,00 € de prime d'émission soit un total de 240 K€ dont 1 K€ de capital et 238 K€ de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital

En juin 2016, la Société a émis 6.600 actions nouvelles de catégorie E, suite à l'exercice de 33 000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 4,20 € par action dont 0,05 € de nominal et 4,15 € de prime d'émission soit un total de 28 K€ dont 0,3 K€ de capital et 27 K€ de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

En mai 2016, la Société a signé deux nouveaux accords avec la société Quintiles :

- ✓ Le premier accord, rend caduque celui du 16 Février 2012 relatif à l'émission des BSA 2012 ainsi que du BSA d'ajustement. Cet accord prévoit également, le renoncement par la société Quintiles à son droit d'être payé des commissions dues par la Société Median Technologies depuis le 16 février 2012 et ce jusqu'au 31 décembre 2015.
- ✓ Le second accord, signé pour une durée de 3 ans, s'inscrit dans la continuité de l'accord précédent du 16 février 2012. Ce dernier inclut une modification des modalités de rémunération des affaires apportées par la société Quintiles, sous la forme de remises calculées en fonction du volume de commande passé par Quintiles auprès de la Société. Cet accord est plus adapté au contexte et issues d'une collaboration qui dure depuis plus de 4 ans.

En mai 2016, la société a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les exercices de 2013 à 2015 et a donné lieu à un redressement de 11.3 K€ payé sur le second semestre.

En juillet 2016, la société a reçu une proposition de rectification de l'administration fiscale suite à une vérification de comptabilité portant sur les périodes 2013 et 2014 pour l'impôt sur les sociétés et sur une période prorogée jusqu'au 30 septembre 2015 en matière de taxes sur le chiffre d'affaires. Les rectifications proposées ont été acceptées par la Société pour un montant de 41.5 K€ et payées sur le second semestre.

En juillet 2016, la société a reçu le remboursement du Crédit d'Impôt Recherche 2015 pour la somme de 859 K€.

Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a décidé l'attribution de 325.045 actions gratuites (les AGA 2016 A et B) dont les périodes d'acquisition et de conservation seront aménagées selon les modalités définies en Note 21.

Le Conseil d'Administration du 06 Octobre 2016, a décidé l'attribution de 373.745 actions gratuites (les AGA 2016 C et D) dont les périodes d'acquisition et de conservation seront aménagées selon les modalités définies en Note 21.

En Décembre 2016, la Société a procédé à une augmentation de capital en numéraire, par émission de 1.507.692 actions, au prix de 13 € par action, dont 0,05 € de nominal et 12,95 € de prime d'émission. Cette augmentation de capital s'élève à un montant de 19 600 K€ dont 75 K€ de capital et 19 525 K€ de prime d'émission.

En Décembre 2016, la Société a émis 58.754 actions nouvelles, suite à l'exercice de 58.754 BSA 2013. Ces actions ont été émises au prix de 8,51 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,46 € de prime d'émission soit un total de 500 K€ dont 3 K€ de Capital et 497 K€ de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 janvier 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

## **NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, OPTIONS IFRS RETENUES**

### **1 – PRINCIPES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS**

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont établis, de manière volontaire, en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date, telles qu'approuvées par l'Union européenne et ceci pour l'ensemble des périodes présentées.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2016 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs qui sont évaluées à la juste valeur. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

#### Principales normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2016

Les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire au Groupe pour l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2016 sont les suivants:

- ✓ Amendements à IAS 1 - Initiative informations à fournir ;
- ✓ Amendements à IAS 16 et IAS 38 - Clarifications sur les modes d'amortissements acceptables ;
- ✓ Amendements à IAS 19 - Cotisations des membres du personnel ;
- ✓ Améliorations annuelles 2010-2012 ;
- ✓ Améliorations annuelles 2012-2014.

Ces interprétations n'ont pas d'incidences significatives sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2016.

### Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB applicables par anticipation au 1er janvier 2016 au sein de l'Union Européenne

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces normes, amendements et interprétations dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2016. L'impact sur les états financiers de ces normes, amendements et interprétations est en cours de d'évaluation par la Direction.

- ✓ Amendements à IAS 7 - Initiatives concernant les informations à fournir ;
- ✓ Amendements à IAS 12 - Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de perte non réalisées ;
- ✓ IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients ;
- ✓ IFRS 9 - Instruments financiers ;
- ✓ Améliorations annuelles 2014-2016.

### Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB non encore applicable au 1er janvier 2016 au sein de l'Union Européenne

En 2016, les principales normes publiées non encore applicables de façon obligatoire et non encore approuvées par l'Union Européenne sont :

- ✓ IFRS 16 – Contrats de location ;
- ✓ Amendements à IFRS 15 - Clarifications ;
- ✓ Amendements à IFRS 2 - Classement et évaluation des transactions à base d'actions ;
- ✓ Amendements à IFRS 4 – Application d'IFRS 9 et d'IFRS 4.

L'impact sur les états financiers consolidés de ces normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptée par l'Union Européenne est en cours d'évaluation par la Direction.

L'euro a été retenu comme monnaie de présentation du Groupe. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, toutes les valeurs étant arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 5 avril 2017.

## **2 – UTILISATION DE JUGEMENTS ET D'ESTIMATIONS**

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été effectués par le Groupe. Ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

#### a) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options (BSA, BSPCE, Actions gratuites...) permettant d'acquérir des actions de la Société et d'autres instruments sur capitaux, ainsi que des actions gratuites aux membres de la direction, aux salariés du Groupe. La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur un modèle binomial de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la juste valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments.

#### b) Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur les bénéfices en France et à l'étranger dans le cadre de ses activités internationales. Les lois fiscales sont souvent complexes et sujettes à différentes interprétations par le contribuable et l'autorité fiscale compétente. Le Groupe doit effectuer des jugements et interprétations sur l'application de ces lois lors de la détermination des provisions pour impôt à payer.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Cette analyse s'applique juridiction par juridiction.

### 3 – PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Société et de sa filiale, dans laquelle la Société exerce directement un contrôle.

Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ses rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

**Le périmètre de consolidation est le suivant :**

Dénomination	Pays	Sège social	Numéro Siret	Méthode de Consolidation	% de détention
<b>MEDIAN Technologies SA (Mère)</b>	<b>France</b>	<b>France</b>	<b>44367630900042</b>	<b>Mère</b>	<b>Mère</b>
MEDIAN Technologies Inc. (filie)	Etats-unis	Etats-unis		Intégration globale	100%

La filiale Median Technologies Inc. est contrôlée et consolidée par intégration globale. Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les méthodes comptables de la filiale ont été alignées sur celles du Groupe. Le Groupe n'a ni intérêts minoritaires ni participations dans une entité nécessitant le traitement en mise en équivalence.

Dans la mesure où la filiale a été créée par le Groupe, aucun goodwill n'a été comptabilisé depuis la création de la Société.

#### 4 – MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRESENTATION

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société et monnaie de présentation du Groupe.

#### 5 – CONVERSION DES TRANSACTIONS LIBELLEES EN DEVICES

##### a) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur les lignes "Produits financiers" ou « Charges financières ».

##### b) Sociétés du Groupe – Activité à l'étranger

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- ✓ les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- ✓ les produits et les charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen ; et
- ✓ toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres en "Réserves de conversion" dans les « Réserves consolidées », ce qui permet de conserver la conversion du capital social et des réserves au taux historique.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession. Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

##### c) Investissement net

Les créances détenues auprès des filiales étrangères consolidées, pour lesquelles les règlements ne sont pas prévisibles, sont considérées comme des investissements nets en devises. A ce titre et conformément à la norme IAS21, les gains et pertes de change latents sur ces créances en monnaies fonctionnelles converties en euros pour la consolidation ont été inscrits en Autres éléments du résultat global (OCI) et dans les "Réserves de conversion". Lorsque l'investissement net est cédé, le montant des écarts comptabilisés en "Réserves de conversion" qui s'y rapporte est reclassé en résultat au niveau du résultat de cession.

## 6 – DISTINCTION COURANT / NON COURANT

Le Groupe applique une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- ✓ les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courant » ;
- ✓ les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

## 7 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production par la société et sont amorties linéairement sur une durée allant généralement de 1 à 5 ans.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

### Frais de Recherche et développement

Selon la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,
- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet, et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Dans les comptes consolidés du Groupe, les frais de recherche sont actuellement en pratique comptabilisés en charges car les critères de capitalisation des frais de développement ne sont pas remplis.

## 8 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations et en tenant compte, le cas échéant des valeurs résiduelles :

Immobilisations Corporelles	MODE	DUREE
Installations générales sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 à 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation.

### 9 – VALEUR RECOUVRABLE DES ACTIFS NON COURANTS

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans en général, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

Au 31 décembre 2016, aucun actif non courant ne présente d'indice interne ou externe de perte de valeur.

### 10 – STOCKS

Le Groupe détient essentiellement des stocks de petit matériel informatique. Les matières et marchandises sont évaluées selon la règle du FIFO et, par défaut, au dernier coût d'achat, ce qui, compte tenu de la rotation rapide de ces stocks, est proche d'une valorisation de type « premier entré - premier sorti ». Les stocks sont ramenés à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure à leur coût. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

## 11 – CREANCES CLIENTS ET DEPRECIATION

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe.

Une dépréciation est comptabilisée lorsqu'il existe une indication objective (telle qu'une probabilité de faillite ou des difficultés financières significatives du débiteur) que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer les montants dus selon les termes contractuels de la facture.

## 12 – ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- ✓ les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- ✓ les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- ✓ les prêts et créances ;
- ✓ les actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

### a) Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeurs.

### b) Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

### c) Prêts et créances

Les actifs financiers non courants comprennent les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers. Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

### d) Actifs disponibles à la vente

Ils représentent tous les autres actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indicateurs de perte de valeur existent. Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

### **13 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

La rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et qui ne sont pas soumis à risque de variation de valeur significatif.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants. Dans le bilan, les découverts bancaires figurent dans les Passifs financiers courants.

### **14 – CAPITAUX PROPRES**

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Les actions ordinaires et les actions de préférence ont ainsi pu être classées en tant qu'instruments de capitaux propres.

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

### **15 – PAIEMENT FONDE SUR DES ACTIONS**

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération basés sur des actions, pour lesquels le Groupe reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options et d'actions gratuites est comptabilisée en charges, conformément à la norme IFRS 2. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés.

Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché ou qui sont des conditions de services sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. La dépense totale est reconnue sur la période d'acquisition des droits, qui est la période durant laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits spécifiés doivent être satisfaites. À la fin de chaque exercice, l'entité réexamine le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres ("Paiement fondé sur des actions"). Lorsque les instruments sont exercés, la Société émet des actions nouvelles. Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes "Capital social" (valeur nominale) et "Prime d'émission", nettes des coûts de transaction directement attribuables.

### **16 – PROVISIONS**

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

## 17 – ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Le calcul des engagements de retraite est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées prenant en compte les charges sociales y afférentes.

La valeur actualisée de l'obligation est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Les calculs intègrent également des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Les écarts actuariels sont constatés, en totalité, en « Autres éléments du résultat global », directement par les capitaux propres.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

## 18 – FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des engagements de paiement pour des produits ou des services qui ont été contractés auprès de fournisseurs dans le cadre de l'activité normale du Groupe.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement réévaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 19 – AVANCES REMBOURSABLES

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques sous forme d'avances remboursables.

Les avances remboursables sont enregistrées en « Dettes financières long terme » et en « Dettes financières court terme » selon leur échéance. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en produit.

S'agissant d'avances financières consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché et en application de l'exemption offerte par la norme IFRS 1 – Première adoption des IFRS, les avances déjà obtenues avant la date de transition n'ont pas fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur en application de la norme IAS 39.

## 20 – PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- ✓ les passifs financiers comptabilisés au coût amorti et ;
- ✓ des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

### a) Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers tels que : les avances conditionnées et les avances et acomptes reçus, sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, diminués des coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

#### **b) Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat**

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

### **21 – IMPOTS EXIGIBLES ET DIFFERES**

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan ainsi que sur les déficits reportables.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés au cours des années ultérieures

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

### **22 – CHIFFRE D'AFFAIRES**

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises et déduction faite des ventes intragroupe.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise et que des critères spécifiques sont remplis pour chacun des types de produits :

#### **a) Revenu de la vente des licences d'utilisation de logiciels et de contrats de maintenance associés (« Routine clinique »)**

Les licences d'utilisation de logiciels du Groupe sont généralement vendues sur la base de contrats ou de bons de commande passés par le client qui incluent des prix fixes n'incluant pas de droit de retour, d'obligation significative post-livraison ou toute autre provision similaire excepté les conditions générales de ventes. La licence d'utilisation du logiciel donne le droit au client de l'utiliser de manière illimitée. Le revenu est reconnu sur ces licences à la fin de l'installation du logiciel chez le client lors du transfert de risque et de propriété conformément aux incoterms déterminés dans les contrats, le prix fixe est déterminé et le recouvrement de la créance apparaît assuré de manière raisonnable.

Un contrat de maintenance peut être annexé à la vente de la licence d'utilisation de logiciels. La maintenance n'est pas indispensable à l'utilisation du logiciel. Le revenu de ce contrat de maintenance est étalé linéairement sur la durée du contrat de maintenance.

**b) Revenu des activités de services (« Essais cliniques »)**

Le Groupe conclut des contrats de prestations de services dans l'activité « Essais cliniques ».

Les produits provenant de ces prestations de services sont comptabilisés en résultat net en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué en fonction de l'atteinte des différents jalons de projets.

**23 – AUTRES REVENUS**

Les subventions publiques sont reconnues quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites.

Depuis sa création, le Groupe reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Ces subventions sont comptabilisées en produits sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes.

Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en déduction de la valeur comptable de l'actif et rapportée au résultat sur la durée d'utilité de l'actif amortissable, par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

**24 – CREDIT D'IMPOT RECHERCHE**

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat faisant parti de l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Les crédits d'impôt recherche sont assimilés selon les normes IFRS à des subventions. Au sein du Groupe, les dépenses éligibles à ces crédits d'impôt recherche sont très majoritairement générées par les coûts du personnel. Le Groupe a donc opté au classement du crédit d'impôt recherche en diminution des charges du personnel.

**25 – LOCATION**

Les contrats de location simple sont comptabilisés en charges, de façon linéaire sur la durée du contrat, et ce jusqu'à l'échéance du contrat.

**26 – INFORMATION SECTORIELLE**

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé principalement en France et à l'export. Les coûts de recherche et développement, les coûts de production, les dépenses réglementaires et l'essentiel des coûts marketing et administratifs sont exposés en France. A ce stade, ces coûts ne font pas l'objet d'une répartition stricte par zone géographique où les produits du Groupe sont commercialisés.

L'activité du Groupe aujourd'hui concentrée sur la seule activité pharmacie conduit la direction du Groupe à suivre les opérations de façon globale et unifiée. Le principal décideur opérationnel vérifie les résultats et les plans opérationnels et décide de l'affectation des ressources à l'échelle du groupe.

Le Groupe a donc identifié un seul secteur opérationnel répondant aux critères de la norme IFRS 8.

Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et des critères opérationnels.

## **27 – RESULTAT PAR ACTION**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Dans le cas du Groupe, il s'agit des BSA, actions gratuites, BSPCE et Stock-options émis.

### NOTE 3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles (En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
	<b>31/12/2016</b>			<b>31/12/2015</b>		
Brevets, licences, marques	1 064	(826)	238	854	(749)	105
Autres immobilisations incorporelles	45	(5)	40	113	(5)	108
<b>Total</b>	<b>1 109</b>	<b>(831)</b>	<b>278</b>	<b>967</b>	<b>(754)</b>	<b>213</b>

Les immobilisations incorporelles se composent principalement de licences de logiciels acquis.

Immobilisations incorporelles (En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
	<b>31/12/2016</b>			<b>31/12/2015</b>		
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>967</b>	<b>(754)</b>	<b>213</b>	<b>743</b>	<b>(730)</b>	<b>13</b>
Acquisitions	141	-	141	224	-	224
Cessions, mises au rebut	-	-	-	-	-	-
Variation des dépréciations et amortissements	-	(77)	(77)	-	(23)	(23)
Effets des variations de change	1	(1)	(0)	1	(1)	(0)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>1 109</b>	<b>(831)</b>	<b>278</b>	<b>967</b>	<b>(754)</b>	<b>213</b>

La principale acquisition de l'exercice correspond à l'acquisition du module finance de l'ERP mis en place.

### NOTE 4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations Corporelles (En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
	<b>31/12/2016</b>			<b>31/12/2015</b>		
Constructions, Agencements	94	(50)	43	79	(42)	38
Autres immobilisations corporelles	911	(593)	318	703	(485)	218
<b>Total</b>	<b>1 005</b>	<b>(644)</b>	<b>361</b>	<b>783</b>	<b>(527)</b>	<b>255</b>

Les variations des soldes sur la période s'analysent de la façon suivante :

Immobilisations Corporelles (En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
	<b>31/12/2016</b>			<b>31/12/2015</b>		
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>783</b>	<b>(527)</b>	<b>255</b>	<b>560</b>	<b>(465)</b>	<b>95</b>
Acquisitions	222	-	222	221	-	221
Cessions, mises au rebut	(1)	-	(1)	(3)	2	(1)
Variation des dépréciations et amortissements	-	(115)	(115)	-	(60)	(60)
Effets des variations de change	2	(1)	1	4	(4)	-
<b>Solde à la clôture</b>	<b>1 006</b>	<b>(644)</b>	<b>361</b>	<b>783</b>	<b>(527)</b>	<b>255</b>

Les acquisitions de l'exercice correspondent principalement à l'acquisition de matériel informatique.

#### NOTE 5 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Actifs financiers non courants (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Dépôts et cautionnements	78	64	14
Prêts	66	50	16
<b>Total</b>	<b>144</b>	<b>114</b>	<b>30</b>

Les actifs financiers non courants ont une échéance à plus de 5 ans.

#### NOTE 6 STOCKS

Stocks (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Stocks de marchandises	10	14	(4)
Provision pour dépréciation	(7)	(7)	-
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>(4)</b>

Le stock de marchandises correspond principalement à du petit matériel informatique.

#### NOTE 7 CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Les créances clients et autres créances s'analysent comme suit :

Créances clients et autres créances (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Clients	1 694	1 079	615
Autres créances	677	375	302
<b>Total</b>	<b>2 371</b>	<b>1 454</b>	<b>917</b>

La juste valeur des créances clients et autres créances est équivalente à la valeur comptable, compte tenu de leur échéance inférieure à un an.

L'augmentation des créances clients au 31 décembre 2016, par rapport au solde des créances clients au 31 décembre 2015, s'explique principalement par l'augmentation du volume d'activité sur l'exercice 2016 et l'augmentation du volume de facturation. La provision pour dépréciation des créances clients au 31 décembre 2016 s'élève à 4 k€.

Les autres créances au 31 décembre 2016 correspondent principalement à de la taxe sur la valeur ajoutée déductible.

La décomposition du solde client en euros, par devise, au 31 décembre 2016 est la suivante :

Créances clients en devises (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Euros	726	689	37
USD	968	390	578
<b>Total</b>	<b>1 694</b>	<b>1 079</b>	<b>615</b>

L'échéancier des créances clients au 31 décembre 2016 se présente ainsi :

Créances clients et autres créances (En milliers d'euros)	Total	Non échues	1 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours
Clients	<b>1 694</b>	968	488	179	59

#### NOTE 8 ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les actifs financiers courants s'analysent comme suit :

Actifs financiers courants (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Espèces mobilisées dans le cadre du contrat de liquidité	123	91	32
<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>91</b>	<b>32</b>

En mai 2011, le Groupe a mis en place un contrat de liquidité avec un animateur agréé lors de son introduction en bourse pour un montant maximum de 250 K€.

Ce contrat permet la régulation du cours de bourse. Ces espèces mobilisées sont immédiatement disponibles en cas de résiliation du contrat du prestataire. Ces espèces ont une échéance à 1 an au plus.

#### NOTE 9 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

Autres actifs courants (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Crédit d'impôt recherche	1 024	859	165
Crédit d'impôt export	40	-	40
Charges constatées d'avances	416	265	151
Divers	18	17	1
<b>Total</b>	<b>1 498</b>	<b>1 141</b>	<b>357</b>

La créance de crédit d'impôt recherche comptabilisée au 31 décembre 2016 correspond au produit d'impôt recherche sur les dépenses de l'exercice 2016.

La créance comptabilisée au 31 décembre 2015 correspond au produit d'impôt recherche sur les dépenses de l'exercice 2015 et a été encaissée sur l'exercice 2016.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et cette créance fait l'objet d'un remboursement sur la période subséquente par l'administration fiscale.

## NOTE 10 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture se décomposent comme suit :

Trésorerie et équivalents (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Dépôts bancaires à terme	-	-	-
Disponibilités	41 776	30 273	11 503
<b>Total</b>	<b>41 776</b>	<b>30 273</b>	<b>11 503</b>

La décomposition du solde de trésorerie en euros, par devise au 31 décembre 2016 est la suivante :

Trésorerie et équivalents (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Euros	41 391	29 775
USD	385	498
<b>Total</b>	<b>41 776</b>	<b>30 273</b>

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau des flux de trésorerie s'établit de la façon suivante :

Trésorerie nette TFT (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 776	30 273	11 503
Concours bancaires	(3)	-	(3)
<b>Total</b>	<b>41 773</b>	<b>30 273</b>	<b>11 500</b>

## NOTE 11 INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATEGORIE

Classe d'actifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Evalués à la juste valeur	Prêts et créances	31/12/2016
Actifs financiers non courants	-	144	144
Créances clients et autres créances	-	2 371	2 371
Actifs financiers courants	123	-	123
Autres actifs courants (hors CCA)	-	1 082	1 082
Trésorerie et équivalents	41 776	-	41 776
<b>Total</b>	<b>41 899</b>	<b>3 597</b>	<b>45 496</b>

Classe d'actifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Evalués à la juste valeur	Prêts et créances	31/12/2015
Actifs financiers non courants	-	114	114
Créances clients et autres créances	-	1 454	1 454
Actifs financiers courants	91	-	91
Autres actifs courants (hors CCA)	-	876	876
Trésorerie et équivalents	30 273	-	30 273
<b>Total</b>	<b>30 364</b>	<b>2 444</b>	<b>32 808</b>

Classe de passifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Evalués à la juste valeur	Passifs au coût amorti	31/12/2016
Dettes financières à long et moyen terme	-	-	-
Dettes financières à court terme	-	459	459
Autres dettes non courantes	-	1 126	1 126
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes (hors PCA)	-	5 094	5 094
<b>Total</b>	-	<b>6 679</b>	<b>6 679</b>

Classe de passifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Evalués à la juste valeur	Passifs au coût amorti	31/12/2015
Dettes financières à long et moyen terme	-	314	314
Dettes financières à court terme	-	1 116	1 116
Autres dettes non courantes	-	1 454	1 454
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes (hors PCA)	-	3 491	3 491
<b>Total</b>	-	<b>6 375</b>	<b>6 375</b>

## NOTE 12 CAPITAUX PROPRES

### 1 – CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION

Au 31 décembre 2016, le capital de la Société est composé de 11 650 780 actions réparties entre , 11.633.759 actions ordinaires de 0,05 € de valeur nominale, 17.020 actions de préférence de catégorie E de 0,05 € de valeur et 1 action de préférence de catégorie B de 0,05 € de valeur. Les actions de préférence de catégorie E sont des actions sans droit de vote mais bénéficient des mêmes droits financiers que les actions ordinaires. L'action de préférence de catégorie B est réservée à un actionnaire investisseur industriel et donne le droit à ce dernier d'être représenté à tout moment par un administrateur au sein du conseil d'administration de la Société. Elle est automatiquement convertie en une action ordinaire si certaines clauses statutaires sont remplies. Les changements intervenus au cours des exercices 2015 et 2016 sont les suivants :

Capitaux propres (En milliers d'euros)	Valeur en capital	Prime d'émission	Total	Nombre d'actions
<b>Position au 01 Janvier 2015</b>	<b>413</b>	<b>47 550</b>	<b>47 963</b>	<b>8 261 092</b>
Exercice BSPCE Juillet 2015	0	25	25	6 000
Augmentation de capital en numéraire	83	19 718	19 800	1 650 000
Imputation des frais d'augmentation de capital	-	(1 195)	(1 195)	-
Exercice BSA Octobre 2015	3	497	500	55 555
Exercice BSPCE du 3ème trimestre 2015	1	81	82	10 183
Apurement du report à nouveau négatif	-	(35 642)	(35 642)	-
Exercice BSPCE Décembre 2015	2	265	266	33 287
<b>Position au 31 décembre 2015</b>	<b>501</b>	<b>31 299</b>	<b>31 800</b>	<b>10 016 117</b>
Exercice BSPCE du 1er trimestre 2016	2	255	256	31 841
Exercice BSPCE du 2ème trimestre 2016	1	238	240	29 776
Exercice BSPCE Juin 2016	0	27	28	6 600
Constitution réserve spéciale	-	(16)	(16)	-
Augmentation de capital en numéraire	75	19 525	19 600	1 507 692
Imputation des frais d'augmentation de capital	-	(66)	(66)	-
Exercice BSA Décembre 2016	3	497	500	58 754
<b>Total des mouvements 2016</b>	<b>81</b>	<b>20 460</b>	<b>20 541</b>	<b>1 634 663</b>
<b>Position au 31 Décembre 2016</b>	<b>583</b>	<b>51 759</b>	<b>52 341</b>	<b>11 650 780</b>

Les mouvements de l'exercice 2016 sont décrits dans le chapitre « c. Historique des levées de fonds depuis l'introduction en Bourse ».

## 2 – ACTIONS PROPRES

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'introduction en bourse, la société détient des actions d'autocontrôle et réalise des plus ou moins-values sur la cession et le rachat de ces actions. Ces actions, ainsi que l'effet de la plus et moins-value réalisée sur la cession et le rachat de ces actions propres, sont portées en diminution de réserves consolidées. Au 31 décembre 2016, 13 807 actions ont été annulées en diminution des réserves consolidées pour un montant total de -90 K€. Le montant imputé en réserve d'actions propres tient compte de la valeur des actions ainsi que des gains et pertes réalisés sur les mouvements de ces actions propres.

Au 31 décembre 2015, la Société détenait 17 303 actions d'autocontrôle et le montant porté en diminution des réserves consolidées s'élève à 122 K€. Le montant imputé en réserve d'actions propres tient compte de la valeur des actions ainsi que des gains et pertes réalisés sur les mouvements de ces actions propres.

Ces actions propres n'ont pas vocation à être attribuées aux salariés dans le cadre de plan d'attribution d'actions gratuites et n'ont que pour objet la régulation du cours de bourse dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2016, la société ne détient pas d'autres actions propres non annulées

## 3 – OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS ET ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES

Utilisant l'autorisation conférée par plusieurs assemblées générales, le conseil d'administration a émis les plans d'options décrits dans le chapitre « e. Historique des plans d'options de souscriptions d'actions ».

L'incidence sur l'état du résultat global des paiements fondés sur des actions est présentée en note 21. Les instruments financiers concernés par le paiement fondé sur des actions sont les plans de stock-options et les BSA attribués le 5 avril 2012 et les actions attribuées en juillet et octobre 2016.

Les BSA du 5 avril 2012 ont été attribués à titre gratuit à un prestataire de service (Quintiles) et les caractéristiques de ces BSA sont les suivantes :

- ✓ 1.145.196 bons de souscription d'actions, chaque bon donnant droit à souscrire une action ordinaire de la Société au prix de 11,875 € prime d'émission comprise. La souscription aux actions se fera uniquement par compensation avec une créance liquide et exigible qui serait détenue par Quintiles sur la Société.
- ✓ 1 bon de souscription d'actions donnant le droit à Quintiles de souscrire un nombre d'actions lui permettant d'atteindre 15% du capital pleinement dilué de la Société, ce au prix de 11,875 € prime d'émission comprise par action. Ce bon de souscription ne pourra être exercé qu'une fois que la totalité des 1.145.196 bons de souscription d'actions mentionnés plus haut aura été exercée et que ledit exercice n'aura pas permis à Quintiles d'atteindre 15% du capital pleinement dilué de la Société. La souscription aux actions se fera uniquement par compensation avec une créance liquide et exigible qui serait détenue par Quintiles sur la Société.

Ces BSA ont été traités en conformité avec la note IFRS 2 « paiement fondés sur des actions ». La part de la dette fournisseur de ce prestataire a été reclassée en capitaux propres.

En date du 21 avril 2016, un accord a été signé entre Median Technologies et Quintiles, avec effet rétroactif au 1er janvier 2016, :

- ✓ Cet accord rend caduques les BSA 2012 et le BSA ajustement ;
- ✓ Conformément à la norme IFRS 2, le montant cumulé, au 31 décembre 2015 de la charge IFRS 2 Quintiles, soit 452 K€, a été maintenu en capitaux propres.

## NOTE 13 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

### 1 – RETRAITES A PRESTATIONS DEFINIES

Les engagements envers le personnel sont exclusivement composés des avantages postérieurs à l'emploi.

En France, la Société cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en termes de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu.

Cette obligation au titre du régime à prestations définies est provisionnée.

La Société n'a pas d'actif de couverture des régimes à prestations définies.

Les montants constatés au bilan au titre des engagements à prestations définies sont les suivants :

Engagements de retraite (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Provisions pour engagement personnel	467	367	100
<b>Total</b>	<b>467</b>	<b>367</b>	<b>100</b>

#### a) Variations des engagements provisionnés au bilan

Les variations de ces engagements peuvent s'analyser comme suit :

Engagements provisionnés (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Provisions à l'ouverture</b>	<b>367</b>	<b>334</b>
Coût des services	54	44
Coût d'intérêt	7	6
<b>Charges de l'exercice</b>	<b>61</b>	<b>50</b>
Prestations versées	-	-
Ecarts actuariels (gains) / pertes	39	-17
<b>Provisions à la clôture</b>	<b>467</b>	<b>367</b>

### b) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Indemnités de fin de carrière (Hypothèses)	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation	1,30%	2,03%
Taux de revalorisation salariale	2,50%	2,50%
Dont Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de charges sociales	46%	46%
Table de mortalité	INSEE TH-TF 2008-2010	INSEE T68-FM 2004-2006
Agés de départ en retraite	Compris entre 62 et 67 ans	Compris entre 62 et 67 ans
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Turnover (taux moyen par tranche d'âge)	Voir Tableau 1	Voir Tableau 1

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs sont déterminées sur la base de données provenant de statistiques publiées en France.

Sur l'exercice 2016, la table de Turnover a fait l'objet d'une analyse plus précise afin de s'adapter au mieux au nouveau dimensionnement de la Société. L'ensemble des tranches d'âges ont été modifiées. Ci-dessous les hypothèses :

Indemnités de fin de carrière (tableau 1)	31/12/2016	31/12/2015
Moins de 25 ans	16,00%	7,15%
25-29 ans	9,00%	4,52%
30-34 ans	5,00%	3,63%
35-39 ans	4,00%	2,99%
40-44 ans	3,00%	2,42%
45-49 ans	2,25%	1,38%
50-54 ans	1,00%	0,60%
55 ans et plus	0,00%	0,00%

Une analyse de sensibilité a été effectuée sur ce régime et sur l'hypothèse clé du taux d'actualisation. Une variation de ce taux appliquée à l'exercice considéré sur ce régime aurait, sur l'engagement brut du Groupe au titre du régime de retraite à prestations définies, l'impact suivant :

Sensibilité au taux d'actualisation (En milliers d'euros)	31/12/2016
Dette actuarielle à 0,8%	519
<b>Dette actuarielle à 1,3%</b>	<b>467</b>
Dette actuarielle à 1,8%	421
<b>Durée estimée (années)</b>	<b>21</b>

Au 31 décembre 2016, l'échéancier de versements des indemnités de départ au cours des 15 prochaines années est estimé à 68 K€. Il n'est pas prévu de versement de prestations au cours de 2017.

## 2 – RETRAITES A COTISATIONS DEFINIES

Aux Etats-Unis, la filiale Median Technologies Inc. contribue à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées. Le montant des charges constatées au titre des exercices 2015 et 2016 est non significatif.

### NOTE 14 PROVISIONS COURANTES

Les provisions courantes inscrites au bilan consolidé s'élèvent aux montants suivants :

Provisions courantes (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Provisions courantes	228	34	194
<b>Total</b>	<b>228</b>	<b>34</b>	<b>194</b>

Une provision d'un montant de 228 K€ a été constituée suite aux attributions d'actions gratuites décidée par le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 au bénéfice des salariés français. Cette provision est relative à la contribution patronale spécifique, qui s'élève à 20 % de la valeur des actions en date d'acquisition et qui est exigible dès le mois suivant la date d'acquisition (1ère échéance AGA 2016A : Aout 2017). Cette provision a été calculée en retenant le cours de l'action au 31/12/2016. La provision est étalée sur la période d'acquisition définie dans les plans.

Les variations des soldes de provisions sur l'exercice 2015 et 2016 s'analysent de la façon suivante :

Provisions courantes (en milliers d'euros)	01/01/2016	Dotation	utilisation	Reprises	Variation du périmètre	Autres	31/12/2016
Provision pour risques et charges	34	228	-	34	-	-	228
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>228</b>	<b>-</b>	<b>34</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>228</b>

Provisions courantes (en milliers d'euros)	01/01/2015	Dotation	utilisation	Reprises	Variation du périmètre	Autres	31/12/2015
Provision pour risques et charges	34	-	-	-	-	-	34
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34</b>

### NOTE 15 DETTES FINANCIERES LONG ET COURT TERME

Au 31 décembre 2016, les dettes financières long et court terme se décomposent ainsi :

Dettes financières long terme (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Dette financière à long terme	-	314	(314)
Dette financière à court terme	459	1 116	(657)
<b>Total</b>	<b>459</b>	<b>1 430</b>	<b>(971)</b>

Les dettes financières long et court terme sont composées principalement des éléments suivants :

Dettes financières long terme (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Avances OSEO	-	100	(100)
Prêt participatif	-	-	-
Avances COFACE	-	214	(214)
Concours bancaires	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>314</b>	<b>(314)</b>

Dettes financières court terme (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Avances OSEO	456	756	(300)
Prêt participatif	-	58	(58)
Avances COFACE	-	302	(302)
Concours bancaires	3	-	3
<b>Total</b>	<b>459</b>	<b>1 116</b>	<b>(657)</b>

#### a) Avances OSEO :

Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation, le Groupe Median Technologies a bénéficié de trois avances remboursables accordées par OSEO en 2009, d'un montant maximum de 2 875 K€. Le solde de ces avances au 31 décembre 2016 s'élève à 456 K€, dont l'échéance est à moins d'un an. Les remboursements sont effectués en fonction d'échéanciers prévus lors de la signature des contrats d'avances pour les projets LESIO I et LESIO II.

Cette avance est consentie à un taux gratuit.

En application de l'exemption prévue par la norme IFRS 1 – « première adoption des IFRS », ces avances n'ont pas été subdivisées en une partie « subvention » pour la partie correspondante à la rémunération de l'avance obtenue à titre gratuit et une partie « dette financière ». Le Groupe a remboursé la somme de 400 K€ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

#### b) Prêt participatif :

Un prêt participatif de 350 K€ a été souscrit le 9 août 2011 auprès de SOFIRED.

Il présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ Le prêt est consenti pour une durée de 5 ans à compter du 11/08/2011 ;
- ✓ La somme prêtée porte intérêt au taux de 5% calculé sur le capital restant dû ;
- ✓ Le prêt est assorti d'une rémunération indexée sur le résultat de l'entreprise. Elle n'intervient qu'à partir de la 4ème année du prêt et jusqu'au dernier remboursement. Elle n'est effective que dans la mesure où il a été décidé de distribuer des bénéfices au titre de l'exercice.

Le Groupe a remboursé l'intégralité du solde de ce prêt, qui s'élevait à 58 K€ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

#### c) Avance COFACE :

L'avance COFACE correspond à une avance sur indemnité consentie par la Coface au titre d'un contrat d'assurance prospection signé en mars 2009. Les remboursements s'effectuent, à l'issue de chacune des six années d'amortissement à compter du 01/10/2010, à raison de 14% du chiffre d'affaires export réalisé durant chacune de ces six années dans la zone couverte par le contrat (désormais « tous pays export »).

En application de l'exemption prévue par la norme IFRS 1 – « première adoption des IFRS », cette avance n'a pas été subdivisée en une partie « subvention » pour la partie correspondante à la rémunération de l'avance obtenue à titre gratuit et une partie « dette financière ».

Le solde de cette avance a été entièrement remboursé sur l'exercice 2016, pour un montant de 515 K€.

#### NOTE 16 PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

Le passif net d'impôts différés s'analyse comme suit :

Origine des impôts différés (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Charges temporaires non déductibles	-	-	-
Déficits fiscaux reportables (2)	761	896	(135)
Retraitements de consolidation :			
- Retraites et pensions	131	122	9
- Provision intragroupe (1)	(1 243)	(1 458)	215
- Autres	-	-	-
<b>Total (3)</b>	<b>(351)</b>	<b>(440)</b>	<b>89</b>

(1) Un impôt différé passif a été constaté sur la provision comptabilisée dans les comptes sociaux de la Société et qui concerne les avances consenties par la Société à sa filiale. La provision sur ces avances a été déduite fiscalement dans les comptes sociaux. Ces avances s'élèvent à 4 438 K€ au 31 décembre 2016 (4 374 K€ au 31 décembre 2015).

(2) Un impôt différé actif sur déficits reportables de 761 K€ (896 K€ au 31 décembre 2015) a été constaté sur les impôts différés passifs en tenant compte toutefois de la législation fiscale française qui plafonne l'imputation des déficits reportables à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation étant applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros.

Le Groupe n'a pas activé l'intégralité des déficits fiscaux indéfiniment reportables en France.

Le solde de ces déficits fiscaux non activés s'élève au 31 décembre 2016 à un montant de 59 754 K€ (51 245 K€ au 31 décembre 2015).

(3) Les actifs et passifs d'impôts différés étant constatés sur la Société uniquement, les actifs et passifs d'impôts différés ont été compensés.

Les variations d'impôts différés sont composées de la manière suivante :

Impôts différés passifs - net (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Position à l'ouverture</b>	<b>(440)</b>	<b>(437)</b>
Produit d'impôt différé au compte de résultat	79	3
Charge d'impôt différé dans les autres éléments du	11	-6
<b>Position à la clôture</b>	<b>(351)</b>	<b>(440)</b>

En application de la loi de finances 2017, le taux d'imposition français des sociétés passera progressivement de 33,33% à 28,00 % à partir de 2017. Les impôts différés à long terme ont donc été réévalués pour refléter cette réduction du taux d'imposition futur. Le montant relatif à cette différence de taux représente un impact de +70 k€ au compte de résultat.

Les impôts différés sur le résultat et sur les autres éléments du résultat global (OCI) sont ainsi composés :

Impôts différés passifs - net (En milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Résultat net	OCI	Résultat net	OCI
Charges temporaires non déductibles	-	-	-	-
Déficits fiscaux reportables (2)	(134)	-	12	-
Retraitements de consolidation :				
- Retraites et pensions	(2)	11	16	(6)
- Provision intragroupe (1)	215	-	(24)	-
- Autres	-	-	(1)	-
<b>Total (3)</b>	<b>79</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>(6)</b>

#### NOTE 17 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES COURANTES

Les dettes fournisseurs et autres dettes sont des passifs enregistrés au coût amorti.

La répartition par nature est la suivante :

Dettes fournisseurs et autres dettes courantes (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Dettes fournisseurs (1)	966	841	125
Dettes fiscales	242	24	218
Dettes sociales (2)	1 353	1 243	110
Dettes fournisseurs d'immobilisations	18	132	(114)
Produits constatés d'avance (3)	93	91	2
Avances reçues des clients à moins d'un an (4)	2 492	1 175	1 317
Autres dettes	22	76	(54)
<b>Total</b>	<b>5 187</b>	<b>3 582</b>	<b>1 604</b>

L'intégralité des dettes fournisseurs et les autres dettes ont une échéance à moins d'un an.

- (1) L'augmentation des dettes fournisseurs au 31 décembre 2016, par rapport au solde des dettes fournisseurs au 31 décembre 2015, s'explique principalement par l'augmentation du volume d'activité sur l'exercice 2016.
- (2) Les dettes sociales concernent les salaires, charges sociales et provisions pour congés payés.
- (3) Les produits constatés d'avance correspondent principalement à des prestations de services (sur les contrats de maintenance) facturées par avance. Le revenu est reconnu lorsque le service a été rendu.
- (4) Les avances reçues des clients à moins d'un an correspondent aux acomptes versés à la signature des contrats « Essais cliniques » (« initial paiement »).

Le fonctionnement de ces avances reçues est décrit dans la note 18 ci-dessous.

## NOTE 18 AUTRES DETTES NON COURANTES

Au 31 décembre 2016, les autres dettes non courantes se décomposent ainsi :

Autres dettes non courantes (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Avances reçues des clients à plus d'un an	1 126	1 454	(328)
<b>Total</b>	<b>1 126</b>	<b>1 454</b>	<b>(328)</b>

Les autres dettes non courantes correspondent aux avances reçues des clients en début de contrat pour l'activité « Essais cliniques ». Ces avances s'imputent sur la facturation client au même rythme que l'avancement des prestations effectuées et reconnues en chiffre d'affaires. Elles sont remboursables en cas d'arrêt de l'essai clinique. Le montant de ces avances non apuré au 31 décembre 2016 s'élève à 3 619 K€, la part à moins d'un an de ces avances est classé dans la rubrique « Dettes fournisseurs et autres dettes courants » et s'élève à 2 492 K€ (ci-dessus la note 17).

## NOTE 19 CHIFFRE D'AFFAIRES

### 1 – CHIFFRES D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE ET PAR NATURE DE PRODUITS

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015			Variation
	France	Export	Total	France	Export	Total	
Prestations de Services	254	6 083	6 337	325	3 554	3 879	2 458
Ventes de Licences	-	2	2	1	-	1	1
Ventes de Marchandises	-	14	15	5	-	5	10
<b>Total</b>	<b>254</b>	<b>6 099</b>	<b>6 353</b>	<b>331</b>	<b>3 554</b>	<b>3 885</b>	<b>2 468</b>

Les zones géographiques sont réparties par destination.

La répartition du chiffre d'affaires par pays est la suivante :

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
CA France	255	331	(76)
CA USA/CANADA	2 591	1 688	903
CA UK	3 139	1 526	1 613
CA Autres exportations	368	340	28
<b>Total</b>	<b>6 353</b>	<b>3 885</b>	<b>2 468</b>

Le Groupe ne se considère pas dépendant d'un laboratoire en particulier. Il entend chaque jour élargir sa présence, et accroître son activité auprès des grands groupes pharmaceutiques. A ce jour, le Groupe est référencé auprès de la plupart des gros laboratoires mondiaux. Néanmoins sur l'année 2016, le Groupe constate que 2 de ses principaux clients représentent chacun plus de 10% du chiffre d'affaires. Le premier client représente 42% du chiffre d'affaires au travers de différentes études cliniques menées auprès de différents sponsors. Le second client représente quant à lui 12% du chiffre d'affaires au travers de plusieurs études cliniques.

Le chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice 2016 s'élève à 6 353 K€, contre 3 885 K€ sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 64 %. Cette hausse de l'activité sur 2016, vient valider les objectifs de la direction, grâce à la poursuite des contrats en cours et au démarrage de contrats signés en fin d'année dernière et sur l'année 2016, avec des groupes pharmaceutiques dans le cadre d'essais cliniques.

## NOTE 20 CHARGES DU PERSONNEL

Le détail des charges du personnel s'analyse comme suit :

Charges du personnel (En milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Salaires		6 306	4 759	1 547
Charges sociales		2 341	1 714	627
Crédit d'impôt recherche		(1 024)	(859)	(165)
Paiements en actions	<b>21</b>	1 067	13	1 054
Avantages envers le personnel	<b>13</b>	54	44	10
<b>Total</b>		<b>8 744</b>	<b>5 671</b>	<b>3 073</b>
<b>Effectif moyen</b>		<b>84</b>	<b>57</b>	<b>27</b>

Le crédit d'impôt recherche correspond à une subvention octroyée par l'état en fonction des charges engagées dans le cadre d'effort de recherches et de développement.

Les charges engagées par le Groupe dans ce domaine et éligibles au crédit d'impôt recherche correspondent essentiellement à des charges du personnel, ce qui explique l'imputation du crédit d'impôt recherche sur les charges du personnel.

Les dépenses de Recherche & Développement éligibles au crédit d'impôt recherche s'établissent à 3 212 K€ en 2016, contre 2 591 K€ en 2015.

## NOTE 21 PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Au 31 décembre 2016, les accords de paiements fondés sur des actions au sein du Groupe et toujours en cours au 31 décembre 2016 sont les suivants :

- ✓ les programmes de stock-options ;
- ✓ le programme d'attribution d'actions gratuites; et
- ✓ les BSPCE.

Ces accords sont tous réglés en instruments de capitaux propres du Groupe.

Les BSPCE étant attribuées bien avant la date de transition aux IFRS (1er janvier 2013), l'attribution de ces derniers n'a pas eu d'impact sur les résultats 2015 et 2016.

Suite à l'annulation du plan de paiement fondé par des actions avec les fournisseurs Quintiles, l'impact de la charge sur l'exercice 2016 est nul au titre de ce contrat.

La charge de l'exercice correspond principalement aux programmes d'attribution d'actions gratuites et à la charge du programme de Stock-options comme décrit dans les notes respectives 21.1 et 21.2 ci-dessous.

## 1 – PROGRAMME D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES (AGA)

Le Groupe a mis en place un programme d'attribution d'actions gratuites qui donnent droit aux principaux dirigeants et salariés de l'entreprise de se faire attribuer gratuitement des actions de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2016, dans sa résolution numéro 24, a consenti au Conseil d'Administration de Median Technologies, une délégation de compétence à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite de 10 % du capital social à la date d'attribution de ces actions.

Le Conseil d'Administration de la société Median Technologies en date du 22 juillet 2016 et du 6 octobre 2016 a décidé d'utiliser cette délégation, et a attribué des actions gratuites à ses salariés au travers des plans A, B, C et D.

Les principales caractéristiques de ces quatre plans sont synthétisées ci-dessous :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
Plan A	22/07/2016	Cadre supérieur	162 523	1 année de service	1 an
Plan B	22/07/2016	Cadre supérieur	162 522	2 années de service	1 an
Plan C	06/10/2016	Cadre supérieur	186 873	Variable	Spécifique
Plan D	06/10/2016	Cadre supérieur	186 872	Variable	Spécifique
<b>Total</b>			<b>698 790</b>		

**Spécificités relatives aux plans C et D :** les AGA 2016 C et D ont toutes été attribuées à des salariés de la filiale américaine Median Technologies Inc. Leur acquisition est conditionnée à la présence des bénéficiaires et à la survenance d'un événement de sortie (introduction sur le marché, changement de contrôle,...) avant une certaine date.

En conformité avec la norme IFRS 2, la charge liée à l'attribution de ces actions gratuites a été évaluée sur la base de la juste valeur des actions à la date d'attribution en fonction des principales hypothèses suivantes :

	Plan A	Plan B	Plan C	Plan D
Cours de l'action à la date d'attribution	8,99	8,99	8,48	8,48
Taux de dividendes	0%	0%	0%	0%
Décote d'inaccessibilité	10%	10%	0%	0%
Juste valeur de l'option	8,09	8,09	8,48	8,48

Ainsi la charge reconnue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 au titre des actions gratuites s'élève à 1 062 K€.

## 2 - PROGRAMME DE STOCK-OPTIONS

Au 1er avril 2011 et au 5 avril 2012, le Groupe a mis en place des programmes d'options sur actions qui donnent droit aux principaux dirigeants et salariés de l'entreprise d'acquies des actions de la Société. Ces deux assemblées générales ont délégué au conseil d'administration la possibilité d'attribuer aux dirigeants et salariés du Groupe Median un nombre maximum de 300 000 options. Les principales caractéristiques et conditions relatives aux attributions dans le cadre de ces programmes sont les suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
Plan n° 1	15/12/2011	Cadre supérieur	60 000	3 années de service	7 ans
Plan n° 2	05/07/2012	salarié	15 000	3 années de service	7 ans
Plan n° 3	05/02/2012	salarié	22 970	4 années de service	7 ans
Plan n° 4	03/10/2013	Cadre supérieur	10 000	4 années de service	7 ans
<b>Total des options</b>			<b>107 970</b>		

Ainsi la charge reconnue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 au titre des stock-options s'élève à 5 K€ et celle reconnue sur l'exercice clos le 31 décembre 2015 est de 13 K€. Les mouvements d'instruments intervenus sur la période 2016 sont présentés en note [e. Historique des plans d'options de souscriptions d'actions](#).

### NOTE 22 CHARGES EXTERNES

Les charges externes s'analysent comme suit :

Charges externes (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Sous-traitance	1 653	577	1 076
Locations et charges locatives	634	279	355
Entretien et réparations	100	81	19
Primes d'assurance	60	34	26
Services extérieurs - divers	714	467	247
Personnel extérieur	137	10	127
Intermédiaires et honoraires	1 411	1 266	145
Publicité	291	112	179
Transport	80	41	39
Déplacement, missions & réceptions	720	562	158
Frais postaux & télécommunications	81	57	24
Services bancaires	59	38	21
Autres services - divers	27	12	15
Autres charges d'exploitation	167	102	65
<b>Charges externes</b>	<b>6 134</b>	<b>3 638</b>	<b>2 496</b>

Les charges externes s'élèvent au 31 décembre 2016 à 6 134 K€ contre 3 638 K€ au 31 décembre 2015. Cette variation de charges de 2 496 K€ s'explique essentiellement par :

- ✓ l'augmentation du recours à la sous-traitance de 1 076 K€ sur les projets pharmaceutiques principalement en lien avec le développement de l'activité ;
- ✓ l'augmentation des coûts de locations pour 355 K€ sur la période et qui sont relatifs à l'extension fin 2015 des bureaux sis à Valbonne, mais également à l'implantation de nouveaux bureaux aux Etats-Unis, à Woburn pour le développement de la filiale et des activités US ;
- ✓ l'accroissement de l'ensemble des autres charges externes (Assurances, publicité, déplacements, frais postaux, services bancaires, etc..), compte tenu du très fort développement du Groupe.

### NOTE 23 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

Résultat financier net (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Intérêts et charges financières assimilées	(9)	(15)	6
Pertes des placements	(8)	(6)	(2)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(17)</b>	<b>(21)</b>	<b>4</b>
Pertes de change	(79)	(85)	6
Autres charges financières	(8)	-	(8)
<b>Autres charges financières</b>	<b>(87)</b>	<b>(85)</b>	<b>(2)</b>
Gains de change	91	117	(26)
Autres produits financiers	80	144	(64)
<b>Autres produits financiers</b>	<b>172</b>	<b>261</b>	<b>(89)</b>
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>156</b>	<b>(88)</b>

### NOTE 24 IMPOT SUR LE RESULTAT

La charge d'impôt sur le résultat se décompose ainsi :

Charge d'impôt sur le résultat (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Impôt exigible - France	-	-	-
Impôt exigible - Etranger	2	3	(1)
Impôt différé net	(79)	(3)	(76)
<b>Total</b>	<b>(76)</b>	<b>(1)</b>	<b>(76)</b>

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'impôt applicable en France en raison des éléments suivants :

Charge d'impôt effective (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Résultat avant impôt	(9 188)	(5 527)	(3 661)
Taux d'impôt applicable en France	33,33%	33,33%	
<b>Produit d'impôt théorique</b>	<b>(3 062)</b>	<b>(1 842)</b>	<b>(1 220)</b>
Effet d'impôt sur :			
Autres produits non imposables (CIR-CICE)	(376)	(300)	(76)
Impact des déficits reportables non activés	2 922	2 489	433
Autres différences temporelles	593	(346)	939
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>1</b>	<b>75</b>

Selon la législation en vigueur, la société dispose des déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant de total de 62 473 K€ au 31 décembre 2016. Le déficit dont disposait la Société au 31 décembre 2015 s'élevait à 53 932 K€.

Le stock d'impôt différé actif non comptabilisé au titre des déficits cumulés générés par le Groupe au 31 décembre 2016 s'élève à 16 731 K€ (17 081 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015).

Il correspond à l'effet d'impôt sur les déficits reportables de la Société qui sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables.

Ces impôts différés actifs n'ont pas été activés en application des principes décrits en note 2.

## NOTE 25 RESULTAT PAR ACTION

Le nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat par action est égal au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice duquel sont déduites les actions détenues en autocontrôle.

Résultat net par actions (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Résultat net	(9 111)	(5 527)	(3 584)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	11 633 759	10 005 696	1 628 063
Titres d'autocontrôle	(13 807)	(17 303)	3 496
<b>Total actions</b>	<b>11 619 952</b>	<b>9 988 393</b>	<b>1 631 559</b>
<b>Résultat net par actions (en euros)</b>	<b>-0,78</b>	<b>-0,55</b>	<b>(0,23)</b>
<b>Nombre d'actions potentielles</b>	<b>13 747 133</b>	<b>12 797 070</b>	<b>950 063</b>

Les instruments potentiellement dilutifs sont décrits en note [e. Historique des plans d'options de souscriptions d'actions](#). Au cours de périodes présentées, les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE, BSA, Actions gratuites...) sont considérés comme anti-dilutifs car ils conduisent à une réduction de la perte par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

## **NOTE 26 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

La politique de la société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La société n'utilise pas d'instrument financier dérivé. La Société est exposée, à différents degrés, à des risques de change, de contrepartie et de liquidité. Elle n'est pas exposée au risque de taux.

### **1 – RISQUE DE CHANGE**

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'une variation des taux de changes. La stratégie de la Société est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats. Cependant de par son exposition internationale, la société est également amenée à facturer en dollars et est donc confronté à des risques de change liés à ces transactions. La Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité résulte dans une plus grande exposition au risque de change. La Société envisage ainsi de recourir à nouveau à une politique plus adaptée de couverture de ces risques.

Le principal risque de change du groupe concerne la conversion des comptes de la filiale Median Technologies Inc. de l'US\$ à l'euro.

Elle est donc principalement exposée à la variation du taux de change US\$/euro. Afin d'en limiter l'impact, la société réutilise l'ensemble de ces fonds en dollars pour les besoins de sa filiale.

### **2 – RISQUE DE TAUX**

Au 31 décembre 2016, les dettes financières du Groupe ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt. Les emprunts étaient à taux fixe et les avances et prêts remboursables sont à taux zéro. Le Groupe ne présente pas d'endettement à taux variable auprès d'établissement financier et ne présente donc aucun risque de taux.

### **3 – RISQUE DE CREDIT**

Le risque du crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance, ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps.

Le risque présenté par les clients privés est maîtrisé compte tenu des avances et acomptes qu'obtient le groupe avant de commencer sa prestation.

Le Groupe a aussi mis en place un contrat d'assurance-crédit à l'export pour couvrir les pertes sur les créances des clients export défaillants.

Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la société.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

### **4 – RISQUE DE LIQUIDITE**

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique mise en œuvre par la Direction financière. La structure du financement du Groupe est principalement basée sur des fonds propres, le recours à des financements des actionnaires et des financements publics (OSEO). La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

## NOTE 27 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES PASSIFS EVENTUELS

### 1 – LOCATIONS

La Société est locataire de ses locaux au siège social de Valbonne. Elle dispose d'un nouveau contrat de location pour ce site :

- ✓ Le contrat de location est sur une durée de 9 années et prendra fin au plus tard le 15 octobre 2024. Le contrat de location est un bail commercial et peut être résilié tous les trois ans à compter de la date d'effet du contrat de location, soit le 16 octobre 2015.
- ✓ Le Groupe est aussi locataire de locaux aux USA, dans l'état de New York. Ces locaux sont occupés par sa filiales Median Technologies Inc. Le contrat de location est sur une durée de 3 années et prendra fin au plus tard le 30 avril 2019.

Au 31 décembre 2016, le montant total des paiements minimaux futurs à effectuer au titre de ce contrat de location simple (période non résiliable) est le suivant :

Locations (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
A un an au plus	295	229	66
A plus d'un an mais à 5 ans au plus	270	409	(139)
<b>Total</b>	<b>565</b>	<b>638</b>	<b>-73</b>

### 2 –ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

#### Licences d'exploitation des logiciels et brevets

Selon les dispositions des contrats de licences avec l'Université de Chicago, la Société est engagée à payer à cet établissement, sous conditions, les montants suivants:

- ✓ Des royalties égales à 1% du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Lung postérieurement au 31/12/2016. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 K\$ pour chacune des années calendaires 2016 et au-delà (provisionné au bilan 31/12/2016).
- ✓ 45 K\$ lorsque la Société aura obtenu les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation du logiciel CAD-Colon soit aux Etats-Unis, soit au Japon, soit en Europe, ainsi que 30 K\$ lorsque les ventes cumulées du logiciel CAD-Colon auront dépassé 1 000 K\$. A noter que la Société a décidé, début 2009, de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon.
- ✓ Des royalties égales à 1,5 à 2,0 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Colon postérieurement au 31/12/2016. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 K\$ pour chacune des années calendaires 2016 et au-delà. A noter que, la Société ayant décidé de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon, et en accord avec l'Université de Chicago, cet engagement ne sera pas applicable tant que la Société n'aura pas recommencé à le commercialiser.

## NOTE 28 OPERATIONS AVEC DES PARTIES LIEES

### Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du Conseil d'Administration de la Société. Les rémunérations versées ou à verser aux principaux dirigeants sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Salaires et traitements versés (y compris charges sociales)	893	770	123
Salaires et traitements à verser (y compris charges sociales)	201	272	(71)
Paievements fondés sur des actions	753	-	753
Engagements de retraite	38	33	5
Jetons de présence	50	50	-
<b>Total</b>	<b>1 935</b>	<b>1 125</b>	<b>810</b>

Le Groupe n'a pas d'autres transactions avec les principaux dirigeants. Le Groupe n'a pas de parties liées autres que les membres du Conseil d'Administration.

## NOTE 29 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RESEAU

Honoraires des commissaires aux comptes (En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>		
- Emetteur	73	79
- Filiales intégrées globalement	-	-
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</b>		
- Emetteur	40	38
- Filiales intégrées globalement	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>113</b>	<b>117</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>		
- Juridique, fiscal et social	-	-
- Autres	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>117</b>

### **NOTE 30 DIVIDENDES**

Aucun dividende n'a été versé par la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015. Aucun dividende n'a été proposé avant l'autorisation de publication des états financiers clos le 31 décembre 2016.

### **NOTE 31 ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

En Janvier 2017, la Société a émis 24.609 actions nouvelles, suite à l'exercice de 24.609 BSA-2009. Ces actions ont été émises au prix de 6,50€ par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 160 K€ dont 1 K€ de Capital et 159 K€ de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 janvier 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

# DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS ET CONSOLIDES

PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Valbonne, le 05 Avril 2017

Le Président Directeur Général

Median Technologies

**Fredrik BRAG**

## **ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés**

**Attestation du Commissaire aux comptes sur les 5 personnes les mieux rémunérées**

**Rapport du conseil d'administration incluant le Rapport de gestion**

**MEDIAN TECHNOLOGIES**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2016)**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2016)**

Aux Actionnaires  
**MEDIAN TECHNOLOGIES**  
Les 2 Arcs - Bâtiment B  
1800 Route des Crêtes  
06560 VALBONNE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MEDIAN TECHNOLOGIES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

---

*PricewaterhouseCoopers PME Commissariat aux Comptes, SAS, L'Arénas, Immeuble Nice Plaza,  
455 Promenade des Anglais, BP 93130, 06203 Nice cedex 03  
Téléphone: +33 (0)4 93 37 20 20, Fax: +33 (0)4 93 37 20 00, www.pwc.fr*

## **II - Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Nice, le 12 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes  
PricewaterhouseCoopers PME Commissariat aux Comptes



Xavier Salmon-Lefranc

# Bilan actif

## SA MEDIAN TECHNOLOGIES

N° SIRET : 44367630900034

Au : 31/12/2016

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31/12/2015	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	1 063 948	825 769	238 179	104 758
		Fonds commercial (1)				
	Immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours	39 755		39 755	108 419
		Avances et acomptes				
	TOTAL	1 103 703	825 769	277 934	213 178	
	Immobilisations financières	Terrains				
		Constructions	93 974	50 490	43 484	37 783
Inst. techniques, mat. out. industriels						
Autres immobilisations corporelles		850 998	549 237	301 760	149 248	
Immobilisations financières	Immobilisations en cours				65 148	
	Avances et acomptes					
	TOTAL	944 973	599 727	345 245	252 180	
	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	8 340	8 340			
Immobilisations financières	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés	137 522		137 522	205 108	
	Prêts	66 220		66 220	49 916	
	Autres immobilisations financières	188 939		188 939	153 461	
TOTAL	401 022	8 340	392 682	408 486		
Total de l'actif immobilisé		2 449 698	1 433 837	1 015 861	873 845	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	10 374	7 315	3 059	6 822	
	TOTAL	10 374	7 315	3 059	6 822	
	Créances	Avances et acomptes versés sur commandes	16 283		16 283	7 950
		Clients et comptes rattachés	1 741 555	3 887	1 737 667	1 154 236
		Autres créances	6 191 440	4 438 059	1 753 380	1 208 931
	Capital souscrit et appelé, non versé					
TOTAL	7 932 996	4 441 947	3 491 048	2 363 167		
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
Disponibilités	41 639 037		41 639 037	30 235 110		
TOTAL	41 639 037		41 639 037	30 235 110		
Charges constatées d'avance		407 068		407 068	258 302	
Total de l'actif circulant		50 005 761	4 449 262	45 556 498	32 871 353	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif		1 672		1 672	7 568	
TOTAL DE L'ACTIF		52 457 132	5 883 100	46 574 032	33 752 767	
Renvois :						
(1) Dont droit au bail				123 128	90 602	
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				4 481 871	4 413 469	
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks	Créances clients		

# Bilan passif

## SA MEDIAN TECHNOLOGIES

Au : 31/12/2016

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif		Exercice	Exercice précédent	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 582 539 )	582 539	500 805	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	51 838 703	31 378 754	
	Ecart de réévaluation			
	Ecart d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale			
	Réserves statutaires			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves	16 252		
	Report à nouveau	-5 336 589		
Résultats antérieurs en instance d'affectation				
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-7 746 399	-5 336 589		
Situation nette avant répartition	39 354 505	26 542 970		
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
	<b>Total</b>	<b>39 354 505</b>	<b>26 542 970</b>	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées	456 250	856 250	
	<b>Total</b>	<b>456 250</b>	<b>856 250</b>	
Provisions	Provisions pour risques	1 672	41 362	
	Provisions pour charges	694 711	366 834	
	<b>Total</b>	<b>696 383</b>	<b>408 196</b>	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 703		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	6	573 428	
		<b>Total</b>	<b>2 709</b>	<b>573 428</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	3 544 679	2 557 025	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	934 692	1 287 401	
	Dettes fiscales et sociales	1 442 835	1 227 748	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 474	132 501	
Autres dettes	18 749	76 060		
Instruments de trésorerie				
	<b>Total</b>	<b>2 414 751</b>	<b>2 723 712</b>	
Produits constatés d'avance	93 229	91 185		
	<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>6 055 369</b>	<b>5 945 350</b>	
Écart de conversion passif	11 524			
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>46 574 032</b>	<b>33 752 767</b>	
Crédit-bail immobilier				
Crédit-bail mobilier				
Effets portés à l'escompte et non échus				
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	33 435	222 835		
à moins d'un an	2 477 255	3 165 490		
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) dont emprunts participatifs		58 200		

# Compte de résultat

## SA MEDIAN TECHNOLOGIES

Périodes 01/01/2015 31/12/2015 Durées 12 mois  
01/01/2016 31/12/2016 12 mois

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	360	14 478	14 838	4 500
	Production vendue : - Biens		1 732	1 732	1 388
	- Services	254 284	6 082 602	6 336 886	3 879 491
	<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>254 644</b>	<b>6 098 813</b>	<b>6 353 458</b>	<b>3 885 379</b>
	Production stockée				
	production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			370 897	1 324 273
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			15 204	4 578
	Autres produits				
	<b>Total</b>			<b>6 739 560</b>	<b>5 214 231</b>
Charges d'exploitation	Marchandises Achats			22 186	3 762
	Variation de stocks			3 762	2 582
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			7 937 520	5 825 265
	Impôts, taxes et versements assimilés			240 750	129 041
	Salaires et traitements			4 594 654	3 772 253
	Charges sociales			2 122 953	1 705 454
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations	amortissements	187 861	79 884
		• sur actif circulant	provisions	3 887	
Autres charges	• pour risques et charges		327 877	33 015	
			147 430	89 691	
	<b>Total</b>			<b>15 588 885</b>	<b>11 640 950</b>
<b>Résultat d'exploitation A</b>				<b>-8 849 325</b>	<b>-6 426 719</b>
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			116 906	144 423
	Reprises sur provisions, transferts de charges			7 568	
	Différences positives de change			79 195	190 807
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	<b>Total</b>			<b>203 670</b>	<b>335 231</b>
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			65 690	81 990
	Intérêts et charges assimilées (5)			9 382	14 705
	Différences négatives de change			78 908	85 496
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	<b>Total</b>			<b>153 981</b>	<b>182 192</b>
<b>Résultat financier D</b>				<b>49 689</b>	<b>153 038</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (+ A ± B - C ± D)</b>				<b>-8 799 636</b>	<b>-6 273 680</b>

# Compte de résultat

## SA MEDIAN TECHNOLOGIES

Périodes 01/01/2015 31/12/2015 Durées 12 mois  
01/01/2016 31/12/2016 12 mois

\* Mission de Présentation-voir le rapport de l'Expert Comptable

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 669	80 987
	Reprises sur provisions et transferts de charge	33 794	
	<b>Total</b>	<b>49 463</b>	<b>80 987</b>
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 761	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	50 472	2 400
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>Total</b>	<b>60 234</b>	<b>2 400</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>F</b>	<b>78 587</b>
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
		<b>-1 064 007</b>	<b>-858 503</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE ( ± E ± F - G - H )</b>		<b>-7 746 399</b>	<b>-5 336 589</b>
<b>Renvois</b>			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	3 354	
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	-432 395	-6 218
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées	44 087	
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



**KPMG Entreprises**  
**Côte d'Azur**  
80 route des Lucioles  
Sophia-Antipolis  
06560 VALBONNE  
France

Téléphone : +33 (0)4 93 65 44 00  
Télécopie : +33 (0)4 93 65 47 13  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# SA Median Technologies

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le**  
**31/12/2016**  
**Montants exprimés en EUR**

**Mars 2017**

**Ce rapport contient 30 pages**

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Faits majeurs</b>	<b>1</b>
1.1	Evènements principaux de l'exercice.	1
1.1.1	Rappel historique	1
1.1.2	Historique des levées de fonds depuis l'introduction en bourse	2
1.1.3	Faits majeurs de l'exercice.	4
1.1.4	Faits postérieurs à la date d'établissement des comptes annuels	6
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	6
<b>2</b>	<b>Informations relatives au bilan</b>	<b>7</b>
2.1	Actif	7
2.1.1	Tableau des immobilisations	7
2.1.2	Tableau des amortissements	7
2.1.3	Immobilisations incorporelles	7
2.1.4	Immobilisations corporelles	7
2.1.5	Immobilisations financières	8
2.1.6	Stocks	8
2.1.7	Créances	9
2.1.8	Disponibilités et divers	10
2.1.9	Comptes de régularisation	10
2.2	Passif	11
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	11
2.2.2	Capital	11
2.2.3	Autres capitaux propres	15
2.2.4	Provisions pour risques et charges	16
2.2.5	Dettes financières	18
2.2.6	Autres dettes	18
2.2.7	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours.	19
2.2.8	Comptes de régularisation	19
<b>3</b>	<b>Informations relatives au compte de résultat</b>	<b>20</b>
3.1	Ventilation du chiffre d'affaires par nature d'activité	20
3.2	Ventilation du Chiffre d'affaires par zone géographique	20
3.3	Reconnaissance des revenus	20
3.4	Transfert de charges d'exploitation et reprise de provision	20
3.5	Autres achats et charges externes	21
3.6	Dépenses de Recherche & Développement	21
3.7	Résultat financier	21
3.8	Résultat exceptionnel	22
3.9	Impôt sur les bénéfices	22



3.9.1	Montant des créances et des dettes d'impôt différé	22
3.9.2	Crédit d'impôt recherche	22
3.9.3	Crédit d'impôt export	22
3.9.4	Crédit d'impôt compétitivité Emploi (CICE)	22
3.10	Résultat net par action	23
<b>4</b>	<b>Autres informations</b>	<b>24</b>
4.1	Effectif moyen	24
4.2	Organes d'administration et de direction	24
4.3	Comptes consolidés	24
4.4	Engagements	24
4.4.1	Licences d'exploitation logiciels et brevets	24
4.4.2	Emission de BSPCE, de stock-options, BSA et actions gratuites	26
<b>5</b>	<b>Annexes</b>	<b>27</b>

# 1 Faits majeurs

## 1.1 Evènements principaux de l'exercice.

### 1.1.1 Rappel historique

- En mai 2008, la Commission Régionale d'Attribution des Aides à l'Innovation (OSEO) a décidé de soutenir la Société par une aide à l'innovation sous forme d'une avance remboursable de 1 500 000 €, dont 600 000 € ont été reçus par la Société en juillet 2008, 600 000 € en mars 2009 et 300 000 € en juin 2009.
- Fin 2009, OSEO Innovation et le département des Alpes Maritimes ont décidé de soutenir la Société par une nouvelle aide à l'innovation sous forme d'une avance remboursable d'un montant de 1 375 000 € dont 1 100 000 € ont été reçus par la Société dans le courant de l'année 2010 et 275 000 € dans le courant de l'exercice 2011.

Au 31/12/2016 le solde restant à rembourser auprès d'OSEO pour ces deux aides à l'innovation est de 456 K€.

- En février 2012, la Société a signé un accord stratégique avec Quintiles pour offrir à l'industrie biopharmaceutique mondiale des services d'imagerie avancés et intégrés. Quintiles est le premier fournisseur mondial de services pour l'industrie biopharmaceutique. Quintiles est le seul fournisseur de services biopharmaceutiques entièrement intégrés à proposer des solutions cliniques, commerciales, de conseil et de fonds propres à travers le monde. Quintiles est présent dans 60 pays et emploie plus de 20 000 salariés. Conformément à cet accord, l'assemblée générale du 5 avril 2012 a alloué à Quintiles :
  - 1.145.196 bons de souscription d'actions, chaque bon donnant droit à souscrire une action ordinaire de la Société au prix de 11,875 € prime d'émission comprise. La souscription aux actions se fera uniquement par compensation avec une créance liquide et exigible qui serait détenue par Quintiles sur la Société.
  - 1 bon de souscription d'actions donnant le droit à Quintiles de souscrire un nombre d'actions lui permettant d'atteindre 15% du capital pleinement dilué de la Société, ce au prix de 11,875 € prime d'émission comprise par action. Ce bon de souscription ne pourra être exercé qu'une fois que la totalité des 1.145.196 bons de souscription d'actions mentionnés plus haut aura été exercée et que ledit exercice n'aura pas permis à Quintiles d'atteindre 15% du capital pleinement dilué de la Société. La souscription aux actions se fera uniquement par compensation avec une créance liquide et exigible qui serait détenue par Quintiles sur la Société.
- Suite à un nouvel accord signé avec Quintiles en mai 2016, ces bons de souscription sont devenus caduques avec effet au 01 janvier 2016. Aucun de ces bons n'a été exercé jusqu'à la signature de cet accord. (Cf. § 1.1.3 Faits majeurs de l'exercice).

- En décembre 2013, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à une émission de 117 508 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscriptions d'actions (BSA 2013) à titre gratuit. Ces BSA sont attribués par moitié aux prêteurs des deux avances en compte courant de 500 K€ chacune réalisées fin 2013 et début 2014. Chaque BSA 2013 donnera droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société de 0,05 centimes de nominal chacune, moyennant le règlement d'un prix d'exercice égal à 8,51 € par action nouvelle.

Au 31/12/2016, la société a émis 58 754 actions nouvelles, suite à l'exercice de 58 754 BSA. Ces actions ont été émises au prix de 8,51 € par action dont 0,05 € de capital et 8,46 € de prime d'émission. Cette augmentation de capital s'élève à un montant de 499 996,54 € dont 2 397,70 € de capital et 497 058,84 € de prime d'émission.

- En novembre 2014, une convention de cost-plus « Intercompany Service Agreement » a été conclue entre la Société Médian Technologies SA et la Société Médian Technologies Inc à effet rétroactif au 1er janvier 2014. Les charges relatives à cette convention sont comptabilisées en charges d'exploitation dans les comptes de Médian Technologies SA.

Avant la mise en place de cette convention, Médian Technologies SA accordait à sa filiale des avances de trésorerie qui faisaient l'objet d'une dépréciation constatée en charges financières.

### 1.1.2 Historique des levées de fonds depuis l'introduction en bourse

- En mai 2011, la Société a procédé à une augmentation de capital en numéraire et conversion de compte courant par émission de 1.239.356 actions au prix de 8,05 € par action, dont 0,05 € de nominal et 8,00 € de prime d'émission. Suite à cette augmentation de capital, les titres de la Société ont été admis sur le marché NYSE Alternext à Paris selon le principe de la cotation directe avec un cours de référence de 8.05 € par action.
- En mai 2011, la Société a souscrit un contrat de liquidité avec un animateur agréé à hauteur de 150 K€ pour une durée initiale de 2 ans. En décembre 2011, la Société a procédé à un apport complémentaire de 50 K€ ainsi qu'en avril 2012 pour le même montant.
- En juillet 2011, Canon Inc. a pris une participation de 15% (après dilution) dans la Société via la souscription de 223.464 actions nouvelles et l'achat de 738.361 actions auprès des actionnaires historiques, ce au prix de 8,95 € par action. Cette prise de participation est assortie de la signature d'un accord stratégique visant à co-développer et à commercialiser des nouveaux produits et services.
- En septembre 2011, la Société a émis une action de préférence, au prix de 8,95 € dont 0,05 € de nominal et 8,90 € de prime d'émission, cette action de préférence donnant droit à son souscripteur d'être représenté au Conseil d'Administration de la Société en particulier tant qu'il détiendra au moins 10% du capital social de la Société sur une base non diluée.

- En juin 2012, deux Fonds Communs de Placement pour l'Innovation gérés par OTC Asset Management ont souscrit au total 80.000 actions nouvelles au prix de 10,00 € par action dont 0,05 € de nominal et 9,95 € de prime d'émission.
- L'assemblée générale mixte du 06 juin 2013 a décidé l'émission de 80 000 BSA-2013 au prix unitaire de 0,80 €. Ces BSA ont été attribués et souscrits pour un montant de 64 000 € sur le troisième trimestre 2013. Le prix d'exercice unitaire de ces BSA-2013 est de 8,04 €/action.
- En Août 2013, six Fonds Communs de Placement pour l'Innovation ont souscrit au total 132 132 actions nouvelles au prix de 10,60 € par action soit un total de 1 400 599,20 € dont 6 606,60 € de Capital et 1 393 992,60 € de prime d'émission.
- En septembre 2014, la Société a procédé à une augmentation de capital en numéraire et conversion des deux comptes courants précédemment cités, par émission de 2.222.222 actions à bons de souscription d'actions, au prix de 9 € par action, dont 0,05 € de nominal et 8,95 € de prime d'émission. Cette augmentation de capital s'élève à un montant de 19 999 998 € dont 111 111,10 € de capital et 19 888 886,90 € de prime d'émission.
- En octobre 2014, la Société a émis 4 420 actions suite à l'exercice de 22 100 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 4,20 € par action dont 0,05 € de nominal et 4,15 € de prime d'émission.
- Fin Juin 2015, la Société a émis 6 000 actions nouvelles de catégorie E, suite à l'exercice de 30 000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 4,20 € par action dont 0,05 € de nominal et 4,15 € de prime d'émission soit un total de 25 200,00 € dont 300,00 € de Capital et 24 900,00 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 15 juillet 2015 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.
- En Juillet 2015, le Conseil d'Administration de MEDIAN Technologies a utilisé la délégation de compétence donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 juin 2015, afin de faire procéder à une augmentation de capital par placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant de 19 800 000 euros, à 1.650.000 actions pour un prix de souscription de 12€ chacune, dont 11,95€ de prime d'émission. En date du 15 Juillet 2015, il a été constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital.
- En Juillet 2015, la Société a émis 55.555 actions nouvelles, suite à l'exercice de 111 110 BSA. Ces actions ont été émises au prix de 9 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,95 € de prime d'émission soit un total de 499 995,00 € dont 2 777,75 € de Capital et 497 217,25 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 1er octobre 2015 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.
- Le conseil d'Administration du 1er octobre 2015 a constaté l'émission de 10 183 actions nouvelles, suite à l'exercice de 10 183 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 8,05 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,00 € de prime d'émission soit un total de 81 973,15 € dont 509,15 € de Capital et 81 464,00 € de prime d'émission.

- Le conseil d'Administration du 14 décembre 2015 a constaté l'émission de 32 587 actions nouvelles, suite à l'exercice de 36 587 BSPCE réparti de la manière suivante :
  - 31 587 actions, suite à l'exercice de 31 587 BSPCE, ont été émises au prix de 8,05 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,00 de prime d'émission soit un total de 254 275,35 dont 1579,35 € de capital et 252 696,00 € de prime d'émission.
  - 1 000 actions, suite à l'exercice de 5 000 BSPCE, ont été émises au prix de 6€50 par action dont 0,05 € de nominal et 6€45 de prime d'émission soit un total de 6 500 € dont 50 € de capital et 6450 € de prime d'émission.
- Le 14 décembre 2015, la Société a émis 700 actions nouvelles, suite à l'exercice de 700 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 8,05 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,00 € de prime d'émission soit un total de 5 635 € dont 35,00 € de Capital et 5 600,00 € de prime d'émission.

### 1.1.3 Faits majeurs de l'exercice.

- Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016, la société a constaté l'émission de 31 841 actions nouvelles, suite à l'exercice de 31 841 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 8,05 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,00 € de prime d'émission soit un total de 256 320,05 € dont 1592,05 € de Capital et 254 728,00 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 7 avril 2016 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 1627.05 € par émission de 32 541 actions nouvelles, dont 700 actions ont été émises le 14 décembre 2015, Ces 32 541 actions ont été émises suite à l'exercice de 32 541 BSPCE.
- Au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2016, la société a émis 29 776 actions nouvelles, suite à l'exercice de 29 776 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 8,05 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,00 € de prime d'émission soit un total de 239 696,80 € dont 1 488,80 € de capital et 238 208,00 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital
- En juin 2016, la Société a émis 6 600 actions nouvelles de catégorie E, suite à l'exercice de 33 000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 4,20 € par action dont 0,05 € de nominal et 4,15 € de prime d'émission soit un total de 27 720,00 € dont 330,00 € de Capital et 27 390,00 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.
- En Mai 2016, la Société a signé deux nouveaux accords avec la société Quintiles :
  - Le premier accord, rend caduque l'accord du 16 Février 2012 relatif à l'émission des BSA 2012 ainsi que du BSA d'ajustement. (Cf. § 1.1.1 Rappel historique). Cet accord prévoit également, le renoncement par la société Quintiles à son droit d'être payé des commissions dues par la Société Médian Technologies depuis le 16 février 2012 et ce jusqu'au 31 décembre 2015. Ces commissions étaient provisionnées jusqu'au 31 décembre 2015 en dettes fournisseurs, Quintiles n'ayant jamais exercé les BSA susmentionnés.

- Le second accord, signé pour une durée de 3 ans, s'inscrit dans la continuité de l'accord précédent du 16 février 2012. Ce renouvellement inclut une modification des modalités de rémunération des affaires apportées par la société Quintiles, plus adaptées au contexte et issues d'une collaboration qui dure depuis plus de 4 ans.
  - En mai 2016, la société a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les exercices de 2013 à 2015 et a donné lieu à un redressement de 11.3 K€ payé sur le second semestre.
  - En juillet 2016, la société a reçu une proposition de rectification de l'administration fiscale suite à une vérification de comptabilité portant sur les périodes 2013 et 2014 pour l'impôt sur les sociétés et sur une période prorogée jusqu'au 30 septembre 2015 en matière de taxes sur le chiffre d'affaires. Les rectifications proposées ont été acceptées par la Société pour un montant de 41.5 K€ et payées sur le second semestre.
  - En juillet 2016, la société a reçu le remboursement du Crédit d'Impôt Recherche 2015 pour la somme de 859 K€.
  - Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a décidé l'attribution de 325 045 actions gratuites (les AGA 2016 A et B) dont les périodes d'acquisition et de conservation seront aménagées selon les modalités définies au point 2.2.2.8.
  - Le Conseil d'Administration du 06 Octobre 2016, a décidé l'attribution de 373 745 actions gratuites (les AGA 2016 C et D) dont les périodes d'acquisition et de conservation seront aménagées selon les modalités définies au point 2.2.2.9.
  - En Décembre 2016, la Société a procédé à une augmentation de capital en numéraire, par émission de 1.507.692 actions, au prix de 13 € par action, dont 0,05 € de nominal et 12,95 € de prime d'émission. Cette augmentation de capital s'élève à un montant de 19 599 996 € dont 75 384,60 € de capital et 19 524 611,40 € de prime d'émission.
  - En Décembre 2016, la Société a émis 58.754 actions nouvelles, suite à l'exercice de 58.754 BSA 2013. Ces actions ont été émises au prix de 8,51 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,46 € de prime d'émission soit un total de 499 996,54 € dont 2 937,70 € de Capital et 497 058,84 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 janvier 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.
  - Une convention de cost-plus « Intercompany Service Agreement » a été conclue entre la Société Médian Technologies SA et la Société Médian Technologies Inc prenant effet en date du 1er janvier 2016 et modifiant ainsi la précédente convention signée. L'objectif étant d'appréhender au mieux les nouveaux services rendus par la filiale, « Clinical Services » et « Corporate development ».
- Suite à la signature de cette nouvelle convention, la Société Médian Technologies SA a constaté en charge d'exploitation, une charge d'un montant de 2 844 K€.
- la Société a également conclu une convention de trésorerie « Intercompany Treasury Agreement » avec la Société Médian Technologies Inc. prenant effet en date du 1er janvier 2016. Cette avance de trésorerie est rémunérée au taux minimum de 0,5 % et est calculée en tenant compte du taux Euribor 3 mois.
- Une charge d'un montant 44 K€ a été constatée dans les comptes de l'exercice rémunérant les sommes placées en compte courant pour les années 2015 et 2016.

#### **1.1.4 Faits postérieurs à la date d'établissement des comptes annuels**

- En Janvier 2017, la Société a émis 24.609 actions nouvelles, suite à l'exercice de 24.609 BSA A-2009. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 159 958,50 € dont 1 230,45 € de Capital et 158 728,05 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 janvier 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

#### **1.2 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels au 31 décembre 2016 ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau 2054, voir Annexe 1

#### 2.1.2 Tableau des amortissements

Tableau 2055, voir Annexe 2

#### 2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

##### 2.1.3.1 Frais de développement

Sur décision de gestion, ces frais de conception de logiciels ne font pas l'objet de comptabilisation à l'actif du bilan.

##### 2.1.3.2 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans

#### 2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

### 2.1.4.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 à 10 ans

## 2.1.5 Immobilisations financières

### 2.1.5.1 Titres de filiales et participations

- liste des filiales et participations en \$

Société	Capitaux propres au 31/12/2016	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus	CA HT de la période 31/12/2016	Résultat net de la période 31/12/2016	Dividendes encaissés au cours la période
• Filiales (+ 50 %)	- 4 846 228 \$	100 %	10 000 \$	3 115 279 \$	62 647 \$	0

Notons que les titres de cette filiale sont intégralement dépréciés.

### 2.1.5.2 Autres immobilisations financières

Les positions comptables liées au contrat de liquidité au 31/12/2016 sont les suivantes:

- 13 807 Actions propres pour un coût d'achat de 138 K€ (comptabilisées selon la méthode FIFO), et valorisées selon le cours de Bourse au 31/12/2016 pour 152 K€.
- Les espèces mobilisées et indisponibles s'élèvent à 123 K€ (pour un contrat initial de liquidité de 250 K€).

## 2.1.6 Stocks

### 2.1.6.1 Etat des stocks

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matériel informatique	10 375	7 315	3 060
<b>Total</b>	<b>10 375</b>	<b>7 315</b>	<b>3 060</b>

### 2.1.6.2 Stocks de produits achetés

Les stocks de matériel informatique sont évalués au coût d'achat HT.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat et des frais de port sur achat.

## 2.1.7 Créances

### 2.1.7.1 Classement par échéances

Tableau 2057- voir annexe 3

### 2.1.7.2 Entreprises liées

- Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations financières		8 340
Provision titres de participation		8 340
Autres créances : Compte courant €		3 690 120
Autres créances : Compte courant \$		747 939
Provision Compte courant		4 438 060
Créances clients		47 263
Fournisseurs débiteur		29 929

Notons que le compte courant et les titres de participation de la filiale font l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 100%.

### 2.1.7.3 Autres créances

Elles comprennent notamment :

- Une créance relative au Crédit d'Impôt Recherche pour l'exercice 2016 d'un montant de 1 024 K€.
- Une créance relative au crédit d'impôt export pour 40 K€.
- Une demande de remboursement de TVA pour 240 K€.
- Une créance de 225 K€ relative à de la TVA autoliquidée.

Les crédits d'impôt font l'objet d'une demande de remboursement immédiat dans le cadre du dispositif attaché à la PME communautaire.

#### 2.1.7.4 Produits à recevoir

	Montant
Clients, factures à établir	195 866
Intérêts courus à recevoir	20 240
Organisme sociaux	63 151
Divers	8 197
<b>Total</b>	<b>287 454</b>

#### 2.1.8 Disponibilités et divers

Elles concernent trois comptes courants bancaires pour un montant de 41 619 K€. Les intérêts comptabilisés à recevoir s'élèvent à 20 K€. Le compte bancaire en devise est évalué selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté annuel des comptes.

#### 2.1.9 Comptes de régularisation

##### 2.1.9.1 Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 407 K€ et correspondent principalement à des charges d'exploitation relatives aux postes suivants (assurances, publicité, honoraires, sous-traitants, etc...)

##### 2.1.9.2 Ecart de conversion actif.

Un écart de conversion actif a été comptabilisé pour un montant de 1.7 K€. Il concerne des créances en monnaie étrangère. Ces créances en devises sont évaluées selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté des comptes.

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

#### 2.2.2 Capital

En Euros	N-1	+	-	N
Capital	500 806	81 733		582 539
Primes, réserves	31 298 758	20 459 950		51 758 708
BSA 2009	15 996			15 996
BSA 2013	64 000			64 000
Autres réserves		16 252		16 252
Report à nouveau	0	- 5 336 589		- 5 336 589
Résultat	- 5 336 589	- 7 746 399	- 5 336 589	- 7 746 399
<b>Total</b>	<b>26 542 970</b>	<b>7 474 947</b>	<b>- 5 336 589</b>	<b>39 354 505</b>

#### 2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 11 633 759 actions ordinaires de 0,05 € de valeur nominale, de 17 020 actions de préférence de catégorie E de 0,05 € de valeur et de 1 action de préférence de catégorie B de 0,05 € de valeur. Les changements intervenus au cours de la période sont les suivants :

	Nombre d'actions	Valeur en capital	Prime d'émission
<b>Position début de l'exercice</b>	<b>10 016 117</b>	<b>500 805,85</b>	<b>31 298 758,04</b>
Exercice BSPCE 1er trimestre 2016 (Conseil Administration 07/04/2016) *	31 841	1 592,05	254 728,00
Exercice BSPCE 2eme trimestre 2016 (Conseil d'administration 22/07/2016)*	36 376	1 818,80	265 598,00
Constitution réserve spéciale prélevée sur prime d'émission : Conseil d'administration du 6 octobre 2016*			-16 252,25
Assemblée générale mixte du 16 décembre 2016 : augmentation de capital en numéraire*	1 507 692	75 384,60	19 524 611,40
Imputation des frais d'augmentation de capital sur prime d'émission			-65 794,17
Exercice BSA décembre 2016 : augmentation de capital en numéraire *	58 754	2 937,70	497 058,84
<b>Position au 31 décembre 2016</b>	<b>11 650 780</b>	<b>582 539,00</b>	<b>51 758 707,86</b>

\* cf. 1.1.3. : faits majeurs de l'exercice

#### 2.2.2.2 Emission d'un bon de souscription d'actions (le « BSA A-2009 »)

La Société NVF Equity Limited a souscrit un bon de souscription d'actions, pour un montant de 15 996 €, libéré en totalité par compensation de créance en 2009.

Ce BSA est exerçable à tout moment à compter de la réalisation de l'émission pendant une période de 10 ans expirant le 10 mars 2019.

Ce BSA donne droit à acquérir 24 609 actions ordinaires au prix d'exercice de 6,50 €.

Ces BSA ont été exercés Post-clôture, comme mentionné au point [1.1.4.](#)

#### 2.2.2.3 Emission de 1.145.196 bons de souscription d'actions (les « BSA-2012 »)

La Société Quintiles a souscrit 1.145.196 bons de souscription d'actions.

Ces BSA ont une durée de vie expirant le 31 décembre 2018 et ne sont exerçables que par compensation avec une créance liquide et exigible qui serait détenue par Quintiles sur la Société.

Chaque bon donne droit à acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 11,875 € prime d'émission comprise.

Ces bons sont devenus caduques suite à l'accord signé avec Quintiles en Mai 2016.

#### 2.2.2.4 Emission d'un bon de souscription d'actions (le « BSA-Ajustement »)

La Société Quintiles a souscrit 1 bon de souscription d'actions.

Ce bon de souscription ne pourra être exercé qu'une fois que la totalité des 1.145.196 bons de souscription d'actions mentionnés au point [2.2.2.3](#) ci-dessus aura été exercée et que ledit exercice n'aura pas permis à Quintiles d'atteindre 15% du capital pleinement dilué de la Société.

Ce bon de souscription d'actions donne le droit à Quintiles de souscrire un nombre d'actions lui permettant d'atteindre 15% du capital pleinement dilué de la Société

La souscription aux actions se fera uniquement par compensation avec une créance liquide et exigible qui serait détenue par Quintiles sur la Société.

Ce BSA donne droit à acquérir des actions nouvelles ordinaires de la Société au prix de 11,875 € prime d'émission comprise par action.

Ce BSA est devenu caduque suite à l'accord signé avec Quintiles en Mai 2016.

#### 2.2.2.5 Emission de 80 000 bons de souscription d'actions (les « BSA-2013 »)

L'Assemblée Générale du 6 juin 2013 a décidé l'émission de 80 000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA- 2013).

Chaque BSA-2013 a été souscrit au prix de 0.80 euros. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés sur le deuxième semestre 2013 pour un montant de 64 K€.

Le prix unitaire d'exercice des BSA-2013 correspond à la moyenne des 40 jours de bourse qui précèdent l'Assemblée Générale du 6 juin 2013, soit 8.04 euros/actions. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 31 décembre 2020.

#### 2.2.2.6 Emission de 117 508 bons de souscription d'actions ( les « BSA-2013 »)

L'exercice de la totalité des 117 508 BSA 2013 décidé par le Conseil d'Administration de décembre 2013 (cf 1.1.1) aurait donné lieu à une augmentation du capital social d'un montant de 5 875,40 euros correspondant à l'émission de 117 508 actions nouvelles de la Société.

58 754 BSA ont été exercés en décembre 2016 et ont donné lieu à l'émission de 58 754 actions nouvelles au prix de 8,51 € par action dont 0,05 € de capital et 8,46 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 janvier 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant total de 499 996,54 € dont 2 397,70 € de capital et 497 058,84 € de prime d'émission.

58 754 BSA 2013 n'ont pas été exercés et sont devenus caduques au 31/12/2016.

#### 2.2.2.7 Emission de 2 222 222 bons de souscription d'actions.

L'assemblée générale du 29 septembre 2014 a décidé que l'émission de 2 222 222 BSA donnera lieu à une augmentation de capital d'un montant maximum, de 55 555,55 euros par l'émission de 1. 111. 111 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de 0.05 € chacune à raison de l'exercice de deux BSA pour une action nouvelle. Le prix d'exercice par action est de 9 € prime d'émission comprise. En juillet 2015, 111 110 BSA ont été exercés et ont donné lieu à la souscription de 55 555 actions ordinaires. Le Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 2 777,75 €. Il reste 2 111 112 BSA exerçables jusqu'en septembre 2021.

### 2.2.2.8 Emission de 325 045 actions gratuites

- Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a décidé l'attribution de 325 045 actions gratuites (les AGA 2016) dont les périodes d'acquisition et de conservation seront aménagées comme suit :
  - **Pour 162.523 actions gratuites (les « AGA 2016 A »)** : la période d'acquisition sera d'une durée d'un an à compter de la date d'attribution des actions gratuites et la durée de conservation sera d'un an à compter du terme de la période d'acquisition.
  - **Pour 162.522 actions gratuites (les « AGA 2016 B »)** : la période d'acquisition sera d'une durée de deux ans à compter de la date d'attribution des actions gratuites et la durée de conservation sera d'un an à compter du terme de la période d'acquisition.

### 2.2.2.9 Emission de 373 745 actions gratuites

- Le Conseil d'Administration du 06 Octobre 2016, ainsi que celui du 04 novembre 2016 a décidé l'attribution de 373.745 actions gratuites (les AGA 2016) dont les périodes d'acquisition et de conservation seront aménagées comme suit :
  - **Pour 186.873 actions gratuites (les « AGA 2016 C »)** :

Période d'acquisition : L'acquisition des AGA 2016 C est définitive si les conditions suivantes sont remplies cumulativement (les « **Conditions Cumulatives** ») :

- (i) A l'issue d'une période d'acquisition d'une durée de un (1) an à compter de la date d'attribution, et
- (ii) Si les conditions d'acquisition ci-dessous sont remplies :
  - (a) si le Bénéficiaire conserve la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou de la Filiale US, selon le cas, jusqu'au dernier jour de la période d'acquisition, et
  - (b) la survenance d'au moins l'un des trois événements ci-dessous avant le 31 décembre 2026 :
    - les actions de la Société ont fait l'objet d'une introduction sur un marché réglementé aux Etats-Unis et/ou en France, ou
    - une offre d'acquisition ferme et irrévocable portant sur au moins 51% du capital de la Société est présentée, ou
    - le Bénéficiaire reçoit une offre ferme et irrévocable portant sur 100% des titres qu'il détient, y compris les AGA 2016 C.

Période de conservation modulable : Au terme de la période d'acquisition et si les conditions d'acquisition visées ci-dessus ont été remplies, le Bénéficiaire est propriétaire des AGA 2016 C. Toutefois, il est tenu de les conserver pendant une période modulable déterminée par le plan.

- **Pour 186.872 actions gratuites (les « AGA 2016 D ») :**

Période d'acquisition : L'acquisition des AGA 2016 D est définitive si les conditions suivantes sont remplies cumulativement (les « **Conditions Cumulatives** ») :

- (iii) A l'issue d'une période d'acquisition d'une durée de deux (2) ans à compter de la date d'attribution, et
- (iv) Si les conditions d'acquisition ci-dessous sont remplies :
  - (a) si le Bénéficiaire conserve la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou de la Filiale US, selon le cas, jusqu'au dernier jour de la période d'acquisition, et
  - (b) la survenance d'au moins l'un des trois événements ci-dessous avant le 31 décembre 2026 :
    - les actions de la Société ont fait l'objet d'une introduction sur un marché réglementé aux Etats-Unis et/ou en France, ou
    - une offre d'acquisition ferme et irrévocable portant sur au moins 51% du capital de la Société est présentée, ou
    - le Bénéficiaire reçoit une offre ferme et irrévocable portant sur 100% des titres qu'il détient, y compris les AGA 2016 D.

Il n'y a pas de période de conservation pour les AGA D.

Les AGA 2016 C et D ont toutes été attribuées à des salariés de la filiale américaine MEDIAN Technologies Inc.

## 2.2.3 Autres capitaux propres

### 2.2.3.1 Avance conditionnée OSEO Innovation

Elles s'élèvent à 456 K€ et comprennent:

- **Une avance OSEO relative à la délibération du 28/05/2008 (LESIO Phase I)**

Le montant figurant au passif du bilan s'élève à 100 000 €. Les premiers remboursements sont intervenus entre avril 2012 et décembre 2016 pour un montant total de 1 400 K€. Suite à un avenant du 11 juillet 2013, il reste 1 remboursement trimestriel de 100 K€ avec une dernière échéance versée sur le mois de janvier 2017.

- **Une avance OSEO relative à la délibération du 17/09/2009 (LESIO Phase II)**

Le montant figurant au passif du bilan s'élève à 356 250 €. Les remboursements trimestriels intervenus entre mars 2012 et mars 2015 s'élèvent à 1 019 K€. Suite à un avenant du 12 janvier 2017, il reste 3 trimestres de remboursement avec une dernière échéance au 30/09/2017.

## 2.2.4 Provisions pour risques et charges

### 2.2.4.1 Tableau des provisions pour risques et charges

	Montant au début de la période	Dotations de la période	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant à la fin de la période
Provision risques	33 794			33 794	0
Provision pour perte de change	7 569	1 672		7 569	1 672
Provision pour charges	366 834	100 284			467 118
Provision pour impôt		227 593			227 594
<b>Total</b>	<b>408 197</b>	<b>329 549</b>		<b>41 363</b>	<b>696 384</b>

### 2.2.4.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

Une reprise de provision de 34 K€ a été effectuée suite au jugement rendu en appel qui a débouté un ancien salarié de l'intégralité de ses demandes.

Une provision pour impôt d'un montant de 228 K€ a été constituée suite à l'attribution d'actions gratuites décidée par le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016. Cette provision est relative à la contribution patronale spécifique, qui s'élève à 20 %. Celle-ci est exigible dès le mois suivant la date d'acquisition des actions (1<sup>ère</sup> échéance AGA 2016A : Aout 2017). Cette contribution est assise sur la valeur des actions au moment de leur acquisition. Cette provision a été calculée en retenant un cours de l'action de 11 € (valeur au 31/12/2016). La provision est relative uniquement aux AGA A et B, la contribution patronale ne s'appliquant pas sur les AGA C et D.

### 2.2.4.3 Provision pour Charges : Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite au 31/12/2016	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.	467 118		467 118

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite a été estimé sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective Syntec.

Les hypothèses retenues dans la détermination de cet engagement sont les suivantes:

Indemnité de fin de carrière		31/12/2016
Taux d'actualisation		1.30%
Taux de revalorisation salariale ( dont 2 % d'inflation)		2,50 %
Table de mortalité		INSEE T68-Fm 2008-2010
Ages de départ en retraite		Compris entre 62 et 67 ans
Mode de départ en retraite		Départ volontaire
Taux de charges sociales		46%
Turnover (taux moyen par tranche d'âge)		
	Moins de 25 ans	16 %
	25-29 ans	9 %
	30-34 ans	5 %
	35-39 ans	4%
	40-44 ans	3 %
	45-49 ans	2,25%
	50-54 ans	1%
	55 ans et plus	0%

Sur l'exercice 2016, la table de Turnover a fait l'objet d'une analyse plus précise afin de s'adapter au mieux au nouveau dimensionnement de la Société. L'ensemble des tranches d'âges ont été modifiées.

L'analyse de l'impact sur les comptes sociaux au 31 décembre 2015 relatif à la mise en place de cette nouvelle table de turnover n'est pas significative. Ce montant se limite à 25 K€.

Le calcul des engagements de retraite est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées.

La valeur actualisée de l'obligation est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Le calcul intègre les facteurs de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ainsi que les charges sociales afférentes aux IDR.

En French GAAP, la société reconnaît les écarts actuariels immédiatement en résultat et comptabilise donc au bilan la valeur de l'engagement (pas d'actifs financiers en couverture des IDR à ce jour).

## 2.2.5 Dettes financières

### 2.2.5.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – Annexe 3

### 2.2.5.2 Prêt participatif

Un prêt participatif de 350 K€ a été souscrit le 09 Août 2011 auprès de Sofired. Il présente les caractéristiques suivantes :

- Le prêt est consenti pour une durée de 5 ans à compter du 11/08/2011 ;
- La somme prêtée porte intérêt au taux de 5% calculé sur le capital restant dû ;
- Le prêt est assorti d'une rémunération indexée sur le résultat de l'entreprise. Elle n'intervient qu'à partir de la 4<sup>ème</sup> année du prêt et jusqu'au dernier remboursement. Elle n'est effective que dans la mesure où il a été décidé de distribuer des bénéfices au titre de l'exercice.

Au 31/12/2016, l'emprunt est intégralement remboursé.

### 2.2.5.3 Emprunts et dettes financières diverses

- Au 31/12/2015, Les avances sur indemnité consenties par la Coface s'élevait à 515 K€. Au 31/12/2016, l'intégralité de ces avances ont été remboursées.

## 2.2.6 Autres dettes

### 2.2.6.1 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	533 289
Dettes sociales	877 290
Dettes fiscales	2 422
Autres dettes	2 703
<b>Total</b>	<b>1 415 706</b>

## **2.2.7 Avances et acomptes reçus sur commandes en cours.**

Les avances et acomptes reçus sur commande s'élèvent à 3 545 K€ au 31/12/2016 et correspondent aux avances versées par les clients à la signature du contrat (initial payment). Ces avances sont remboursables en cas de fin de contrat (fin de l'essai clinique, annulation).

Au 31/12/2016, un montant de 656 K€ concerne des contrats terminés, pour lesquels le remboursement n'a pas encore été effectué.

## **2.2.8 Comptes de régularisation**

### *2.2.8.1 Les produits constatés d'avance*

Ils s'élèvent à 93 K€ et correspondent à des prestations de maintenance sur les logiciels comptabilisées sur la période mais dont les périodes d'application portent sur les périodes ultérieures au 31/12/2016.

### *2.2.8.2 Ecart de conversion passif*

Un écart de conversion passif a été comptabilisé pour un montant de 11,5 K€. Il concerne une dette fournisseur en monnaie étrangère. Cette dette en devise est évaluée selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté des comptes.

### 3 Informations relatives au compte de résultat

#### 3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par nature d'activité

Secteur d'activité	Montant
Prestations de services	6 336 886
Ventes de Licences	1 732
Ventes de marchandises	14 838
<b>Total</b>	<b>6 353 458</b>

#### 3.2 Ventilation du Chiffre d'affaires par zone géographique

Secteur d'activité	Montant
Chiffre d'affaires France	254 645
Chiffre d'affaires USA / Canada	2 591 399
Chiffre d'affaires UK	3 139 076
Chiffre d'affaires Autres	368 338
<b>Total</b>	<b>6 353 458</b>

#### 3.3 Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires prestations de services à destination de l'industrie pharmaceutique est comptabilisé au fur et à mesure de l'exécution et de l'avancement des prestations.

#### 3.4 Transfert de charges d'exploitation et reprise de provision

Ils correspondent essentiellement à des transferts de charges d'exploitation dont :

- 89 K€ relatifs à des charges de personnel (avantage en nature, rétrocession de cotisations sociales, refacturation de frais de formation)
- 215 K€ relatifs des refacturations de charges externes.
- 66 K€ correspondant à des frais liés à l'augmentation de capital de décembre 2016 et sont imputés sur la prime d'émission.

### 3.5 Autres achats et charges externes

Les achats et charges externes s'élèvent au 31/12/2016 à 7 938 K€ contre 5 825 K€ au 31/12/2015.

La variation de charges de 2 113 K€ s'explique essentiellement par:

- L'augmentation des charges liées à la convention de « Intercompany Service Agreement » à hauteur de 1 391 K€ (Cf. § 1.1.3).
- l'augmentation du recours à la sous-traitance sur les projets pharmaceutiques à hauteur de 1 083 K€ en lien avec le développement de l'activité.
- L'augmentation de charges relatives aux études et recherches et salons scientifiques pour 347 K€.
- Compensée par la baisse de frais d'augmentation de capital qui passent de 1 195 K€ pour la levée de fonds intervenue en juillet 2015, à 66 K€ pour celle de décembre 2016, soit une baisse de 1 129 K€. Ces frais sont imputés sur la prime d'émission.

A noter que suite au nouvel accord signé avec Quintiles, les commissions dues par Médian et comptabilisées jusqu'au 31/12/2015 ont été abandonnées. (Cf. § 1.1.3 Faits majeurs de l'exercice). A ce titre Médian a procédé au passage à profit des commissions Quintiles pour un montant de 452 K€ venant en diminution du poste autres achats et charges externes.

### 3.6 Dépenses de Recherche & Développement

Les dépenses de Recherche & Développement éligibles au crédit d'impôt recherche s'établissent à 3 212 K€, à comparer avec les charges d'exploitation de la période de 15 588 K€.

### 3.7 Résultat financier

*Les charges financières de - 154 K€ se justifient principalement par :*

- Le complément de provision de 66 K€ concernant le compte courant financier de la filiale.
- Des pertes de change pour un montant de 79 K€.

*Les produits financiers de +204 K€ correspondent principalement à :*

- Des gains de change pour un montant de 79 K€
- Des intérêts de 72 K€ provenant de la rémunération du compte courant bancaire (maxi trésorerie).
- Des intérêts de 44 K€ provenant de la rémunération du compte courant de la filiale américaine.

### 3.8 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à -11 K€ et il est constitué principalement :

- D'un mali sur le contrat de liquidité à hauteur de 35 K€.
- De 10 K€ correspondant à des pénalités.
- d'une reprise de provision de 34 K€ suite à la conclusion du litige prud'homal. (Cf. § 2.2.4.2 Evaluation des provisions pour risques et charges).

### 3.9 Impôt sur les bénéfices

#### 3.9.1 Montant des créances et des dettes d'impôt différé

Les allègements de la dette future d'impôts sont basés sur les éléments suivants :

- Déficits reportables au 31/12/2016 : 62 472 K€, soit un allègement d'impôt potentiel de 20 824 K€ (au taux de 33 1/3 %)

#### 3.9.2 Crédit d'impôt recherche

Le profit d'impôt comptabilisé est de 1 024 K€.

#### 3.9.3 Crédit d'impôt export

Le profit d'impôt comptabilisé est de 40 K€.

#### 3.9.4 Crédit d'impôt compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE comptabilisé dans les comptes de la Société au 31/12/2016 s'élève à 63 K€. Au compte de résultat, la Société a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales). Cet apport de trésorerie va contribuer à financer la création de nouveaux emplois au sein de la Société.

### 3.10 Résultat net par action

Au 31/12/2016, le résultat net par action est de -0,66 €.

Les valeurs mobilières donnant accès au capital, émises au 31 décembre 2016, donnent droit à 2 127 181 actions :

- BSA A-2009 : 24 609 actions (cf. [2.2.2.2](#))
- BSPCE : 180 256 actions (cf. [4.2.3](#))
- Stock-options : 87 970 actions ( cf. [4.2.3](#))
- BSA-2013 : 80 000 actions (cf. [2.2.2.5](#))
- BSA-2014 : 1 055 556 actions (cf. [2.2.2.7](#))
- AGA-2016 (A et B) : 325 045 actions (cf [2.2.2.8](#))
- AGA-2016 (C et D) : 373 745 actions (cf [2.2.2.9](#))

En cas d'émission de toutes ces 2 127 181 actions auxquelles donnent droit les valeurs mobilières donnant accès au capital émises au 31 décembre 2016, le résultat net par action serait de -0,56 €.

## 4 Autres informations

### 4.1 Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	72
Employés	2
<b>Total</b>	<b>74</b>

### 4.2 Organes d'administration et de direction

	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et traitements versés (y compris charges sociales)	824 977	772 428
Salaires et traitements à verser (y compris charges sociales)	136 000	272 000
Engagements de retraite	37 782	32 937
Jetons de présence	50 000	50 000
<b>Total</b>	<b>1 048 759</b>	<b>1 127 365</b>

### 4.3 Comptes consolidés

Médian Technologies, société mère du groupe, a préparé sur une base volontaire des comptes consolidés annuels conformément aux normes IFRS compte tenu des engagements pris aux termes des Subscription Agreements conclus par la Société les 19 août 2014 et 2 juillet 2015.

### 4.4 Engagements

#### 4.4.1 Licences d'exploitation logiciels et brevets

Selon les dispositions des contrats de licences avec l'Université de Chicago, la Société doit à cet établissement les montants suivants, non encore comptabilisés au 31/12/2016:

- Des royalties égales à 1% du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Lung postérieurement au 31/12/2016. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 K\$ pour chacune des années calendaires 2016 et au-delà (provisionné au 31/12/2016).

- 45 K\$ lorsque la Société aura obtenu les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation du logiciel CAD-Colon soit aux Etats-Unis, soit au Japon, soit en Europe, ainsi que 30 K\$ lorsque les ventes cumulées du logiciel CAD-Colon auront dépassé 1 000 K\$. A noter que la Société a décidé, début 2009, de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon.
- Des royalties égales à 1,5 à 2,0 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Colon postérieurement au 31/12/2016. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 K\$ pour chacune des années calendaires 2016 et au-delà. A noter que, la Société ayant décidé de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon, et en accord avec l'Université de Chicago, cet engagement ne sera pas applicable tant que la Société n'aura pas recommencé à le commercialiser.

#### 4.4.2 Emission de BSPCE, de stock-options, BSA et actions gratuites

Date de l'assemblée générale	Nombre de titres autorisés	Date d'attribution des titres	Nombre de titres attribués	Date limite d'exercice	Nombre de titres annulés / non souscrits	Nombre de titres exercés	Nombre de titres valides et non exercés	Nombre d'actions correspondant	Prix d'exercice par action	Augmentation de capital potentielle (nominal)
<b>BSPCE</b>										
10/03/2009	186 256	20/05/2010	170 000	09/03/2019	40 000	20 000	110 000	22 000	6,50	1 100,00
07/12/2009	1 061 309	07/12/2009	1 061 309	06/12/2019	259 880	85 100	716 329	143 266	4,20	7 163,29
01/04/2011	100 000	01/04/2011	99 950	31/03/2021	20 000	5 000	74 950	14 990	6,50	749,50
18/05/2011	200 000	08/06/2011	149 952	17/05/2016	45 865	104 087	0	0	8,05	0,00
<b>TOTAL BSPCE</b>	<b>1 547 565</b>		<b>1 481 211</b>		<b>365 745</b>	<b>214 187</b>	<b>901 279</b>	<b>180 256</b>		<b>9 012,79</b>
<b>Stock options</b>										
01/04/2011	100 000	01/04/2011	5 000		5 000	0	0	0	0,00	0,00
		15/12/2011	60 000	14/12/2018	0	0	60 000	60 000	9,00	3 000,00
		05/07/2012	34 000	04/07/2019	20 000	0	14 000	14 000	10,00	700,00
05/04/2012	200 000	05/07/2012	5 970	04/07/2019	2 000	0	3 970	3 970	10,00	198,50
		03/10/2013	10 000	02/10/2020			10 000	10 000	10,60	500,00
<b>TOTAL Stock options</b>	<b>300 000</b>		<b>114 970</b>		<b>27 000</b>	<b>0</b>	<b>87 970</b>	<b>87 970</b>		<b>4 398,50</b>
<b>BSA</b>										
10/03/2009	24 609	10/03/2009	24 609	10/03/2019			24 609	24 609	6,50	1 230,45
05/04/2012	1 145 196	05/04/2012	1 145 196	31/12/2018	1 145 196		0	0	11,875	0,00
05/04/2012	1	05/04/2012	ND	31/12/2018	ND				11,875	
06/06/2013	60 000	06/06/2013	60 000	31/12/2020			60 000	60 000	8,04	3 000,00
06/06/2013	20 000	06/06/2013	20 000	31/12/2020			20 000	20 000	8,04	1 000,00
24/12/2013	117 508	24/12/2013	117 508	31/12/2016	58 754	58 754	0	0	0,00	0,00
29/09/2014	2 222 222	30/09/2014	2 222 222	29/09/2021		111 110	2 111 112	1 055 556	9,00	52 777,80
<b>TOTAL BSA</b>	<b>3 589 536</b>		<b>3 589 535</b>		<b>1 203 950</b>	<b>169 864</b>	<b>2 215 721</b>	<b>1 160 165</b>		<b>58 008,25</b>
<b>Actions gratuites</b>										
16/06/2016	162 523	22/07/2016	162 523			0	162 523	162 523		8 126,15
	162 522	22/07/2016	162 522			0	162 522	162 522		8 126,10
16/06/2016	186 873	06/10/2016	186 873			0	186 873	186 873		9 343,65
	186 872	06/10/2016	186 872				186 872	186 872		9 343,60
<b>TOTAL Stock options</b>	<b>698 790</b>		<b>698 790</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>698 790</b>	<b>698 790</b>		<b>34 939,50</b>
<b>Total</b>							<b>3 903 760</b>	<b>2 127 181</b>		<b>106 359,04</b>

ND : non déterminable



## **5 Annexes**

Tableau 2054	Immobilisations
Tableau 2055	Amortissements
Tableau 2057	Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SA MEDIAN TECHNOLOGIES				31122016		Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
				1		Concédées à une réévaluation pratique au cours de l'exercice au résultat d'impôt en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	962299	KE	KF 141404		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Droit d'usage	I9		KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Droit d'usage	M1		KM		KN		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Droit d'usage	M2		KP	79412	KQ	KR 14561	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Droit d'usage	M3		KS		KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				KV	19299	KW	KX 2251	
		Matériel de transport *				KY	13800	KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	563034	LC		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF			
	Immobilisations corporelles en cours				LJ	65148	LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL			
	TOTAL III				LN	740695	LO		LP 270642	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8I	
Autres participations				8U	8340	8V	8W			
Autres titres immobilisés				IP	205108	IR		IS 337599		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	203377	IU		IV 389380		
TOTAL IV				IQ	416826	IR		IS 726979		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	2119821	OH		OJ 1139025		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale - sur évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessation à des titres ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CO		DO	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		JW	IX 1103703		
CORPORELLES	Terrains				IP		JX	JY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	MB		
		Sur sol d'autrui			IR		MD	ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG	MH 93974		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM	MN 21550	
		Matériel de transport				IV		MP	MQ 13800	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	1216	MI	MU 815648	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV	MW		
	Immobilisations corporelles en cours			65148	MY		MZ	NA		
Avances et acomptes				NC		ND	NE			
TOTAL III			65148	IY		NG	NH 1216			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		M7	OW		
	Autres participations				IO		OY	OZ 8340		
	Autres titres immobilisés				II	405184	OC	OD 137522		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	337598	OF	OG 255159		
	TOTAL IV				I3	742782	NK	OI 401022		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			65148	OK	743999	OL	OM 2449698			

Désignation de l'entreprise		SA MEDIAN TECHNOLOGIES				31122016		Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>	<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH		
<b>TOTAL I</b>		749120		76648				825769		
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
<b>TOTAL II</b>		41629		8860				50490		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles		QD		QE		QF		QG		
Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG		
Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
Matériel de bureau et inform. mobilier		QL		QM		QN		QO		
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
<b>TOTAL III</b>		488515		111212				599727		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		1237635		187861				1425496		
<b>CADRE B</b>	<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
<b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
<b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations	NL	NM			NO			NI		
<b>TOTAL IV</b>	NL	NM			NO			NI		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ			
<b>CADRE C</b>										
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA MEDIAN TECHNOLOGIES		31122016		Néant <input type="checkbox"/>			
<b>CADRE A</b>		<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US	66220	
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW	65810	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	3887	3887		
	Autres créances clients		UX	1737667	1737667		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constatée) UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	10326	10326		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	74770	74770		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1064007	1064007	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	548383	548383	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP	8196	8196	
	Groupe et associés (2)		VC	4438059		4438059	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	47696	47696		
	Charges constatées d'avance		VS	407068	363257	43811	
	<b>TOTAUX</b>		VT	8595224	VU	3981322	VV
RENOVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	16304			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
<b>CADRE B</b>		<b>ÉTAT DES DETTES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	2703	2703		
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	934692	934692			
Personnel et comptes rattachés		8C	544880	544880			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	656406	656406			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	239125	239125		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2422	2422		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	18474	18474			
Groupe et associés (2)		VI	6	6			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	18749	18749			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	93229	59794	33435		
<b>TOTAUX</b>		VY	2510690	VZ	2477255	33435	
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	573422	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

**MEDIAN TECHNOLOGIES**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre 2016)**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016)**

Aux Actionnaires  
**MEDIAN TECHNOLOGIES**  
Les 2 Arcs - Bâtiment B  
1800 Route des Crêtes  
06560 VALBONNE

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que sur les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

---

*PricewaterhouseCoopers PME Commissariat aux Comptes, L'Arénas, Immeuble Nice Plaza,  
455 Promenade des Anglais, BP 93130, 06203 Nice Cedex 03  
Téléphone: +33 (0)4 93 37 20 20, Fax: +33 (0)4 93 37 20 00, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par actions simplifiée au capital de 1 901 259 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. Siret 811 599 406 00014. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lesconil, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nice, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.

## **MEDIAN TECHNOLOGIES**

*Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées*

*(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016) - Page 2*

---

### ***CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE***

---

#### **Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

### ***CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE***

---

#### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs**

##### ***a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé***

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

##### **Rémunération d'un salarié co-fondateur de la société Median Technologies**

- **Dirigeant concerné :** Monsieur Gérard Milhiet, Executive Vice-President salarié de la société Median Technologies et Administrateur.
- **Nature et objet :** Monsieur Gérard Milhiet exerce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 la fonction d'Executive Vice-President salarié dans le cadre d'un avenant n°2 signé le 15 septembre 2011 à son contrat de travail du 24 décembre 2002 et de son avenant n°1 en date du 15 avril 2003.
- **Modalités :** La rémunération allouée à Monsieur Gérard Milhiet dans le cadre de son contrat de travail s'élève à 132 995,20 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

##### ***b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé***

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

##### **Stock-options attribuées à un administrateur**

- **Administrateur concerné :** Monsieur Oran Muduroglu
- **Nature et objet :** Monsieur Muduroglu bénéficie de stock-options lui étant attribuées en vertu d'un contrat conclu avec Median Inc. Ce dernier a le droit d'exercer ses stock-options sous certaines conditions afin d'obtenir des actions de la société Median Inc. Le Conseil d'Administration du 12 novembre 2009 a autorisé la signature d'un protocole d'échange-apport d'actions de la Société Médian Inc. au profit de la Société Median Technologies SA en cas d'exercice par Monsieur Muduroglu de ses stock-options et ce, afin de maintenir le contrôle à 100 % de sa filiale.

## MEDIAN TECHNOLOGIES

*Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées*

*(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016) - Page 3*

---

- **Modalités :** Monsieur Oran Muduroglu apportera la totalité des actions qu'il possédera dans la Société Median Inc. après l'exercice de la totalité de ses stock-options, soit 100 actions de la Société Median Inc. En rémunération de l'apport en nature des actions, il sera attribué à Monsieur Muduroglu un total de 25.108 actions de catégorie A de la Société Median Technologies SA (125.538 actions prévues initialement à diviser par cinq suite à la décision de l'Assemblée Générale de décembre 2010 de procéder à la hausse du montant nominal des actions en contrepartie d'une baisse du nombre d'actions).

A ce jour, Monsieur Muduroglu n'a exercé aucune de ses stock-options.

Fait à Nice, le 12 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes  
PricewaterhouseCoopers PME Commissariat aux Comptes



Xavier Salmon-Lefranc

**MEDIAN TECHNOLOGIES**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2016)**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2016)**

Aux Actionnaires  
**MEDIAN TECHNOLOGIES**  
Les 2 Arcs - Bâtiment B  
1800 Route des Crêtes  
06560 VALBONNE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société MEDIAN TECHNOLOGIES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

*PricewaterhouseCoopers PME Commissariat aux Comptes, L'Arénas, Immeuble Nice Plaza,  
455 Promenade des Anglais, BP 93130, 06203 Nice Cedex 03  
Téléphone: +33 (0)4 93 37 20 20, Fax: +33 (0)4 93 37 20 00, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par actions simplifiée au capital de 1 901 259 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. Siret 811 599 406 00014. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lesconil, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nice, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.2 aux états financiers mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes 2.15 et 2.21 aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Nice, le 12 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes  
PricewaterhouseCoopers PME Commissariat aux Comptes



Xavier Salmon-Lefranc



## **SA Median Technologies**

Comptes consolidés établis en  
normes IFRS  
Exercice clos le 31 décembre  
2016



## Etat de la situation financière consolidée

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	3.1	278	213
Immobilisations corporelles	3.2	361	255
Actifs financiers non courants	3.3	144	114
<b>Total des Actifs non courants</b>		<b>783</b>	<b>583</b>
Stocks	3.4	3	7
Créances clients et autres créances	3.5	2 371	1 454
Actifs financiers courants	3.6	123	91
Autres actifs courants	3.7	1 498	1 141
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.8	41 776	30 273
<b>Total des Actifs courants</b>		<b>45 770</b>	<b>32 966</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>46 554</b>	<b>33 549</b>
Capital	3.10	583	501
Primes liées au capital	3.10	51 839	31 379
Réserves consolidées		-4 474	-34
Ecart de conversion		-100	-76
Résultat net		-9 111	-5 527
<b>Total des Capitaux Propres</b>		<b>38 736</b>	<b>26 243</b>
	<i>Dont Part du groupe</i>	<b>38 736</b>	<b>26 243</b>
Dettes financières à long et moyen terme	3.13	0	314
Engagements envers le personnel	3.11	467	367
Passifs d'impôts différés	3.14	351	440
Autres dettes non courantes	3.16	1 126	1 454
<b>Total des Passifs non courants</b>		<b>1 944</b>	<b>2 575</b>
Dettes financières à court terme	3.13	459	1 116
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	3.15	5 187	3 582
Provisions courantes	3.12	228	34
<b>Total des Passifs courants</b>		<b>5 874</b>	<b>4 732</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>46 554</b>	<b>33 549</b>

## Etat du résultat net consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Chiffres d'affaires	<b>3.17</b>	6 353	3 885
Autres produits de l'activité		15	5
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>6 369</b>	<b>3 890</b>
Achats consommés		-109	-68
Charges de personnel	<b>3.18</b>	-8 744	-5 671
Charges externes	<b>3.20</b>	-6 134	-3 638
Taxes		-240	-113
Dotations nettes aux amortissements, dépréciation et provisions		-390	-83
Autres charges d'exploitation		-10	-1
Autres produits d'exploitation		2	1
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-9 256</b>	<b>-5 684</b>
Coût de l'endettement financier net		-17	-21
Autres charges financières		-87	-85
Autres produits financiers		172	261
<b>Resultat financier net</b>	<b>3.21</b>	<b>68</b>	<b>156</b>
Charges d'impôt sur le résultat	<b>3.22</b>	76	1
<b>Résultat net</b>		<b>-9 111</b>	<b>-5 527</b>
Résultat net part du groupe		-9 111	-5 527
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		0	0
<b>Résultat net part du groupe de base et dilué par action en euros</b>	<b>3.23</b>	<b>-0,78</b>	<b>-0,55</b>

## Etat des autres éléments du résultat global consolidé (OCI)

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>
<b>Résultat net</b>		<b>-9 111</b>	<b>-5 527</b>
Activités à l'étranger – écart de conversion		-24	-88
<b>Total éléments recyclables</b>		<b>-24</b>	<b>-88</b>
Pertes et gains actuariels sur les régimes à prestations définies		-39	17
Impôts différés sur pertes et gains actuariels		11	-6
<b>Total des éléments non recyclables</b>		<b>-28</b>	<b>11</b>
<b>Résultat global</b>		<b>-9 164</b>	<b>-5 604</b>

### Etat de variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres du groupe	Note	Capital	Primes liées au capital			Réserves consolidées				Réserves de conversion - Autres éléments du résultat global	Résultat consolidé	Total
			Prime d'émission	BSA	Total primes liées au capital	Réserve d'actions propres	Réserves consolidées	Autres éléments du résultat global	Total réserves consolidées			
		413	47 550	80	47 630	-154	-31 329	-56	-31 539	13	-4 480	12 037
Affectation du résultat N-1												
Augmentation de capital	3.10	88	19 391		19 391		-4 480		-4 480		4 480	19 479
Atribution de BSA												0
Variation des écarts de conversion												0
Variation des écarts actuariels nets des impôts différés								11	11	-88	11	-88
Résultat de la période N												11
Paievements en actions												-5 527
Actions propres acquises et vendues						32	299		299			299
Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission												32
		501	31 299	80	31 379	-122	133	-45	-34	-76	-5 527	26 243
Affectation du résultat N-1												0
Augmentation de capital	3.10	82	20 460		20 460		-5 527		-5 527		5 527	20 542
Atribution de BSA												0
Variation des écarts de conversion												0
Variation des écarts actuariels nets des impôts différés												-24
Résultat de la période N												-28
Paievements en actions												0
Actions propres acquises et vendues						33	1 067		1 067			1 067
Autres réserves												33
Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission												16
		583	51 759	80	51 839	-90	-4 312	-73	-4 474	-100	-9 111	38 736

## Tableau des flux de trésorerie consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>	<b>-9 111</b>	<b>-5 527</b>
Dotations nettes aux Amortissements et provisions	429	83
Paiement fondé sur des actions	1 067	13
Plus et moins values de cession	0	0
Coût de l'endettement financier net	9	15
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	-76	1
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>-7 683</b>	<b>-5 415</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>113</b>	<b>1 651</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-7 569</b>	<b>-3 764</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	-141	-224
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations corporelles	-336	-89
Encaissement sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	1
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations financières	-30	-122
Encaissement sur cession d'immobilisations financières	2	0
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-506</b>	<b>-433</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital ou apports	20 558	19 479
Apport en comptes courants		
Remboursement d'emprunts	-983	-726
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>19 575</b>	<b>18 753</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>11 500</b>	<b>14 556</b>
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>30 273</b>	<b>15 718</b>
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>41 773</b>	<b>30 273</b>



**NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS**  
(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en milliers d'€)

## Sommaire

1	Présentation de l'activité et des événements majeurs	10
1.1	Information relative à la Société et à son activité	10
1.2	Faits majeurs de l'exercice	10
2	Principes comptables, méthodes d'évaluation, options IFRS retenues	12
2.1	Principes de préparation des états financiers	12
2.2	Utilisation de jugements et d'estimations	13
2.3	Périmètre et méthodes de consolidation	14
2.4	Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation	14
2.5	Conversion des transactions libellées en devises	15
2.6	Distinction courant / non courant	15
2.7	Immobilisations incorporelles	16
2.8	Immobilisations corporelles	16
2.9	Valeur recouvrable des actifs non courants	17
2.10	Stocks	17
2.11	Créances clients et dépréciation	17
2.12	Actifs financiers	18
2.13	Trésorerie et équivalents de trésorerie	19
2.14	Capitaux propres	19
2.15	Paiement fondé sur des actions	19
2.16	Provisions	19
2.17	Engagements sociaux	20
2.18	Fournisseurs et comptes rattachés	20
2.19	Avances remboursables	20
2.20	Passifs financiers	20
2.21	Impôts exigibles et différés	21
2.22	Chiffre d'affaires	21
2.23	Autres revenus	22
2.24	Crédit d'impôt recherche	22
2.25	Location	23
2.26	Information sectorielle	23



2.27	Résultat par action	23
3	Compléments d'information relatifs à certaines rubriques du bilan et du compte de résultat	24
3.1	Immobilisations incorporelles	24
3.2	Immobilisations corporelles	24
3.3	Actifs financiers non courants	25
3.4	Stocks	25
3.5	Créances clients et autres créances	25
3.6	Actifs financiers courants	26
3.7	Autres actifs courants	26
3.8	Trésorerie et équivalents de trésorerie	26
3.9	Instruments financiers par catégorie	27
3.10	Capitaux propres	28
3.10.1	Capital et primes d'émission	28
3.10.2	Actions propres	30
3.10.3	Options de souscriptions d'actions et attribution d'actions gratuites	30
3.11	Engagements envers le personnel	32
3.11.1	Retraites à prestations définies	32
3.11.2	Retraites à cotisations définies	34
3.12	Provisions courantes	34
3.13	Dettes financières long et court terme	34
3.14	Impôts différés	36
3.15	Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	37
3.16	Autres dettes non courantes	38
3.17	Chiffre d'affaires	38
3.18	Charges du personnel	39
3.19	Paiements fondés sur des actions	39
3.19.1	Programme d'attribution d'actions gratuites (AGA)	41
3.19.2	Programme de Stock-options	42
3.20	Charges externes	42
3.21	Résultat financier	43
3.22	Impôt sur le résultat	43
3.23	Résultat par action	44
3.24	Objectifs et politiques de gestion des risques financiers	44
3.25	Engagements hors bilan et autres passifs éventuels	45



3.25.1	Locations	45
3.25.2	Actifs et passifs éventuels	46
3.26	Opérations avec des parties liées	47
3.27	Honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau	47
3.28	Dividendes	47
3.29	Événements postérieurs à la clôture	48



# 1 Présentation de l'activité et des événements majeurs

## 1.1 Information relative à la Société et à son activité

MEDIAN Technologies (« la Société ») est une société anonyme à conseil d'administration créée en 2002 et domiciliée en France. Le siège social de la Société est sis Les Deux Arcs - 1800 route des Crêtes – 06560 Valbonne.

Les principaux domaines d'activité de la Société et de sa filiale (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») sont l'édition de logiciels et la fourniture de services dans le domaine de l'imagerie médicale en oncologie. Le Groupe développe et commercialise des solutions logicielles et propose des services optimisant l'exploitation des images médicales pour le diagnostic et le suivi des patients atteints de cancers.

La Société est cotée sur le marché d'Alternext à Paris depuis 2011.

## 1.2 Faits majeurs de l'exercice

Au cours du 1er trimestre 2016, la société a constaté l'émission de 31 841 actions nouvelles, suite à l'exercice de 31 841 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 8,05 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,00 € de prime d'émission soit un total de 256 320,05 € dont 1 592,05 € de Capital et 254 728,00 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 7 avril 2016 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 1 627,05 € par émission de 32 541 actions nouvelles, dont 700 actions ont été émises le 14 décembre 2015. Ces 32 541 actions ont été émises suite à l'exercice de 32 541 BSPCE.

Au cours du 2ème trimestre 2016, la société a émis 29 776 actions nouvelles, suite à l'exercice de 29 776 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 8,05 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,00 € de prime d'émission soit un total de 239 696,80 € dont 1 488,80 € de capital et 238 208,00 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

En juin 2016, la Société a émis 6 600 actions nouvelles de catégorie E, suite à l'exercice de 33 000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 4,20 € par action dont 0,05 € de nominal et 4,15 € de prime d'émission soit un total de 27 720,00 € dont 330,00 € de Capital et 27 390,00 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

En mai 2016, la Société a signé deux nouveaux accords avec la société Quintiles :

- Le premier accord, rend caduque celui du 16 Février 2012 relatif à l'émission des BSA 2012 ainsi que du BSA d'ajustement. Cet accord prévoit également, le renoncement par la société Quintiles à son droit d'être payé des commissions dues par la Société Médian Technologies depuis le 16 février 2012 et ce jusqu'au 31 décembre 2015.
- Le second accord, signé pour une durée de 3 ans, s'inscrit dans la continuité de l'accord précédent du 16 février 2012. Ce dernier inclut une modification des modalités de rémunération des affaires apportées par la société Quintiles, sous la



forme de remises calculées en fonction du volume de commande passé par Quintiles auprès de la Société. Cet accord est plus adapté au contexte et issues d'une collaboration qui dure depuis plus de 4 ans

En mai 2016, la société a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les exercices de 2013 à 2015 et a donné lieu à un redressement de 11.3 K€ payé sur le second semestre.

En juillet 2016, la société a reçu une proposition de rectification de l'administration fiscale suite à une vérification de comptabilité portant sur les périodes 2013 et 2014 pour l'impôt sur les sociétés et sur une période prorogée jusqu'au 30 septembre 2015 en matière de taxes sur le chiffre d'affaires. Les rectifications proposées ont été acceptées par la Société pour un montant de 41.5 K€ et payées sur le second semestre.

En juillet 2016, la société a reçu le remboursement du Crédit d'Impôt Recherche 2015 pour la somme de 859 K€.

Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a décidé l'attribution de 325 045 actions gratuites (les AGA 2016 A et B) dont les périodes d'acquisition et de conservation seront aménagées selon les modalités définies en Note 3.19.1.

Le Conseil d'Administration du 06 Octobre 2016, a décidé l'attribution de 373 745 gratuites (les AGA 2016 C et D) dont les périodes d'acquisition et de conservation seront aménagées selon les modalités définies en Note 3.19.1.

En Décembre 2016, la Société a procédé à une augmentation de capital en numéraire, par émission de 1.507.692 actions, au prix de 13 € par action, dont 0,05 € de nominal et 12,95 € de prime d'émission. Cette augmentation de capital s'élève à un montant de 19 599 996 € dont 75 384,60 € de capital et 19 524 611,40 € de prime d'émission.

En Décembre 2016, la Société a émis 58.754 actions nouvelles, suite à l'exercice de 58.754 BSA 2013. Ces actions ont été émises au prix de 8,51 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,46 € de prime d'émission soit un total de 499 996,54 € dont 2 937,70 € de Capital et 497 058,84 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 janvier 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.



## 2 Principes comptables, méthodes d'évaluation, options IFRS retenues

### 2.1 Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont établis, de manière volontaire, en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date, telles qu'approuvées par l'Union européenne et ceci pour l'ensemble des périodes présentées.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2016 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs qui sont évaluées à la juste valeur. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

#### Principales normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire au Groupe pour l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont les suivants:

- Amendements à IAS 1 - Initiative informations à fournir ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 - Clarifications sur les modes d'amortissements acceptables ;
- Amendements à IAS 19 - Cotisations des membres du personnel ;
- Améliorations annuelles 2010-2012 ;
- Améliorations annuelles 2012-2014.

Ces interprétations n'ont pas d'incidences significatives sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2016.

#### Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB applicables par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2016 au sein de l'Union Européenne

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces normes, amendements et interprétations dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2016. L'impact sur les états financiers de ces normes, amendements et interprétations est en cours de d'évaluation par la Direction.

- Amendements à IAS 7 - Initiatives concernant les informations à fournir ;
- Amendements à IAS 12 - Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de perte non réalisées ;
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients ;
- IFRS 9 - Instruments financiers ;
- Améliorations annuelles 2014-2016.



## Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB non encore applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016 au sein de l'Union Européenne

En 2016, les principales normes publiées non encore applicables de façon obligatoire et non encore approuvées par l'Union Européenne sont :

- IFRS 16 – Contrats de location ;
- Amendements à IFRS 15 - Clarifications ;
- Amendements à IFRS 2 - Classement et évaluation des transactions à base d'actions ;
- Amendements à IFRS 4 – Application d'IFRS 9 et d'IFRS 4.

L'impact sur les états financiers consolidés de ces normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptée par l'Union Européenne est en cours d'évaluation par la Direction.

L'euro a été retenu comme monnaie de présentation du Groupe. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, toutes les valeurs étant arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 5 avril 2017.

## **2.2 Utilisation de jugements et d'estimations**

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été effectués par le Groupe ; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

### **(a) Paiements fondés sur des actions**

Le Groupe attribue des options (BSA, BSPCE,...) permettant d'acquérir des actions de la Société et d'autres instruments sur capitaux, ainsi que des actions gratuites aux membres de la direction, aux salariés du Groupe. La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur un modèle binomial de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la juste valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments.



## (b) Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur les bénéfices en France et à l'étranger dans le cadre de ses activités internationales. Les lois fiscales sont souvent complexes et sujettes à différentes interprétations par le contribuable et l'autorité fiscale compétente. Le Groupe doit effectuer des jugements et interprétations sur l'application de ces lois lors de la détermination des provisions pour impôt à payer.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Cette analyse s'applique juridiction par juridiction

## 2.3 Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Société et de sa filiale, dans laquelle la Société exerce un contrôle.

Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ses rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination	Pays	Siège social	Numéro SIRET	Méthode de consolidation	% détention
MEDIAN Technologies SA (Mère)	France	France	44367630900042	Mère	Mère
MEDIAN Technologies Inc. (filie)	US	Etats-Unis		Intégration globale	100%

La filiale MEDIAN Technologies Inc. est contrôlée et consolidée par intégration globale. Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les méthodes comptables de la filiale ont été alignées sur celles du Groupe.

Le Groupe n'a ni intérêts minoritaires ni participations dans une entité nécessitant le traitement en mise en équivalence.

Dans la mesure où la filiale a été créée par le Groupe, aucun goodwill n'a été comptabilisé depuis la création de la Société.

## 2.4 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société et monnaie de présentation du Groupe.

## 2.5 Conversion des transactions libellées en devises

### (a) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur les lignes "Produits financiers » ou « Charges financières ».

### (b) Sociétés du Groupe – Activité à l'étranger

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen ; et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres en "Réserves de conversion" dans les « Réserves consolidées », ce qui permet de conserver la conversion du capital social et des réserves au taux historique.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession. Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

### (C) Investissement net

Les créances détenues auprès des filiales étrangères consolidées, pour lesquelles les règlements ne sont pas prévisibles, sont considérées comme des investissements nets en devises. A ce titre et conformément à la norme IAS21, les gains et pertes de change latents sur ces créances en monnaies fonctionnelles converties en euros pour la consolidation ont été inscrits en Autres éléments du résultat global (OCI) et dans les "Réserves de conversion". Lorsque l'investissement net est cédé, le montant des écarts comptabilisés en "Réserves de conversion" qui s'y rapporte est reclassé en résultat au niveau du résultat de cession.

## 2.6 Distinction courant / non courant

Le Groupe applique une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courant » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

## 2.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production par la société et sont amorties linéairement sur une durée allant généralement de 1 à 5 ans.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

### Frais de Recherche et développement

Selon la norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles*, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,
- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet, et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Dans les comptes consolidés du Groupe, les frais de recherche sont actuellement en pratique comptabilisés en charges car les critères de capitalisation des frais de développement ne sont pas remplis.

## 2.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations et en tenant compte, le cas échéant des valeurs résiduelles :

	Durée
Installations générales sur sol d'autrui	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	8 à 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation.

## 2.9 Valeur recouvrable des actifs non courants

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans en général, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

Au 31 décembre 2016, aucun actif non courant ne présente d'indice interne ou externe de perte de valeur.

## 2.10 Stocks

Le Groupe détient essentiellement des stocks de petit matériel informatique.

Les matières et marchandises sont évaluées selon la règle du FIFO et, par défaut, au dernier coût d'achat, ce qui, compte tenu de la rotation rapide de ces stocks, est proche d'une valorisation de type « premier entré - premier sorti ».

Les stocks sont ramenés à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure à leur coût. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

## 2.11 Créances clients et dépréciation

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe.

Une dépréciation est comptabilisée lorsqu'il existe une indication objective (telle qu'une probabilité de faillite ou des difficultés financières significatives du débiteur) que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer les montants dus selon les termes contractuels de la facture.



## 2.12 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention:

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- les prêts et créances,
- les actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

### Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeurs.

### Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

### Prêts et créances

Les actifs financiers non courants comprennent les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers. Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

### Actifs disponibles à la vente

Ils représentent tous les autres actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indicateurs de perte de valeur existent.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

## 2.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et qui ne sont pas soumis à risque de variation de valeur significatif.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants. Dans le bilan, les découverts bancaires figurent dans les Passifs financiers courants.

## 2.14 Capitaux propres

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Les actions ordinaires et les actions de préférence ont ainsi pu être classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

## 2.15 Paiement fondé sur des actions

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération basés sur des actions, pour lesquels le Groupe reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options et d'actions gratuites est comptabilisée en charges, conformément à la norme IFRS 2. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés.

Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché ou qui sont des conditions de services sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. La dépense totale est reconnue sur la période d'acquisition des droits, qui est la période durant laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits spécifiés doivent être satisfaites. À la fin de chaque exercice, l'entité réexamine le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres ("Paiement fondé sur des actions"). Lorsque les instruments sont exercés, la Société émet des actions nouvelles. Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes "Capital social" (valeur nominale) et "Prime d'émission", nettes des coûts de transaction directement attribuables.

## 2.16 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

## 2.17 Engagements sociaux

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Le calcul des engagements de retraite est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées prenant en compte les charges sociales y afférentes.

La valeur actualisée de l'obligation est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Les calculs intègrent également des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Les écarts actuariels sont constatés, en totalité, en « Autres éléments du résultat global », directement par les capitaux propres.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

## 2.18 Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des engagements de paiement pour des produits ou des services qui ont été contractés auprès de fournisseurs dans le cadre de l'activité normale du Groupe.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement réévaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 2.19 Avances remboursables

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques sous forme d'avances remboursables.

Les avances remboursables sont enregistrées en « Dettes financières long terme » et en « Dettes financières court terme » selon leur échéance. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en produit.

S'agissant d'avances financières consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché et en application de l'exemption offerte par la norme IFRS 1 – Première adoption des IFRS, les avances déjà obtenues avant la date de transition n'ont pas fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur en application de la norme IAS 39.

## 2.20 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les passifs financiers comptabilisés au coût amorti et,
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.



### Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers tels que : les avances conditionnées et les avances et acomptes reçus, sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Les passif financiers comptabilisés au coût amorti sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, diminués des coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

### Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

## **2.21 Impôts exigibles et différés**

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan ainsi que sur les déficits reportables. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés au cours des années ultérieures

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

## **2.22 Chiffre d'affaires**

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises et déduction faite des ventes intragroupe.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise et que des critères spécifiques sont remplis pour chacun des types de produits :

### **(a) Revenu de la vente des licences d'utilisation de logiciels et de contrats de maintenance associés (« Routine clinique »)**

Les licences d'utilisation de logiciels du Groupe sont généralement vendues sur la base de contrats ou de bons de commande passés par le client qui incluent des prix fixes n'incluant pas de droit de retour, d'obligation significative post-livraison ou toute autre provision similaire excepté



les conditions générales de ventes. La licence d'utilisation du logiciel donne le droit au client de l'utiliser de manière illimitée. Le revenu est reconnu sur ces licences à la fin de l'installation du logiciel chez le client lors du transfert de risque et de propriété conformément aux incoterms déterminés dans les contrats, le prix fixe est déterminé et le recouvrement de la créance apparaît assuré de manière raisonnable.

Un contrat de maintenance peut être annexé à la vente de la licence d'utilisation de logiciels. La maintenance n'est pas indispensable à l'utilisation du logiciel. Le revenu de ce contrat de maintenance est étalé linéairement sur la durée du contrat de maintenance.

#### **(b) Revenu des activités de services (« Essais cliniques »)**

Le Groupe conclut des contrats de prestations de services dans l'activité « Essais cliniques ».

Les produits provenant de ces prestations de services sont comptabilisés en résultat net en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué en fonction de l'atteinte des différents jalons de projets.

### **2.23 Autres revenus**

Les subventions publiques sont reconnues quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites.

Depuis sa création, le Groupe reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Ces subventions sont comptabilisées en produits sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes.

Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en déduction de la valeur comptable de l'actif et rapportée au résultat sur la durée d'utilité de l'actif amortissable, par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

### **2.24 Crédit d'impôt recherche**

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat faisant parti de l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Les crédits d'impôt recherche sont assimilés selon les normes IFRS à des subventions. Au sein du Groupe, les dépenses éligibles à ces crédits d'impôt recherche sont très majoritairement générées par les coûts du personnel. Le Groupe a donc opté au classement du crédit d'impôt recherche en diminution des charges du personnel.



## 2.25 Location

Les contrats de location simple sont comptabilisés en charges, de façon linéaire sur la durée du contrat, et ce jusqu'à l'échéance du contrat.

## 2.26 Information sectorielle

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé principalement en France et à l'export. Les coûts de recherche et développement, les coûts de production, les dépenses réglementaires et l'essentiel des coûts marketing et administratifs sont exposés en France. A ce stade, ces coûts ne font pas l'objet d'une répartition stricte par zone géographique où les produits du Groupe sont commercialisés.

L'activité du Groupe aujourd'hui concentrée sur la seule activité pharmacie conduit la direction du Groupe à suivre les opérations de façon globale et unifiée. Le principal décideur opérationnel vérifie les résultats et les plans opérationnels et décide de l'affectation des ressources à l'échelle du groupe. Le Groupe a donc identifié un seul secteur opérationnel répondant aux critères de la norme IFRS 8.

Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et des critères opérationnels.

## 2.27 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Dans le cas du Groupe, il s'agit des BSA, Actions gratuites, BSPCE et Stock-options émis.

### 3 Compléments d'information relatifs à certaines rubriques du bilan et du compte de résultat

#### 3.1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2016			31/12/2015		
	Brut	Dépréciations et amortissements	Net	Brut	Dépréciations et amortissements	Net
Brevets, licences, marques	1 064	-826	238	854	-749	105
Autres immobilisations incorporelles	45	-5	40	113	-5	108
<b>Total consolidé</b>	<b>1 109</b>	<b>-831</b>	<b>278</b>	<b>967</b>	<b>-754</b>	<b>213</b>

Les immobilisations incorporelles se composent principalement de licences de logiciels acquis.

Les variations des soldes sur la période s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2016			31/12/2015		
	Brut	Dépréciations et amortissements	Net	Brut	Dépréciations et amortissements	Net
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>967</b>	<b>-754</b>	<b>213</b>	<b>743</b>	<b>-730</b>	<b>13</b>
Acquisitions	141		141	224		224
Cessions, mises au rebut			0			0
Variation des dépréciations et amortissements		-77	-77		-23	-23
Effets des variations de change	1	-1	0	1	-1	0
<b>Solde à la clôture</b>	<b>1 109</b>	<b>-831</b>	<b>278</b>	<b>967</b>	<b>-754</b>	<b>213</b>

Les principales acquisitions de l'exercice correspondent à l'acquisition de trois logiciels sur cet exercice. La principale acquisition correspond à l'acquisition du module finance de l'ERP mis en place au cours de l'exercice 2016.

#### 3.2 Immobilisations corporelles

	31/12/2016			31/12/2015		
	Brut	Dépréciations et amortissements	Net	Brut	Dépréciations et amortissements	Net
Constructions - Agencements	94	-50	43	79	-42	38
Autres immobilisations corporelles et en-cours	911	-593	318	703	-485	218
<b>Total consolidé</b>	<b>1 005</b>	<b>-644</b>	<b>361</b>	<b>783</b>	<b>-527</b>	<b>255</b>

Les variations des soldes sur la période s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2016			31/12/2015		
	Brut	Dépréciations et amortissements	Net	Brut	Dépréciations et amortissements	Net
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>783</b>	<b>-527</b>	<b>255</b>	<b>560</b>	<b>-465</b>	<b>95</b>
Acquisitions	222		222	221		221
Cessions, mises au rebut	-1		-1	-3	2	-1
Variation des dépréciations et amortissements		-115	-115		-60	-60
Effets des variations de change	2	-1	1	4	-4	0
<b>Solde à la clôture</b>	<b>1 006</b>	<b>-644</b>	<b>361</b>	<b>783</b>	<b>-527</b>	<b>255</b>

Les acquisitions de l'exercice correspondent principalement à l'acquisition de matériel informatique.

### 3.3 Actifs financiers non courants

	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts et cautionnements	78	64
Prêts	66	50
<b>Total consolidé</b>	<b>144</b>	<b>114</b>

Les actifs financiers non courants ont une échéance à plus de 5 ans.

### 3.4 Stocks

	31/12/2016	31/12/2015
Stocks de marchandises	10	14
Provision pour dépréciation des stocks	-7	-7
<b>Total consolidé</b>	<b>3</b>	<b>7</b>

Le stock de marchandises correspond principalement à du petit matériel informatique.

### 3.5 Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances s'analysent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Clients	1 694	1 079
Autres créances	677	375
<b>Total consolidé</b>	<b>2 371</b>	<b>1 454</b>

La juste valeur des créances clients et autres créances est équivalente à la valeur comptable, compte tenu de leur échéance inférieure à un an.

L'augmentation des créances clients au 31 décembre 2016, par rapport au solde des créances clients au 31 décembre 2015, s'explique principalement par l'augmentation du volume d'activité sur l'exercice 2016 et l'augmentation du volume de facturation. La provision pour dépréciation des créances clients au 31 décembre 2016, s'élève à 4 K€.

Les autres créances au 31 décembre 2016 correspondent principalement à de la taxe sur la valeur ajoutée déductible.

La décomposition du solde client en euros, par devise, au 31 décembre 2016 est la suivante :

	31/12/2016	31/12/2015
Euro	726	689
USD	968	390
<b>Total consolidé</b>	<b>1 694</b>	<b>1 079</b>

L'échéancier des créances clients se présente ainsi :

	Total	Non échues	1 à 30 jours	30 à 60 jours	+ de 60 jours
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>1 694</b>	968	488	179	59



### 3.6 Actifs financiers courants

Les actifs financiers courants s'analysent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Espèces mobilisées dans le cadre du contrat de liquidité	123	91
<b>Total consolidé</b>	<b>123</b>	<b>91</b>

En mai 2011, le Groupe a mis en place un contrat de liquidité avec un animateur agréé lors de son introduction en bourse pour un montant maximum de 250 K€. Ce contrat permet la régulation du cours de bourse. Ces espèces mobilisées sont immédiatement disponibles en cas de résiliation du contrat du prestataire. Ces espèces ont une échéance à 1 an au plus.

### 3.7 Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Crédit d'impôt recherche	1 024	859
Crédit d'impôt export	40	0
Charges constatées d'avance	416	265
Divers	18	17
<b>Total consolidé</b>	<b>1 498</b>	<b>1 141</b>

La créance de crédit d'impôt recherche comptabilisée au 31 décembre 2016 correspond au produit d'impôt recherche sur les dépenses de l'exercice 2016.

La créance comptabilisée au 31 décembre 2015 correspond au produit d'impôt recherche sur les dépenses de l'exercice 2015 et a été encaissée sur l'exercice 2016.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et cette créance fait l'objet d'un remboursement sur la période subséquente par l'administration fiscale.

### 3.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture se décomposent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts bancaires à terme	0	0
Disponibilités	41 776	30 273
<b>Total consolidé</b>	<b>41 776</b>	<b>30 273</b>



La décomposition du solde de trésorerie en euros, par devise au 31 décembre 2016 est la suivante :

	31/12/2016	31/12/2015
Euro	41 391	29 775
USD	385	498
<b>Total consolidé</b>	<b>41 776</b>	<b>30 273</b>

La rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau des flux de trésorerie s'établit de la façon suivante :

	31/12/2016	31/12/2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 776	30 273
Concours bancaires	-3	
<b>Trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie</b>	<b>41 773</b>	<b>30 273</b>

### 3.9 Instruments financiers par catégorie

Classes d'actifs financiers par catégorie	Evalués à la juste valeur	Prêts et créances	Total au 31/12/2016
Actifs financiers non courants		144	144
Créances clients et autres créances		2 371	2 371
Actifs financiers courants	123		123
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance)		1 082	1 082
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 776		41 776

Classes d'actifs financiers par catégorie	Evalués à la juste valeur	Prêts et Créances	Total 31/12/2015
Actifs financiers non courants		114	114
Créances clients et autres créances		1 454	1 454
Actifs financiers courants	91		91
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance)		876	876
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 273		30 273

Classes de passifs financiers par catégorie	Evalués à la juste valeur	Passifs au coût amorti	Total au 31/12/2016
Dettes financières à long et moyen terme		0	0
Dettes financières à court terme		459	459
Autres dettes non courantes		1 126	1 126
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance)		5 094	5 094

Classes de passifs financiers par catégorie	Evalués à la juste valeur	Passifs au coût amorti	Total au 31/12/2015
Dettes financières à long et moyen terme		314	314
Dettes financières à court terme		1 116	1 116
Autres dettes non courantes		1 454	1 454
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance)		3 491	3 491



## 3.10 Capitaux propres

### 3.10.1 Capital et primes d'émission

Au 31 décembre 2016, le capital de la Société est composé de 11 650 780 actions réparties entre :

- 11 633 759 actions ordinaires de 0,05 € de valeur nominale ;
- 17 020 actions de préférence de catégorie E de 0,05 € de valeur et ;
- 1 action de préférence de catégorie B de 0,05 € de valeur.

Les actions de préférence de catégorie E sont des actions sans droit de vote mais bénéficient des mêmes droits financiers que les actions ordinaires.

L'action de préférence de catégorie B est réservée à un actionnaire investisseur industriel et donne le droit à ce dernier d'être représenté à tout moment par un administrateur au sein du conseil d'administration de la Société. Elle est automatiquement convertie en une action ordinaire si certaines clauses statutaires sont remplies.

Les changements intervenus au cours des exercices 2015 et 2016 sont les suivants :

en Euros (sauf nombre d'actions)

Date	Operation	Capital	Prime d'émission	Total	Nombre d'actions composant le capital
<b>Total au 01 janvier 2015</b>		<b>413 055</b>	<b>47 549 846</b>	<b>47 962 901</b>	<b>8 261 092</b>
jul-15	Augmentation de capital (exercice BSPCE)	300	24 900	25 200	6 000
	Augmentation de capital (numéraire)	82 500	19 717 500	19 800 000	1 650 000
	Imputation des frais d'augmentation de capital sur prime d'émission		-1 194 744	-1 194 744	
oct-15	Augmentation de capital (exercice BSA)	2 778	497 217	499 995	55 555
	Augmentation de capital (exercice BSPCE)	509	81 464	81 973	10 183
nov-15	Apurement RAN négatif		-35 642 171	-35 642 171	
déc-15	Augmentation de capital (exercice BSPCE)	1 664	264 746	266 410	33 287
<b>Total au 31 décembre 2015</b>		<b>500 806</b>	<b>31 298 758</b>	<b>31 799 564</b>	<b>10 016 117</b>
1 Tr.16	Augmentation de capital (exercice BSPCE)	1 592	254 728	256 320	31 841
2 Tr.16	Augmentation de capital (exercice BSPCE)	1 488	238 208	239 696	29 776
juin-16	Augmentation de capital (exercice BSPCE)	330	27 390	27 720	6 600
	Constitution réserve spéciale prélevée sur prime d'émission : Conseil d'administration du 6 octobre 2016*		-16 252	-16 252	
déc-16	AGM du 16 décembre 2016 : augmentation de capital en numéraire*	75 385	19 524 611	19 599 996	1 507 692
	Imputation des frais d'augmentation de capital sur prime d'émission		-65 794	-65 794	
déc-16	Exercice BSA décembre 2016 : augmentation de capital en numéraire *	2 938	497 059	499 997	58 754
<b>Total des mouvements 2016</b>		<b>81 732</b>	<b>20 459 950</b>	<b>20 541 682</b>	<b>1 634 663</b>
<b>Total au 31 décembre 2016</b>		<b>582 539</b>	<b>51 758 708</b>	<b>52 341 247</b>	<b>11 650 780</b>

#### Mouvements 2015 :

##### **(a) Augmentation de capital par placements privés**

En Juillet 2015, le Conseil d'Administration de MEDIAN Technologies a utilisé la délégation de compétence donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 juin 2015, afin de faire procéder à une augmentation de capital par placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant de 19 800 000 euros, à 1.650.000 actions pour un prix de souscription de 12€ chacune, dont 11,95€ de prime d'émission. En date du 15 Juillet 2015, il a été constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

**(b) Augmentation de capital issues de l'exercice de BSPCE et BSA**

Fin Juin 2015, la Société a émis 6 000 actions nouvelles de catégorie E, suite à l'exercice de 30 000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 4,20 € par action dont 0,05 € de nominal et 4,15 € de prime d'émission soit un total de 25 200,00 € dont 300,00 € de Capital et 24 900,00 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 15 juillet 2015 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

En Juillet 2015, la Société a émis 55.555 actions nouvelles, suite à l'exercice de 111 110 BSA. Ces actions ont été émises au prix de 9 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,95 € de prime d'émission soit un total de 499 995,00 € dont 2 777,75 € de Capital et 497 217,25 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> octobre 2015 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Le conseil d'Administration du 1er octobre 2015 a constaté l'émission de 10 183 actions nouvelles, suite à l'exercice de 10 183 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 8,05 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,00 € de prime d'émission soit un total de 81 973,15 € dont 509,15 € de Capital et 81 464,00 € de prime d'émission.

Le conseil d'Administration du 14 décembre 2015 a constaté l'émission de 32 587 actions nouvelles, suite à l'exercice de 36 587 BSPCE réparti de la manière suivante :

- 31 587 actions, suite à l'exercice de 31 587 BSPCE, ont été émises au prix de 8,05 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,00 € de prime d'émission soit un total de 254 275,35 € dont 1579,35 € de capital et 252 696,00 € de prime d'émission.
- 1 000 actions, suite à l'exercice de 5 000 BSPCE, ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 6 500 € dont 50 € de capital et 6 450 € de prime d'émission.

Le 14 décembre 2015, la Société a émis 700 actions nouvelles, suite à l'exercice de 700 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 8,05 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,00 € de prime d'émission soit un total de 5 635 € dont 35,00 € de Capital et 5 600,00 € de prime d'émission.

**Mouvements 2016 :**

**a) Augmentation de capital par placements privés**

En Décembre 2016, la Société a procédé à une augmentation de capital en numéraire, par émission de 1.507.692 actions, au prix de 13 € par action, dont 0,05 € de nominal et 12,95 € de prime d'émission. Cette augmentation de capital s'élève à un montant de 19 599 996 € dont 75 384,60 € de capital et 19 524 611,40 € de prime d'émission.

**b) Augmentation de capital issues de l'exercice de BSPCE et BSA**

Au cours du 1er trimestre 2016, la société a constaté l'émission de 31 841 actions nouvelles, suite à l'exercice de 31 841 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 8,05 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,00 € de prime d'émission soit un total de 256 320,05 € dont 1592,05 € de Capital et 254 728,00 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 7 avril 2016 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 1627,05 € par émission de 32 541 actions nouvelles, dont 700 actions ont été émises le 14 décembre 2015, Ces 32 541 actions ont été émises suite à l'exercice de 32 541 BSPCE.

Au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2016, la société a émis 29 776 actions nouvelles, suite à l'exercice de 29 776 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 8,05 € par action dont 0,05 € de nominal



et 8,00 € de prime d'émission soit un total de 239 696,80 € dont 1 488,80 € de capital et 238 208,00 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

En juin 2016, la Société a émis 6 600 actions nouvelles de catégorie E, suite à l'exercice de 33 000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 4,20 € par action dont 0,05 € de nominal et 4,15 € de prime d'émission soit un total de 27 720,00 € dont 330,00 € de Capital et 27 390,00 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

En Décembre 2016, la Société a émis 58.754 actions nouvelles, suite à l'exercice de 58.754 BSA 2013. Ces actions ont été émises au prix de 8,51 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,46 € de prime d'émission soit un total de 499 996,54 € dont 2 937,70 € de Capital et 497 058,84 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 janvier 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

### **3.10.2 Actions propres**

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'introduction en bourse, la société détient des actions d'autocontrôle et réalise des plus ou moins-values sur la cession et le rachat de ces actions. Ces actions, ainsi que l'effet de la plus et moins-value réalisée sur la cession et le rachat de ces actions propres, sont portées en diminution de réserves consolidées. Au 31 décembre 2016, 13 807 actions ont été annulées en diminution des réserves consolidées pour un montant total de -90 K€. Le montant imputé en réserve d'actions propres tient compte de la valeur des actions ainsi que des gains et pertes réalisés sur les mouvements de ces actions propres.

Au 31 décembre 2015, la Société détenait 17 303 actions d'autocontrôle et le montant porté en diminution des réserves consolidées s'élève à 122 K€. Le montant imputé en réserve d'actions propres tient compte de la valeur des actions ainsi que des gains et pertes réalisés sur les mouvements de ces actions propres.

Ces actions propres n'ont pas vocation à être attribuées aux salariés dans le cadre de plan d'attribution d'actions gratuites et n'ont que pour objet la régulation du cours de bourse dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2016, la société ne détient pas d'autres actions propres non annulées.

### **3.10.3 Options de souscriptions d'actions et attribution d'actions gratuites**

Utilisant l'autorisation conférée par plusieurs assemblées générales, le conseil d'administration a émis les plans d'options ou actions gratuites suivants :

Date de l'assemblée générale	Nombre de titres autorisés	Date d'attribution des titres	Nombre de titres attribués	Date limite d'exercice	Nombre d'instruments valides et non exercés au 31/12/2015	Nombre d'instruments annulés / non souscrits sur l'exercice 2016	Nombre de titres exercés sur 2016	Nombre d'instruments attribués sur 2016	Nombre d'instruments valides et non exercés au 31/12/2016	Nombre d'actions correspondant	Prix d'exercice par action	Augmentation de capital potentielle (nominal)
<b>BSPCE</b>												
10/03/2009	186 256	20/05/2010	170 000	09/03/2019	120 000	10 000	0	0	110 000	22 000	6,50	1 100,00
07/12/2009	1 061 309	07/12/2009	1 061 309	06/12/2019	749 329	0	33 000	0	716 329	143 266	4,20	7 163,29
01/04/2011	100 000	01/04/2011	99 950	31/03/2021	74 950	0	0	0	74 950	14 990	6,50	749,50
18/05/2011	200 000	08/06/2011	149 952	17/05/2016	89 982	28 365	61 617	0	0	0	8,05	0,00
<b>TOTAL BSPCE</b>	<b>1 547 565</b>		<b>1 481 211</b>		<b>1 034 281</b>	<b>38 365</b>	<b>94 617</b>	<b>0</b>	<b>901 279</b>	<b>180 256</b>		<b>9 012,79</b>
<b>Stock options</b>												
01/04/2011	100 000	01/04/2011	5 000		0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
		15/12/2011	60 000	14/12/2018	60 000	0	0	0	60 000	60 000	9,00	3 000,00
		05/07/2012	34 000	04/07/2019	31 000	17 000	0	0	14 000	14 000	10,00	700,00
05/04/2012	200 000	05/07/2012	5 970	04/07/2019	5 970	2 000	0	0	3 970	3 970	10,00	198,50
		03/10/2013	10 000	02/10/2020	10 000	0	0	0	10 000	10 000	10,60	500,00
<b>TOTAL Stock options</b>	<b>300 000</b>		<b>114 970</b>		<b>106 970</b>	<b>19 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>87 970</b>	<b>87 970</b>		<b>4 398,50</b>
<b>BSA</b>												
10/03/2009	24 609	10/03/2009	24 609	10/03/2019	24 609	0	0	0	24 609	24 609	6,50	1 230,45
05/04/2012	1 145 196	05/04/2012	1 145 196	31/12/2018	1 145 196	1 145 196	0	0	0	0	11,875	0,00
05/04/2012	1	05/04/2012	ND	31/12/2018	ND	ND	ND	ND	ND	ND	11,875	ND
06/06/2013	60 000	06/06/2013	60 000	31/12/2020	60 000	0	0	0	60 000	60 000	8,04	3 000,00
06/06/2013	20 000	06/06/2013	20 000	31/12/2020	20 000	0	0	0	20 000	20 000	8,04	1 000,00
24/12/2013	117 508	24/12/2013	117 508	31/12/2016	117 508	58 754	58 754	0	0	0	0,00	0,00
29/09/2014	2 222 222	30/09/2014	2 222 222	29/09/2021	2 111 112	0	0	0	2 111 112	1 055 556	9,00	52 777,80
<b>TOTAL BSA</b>	<b>3 569 536</b>		<b>3 569 536</b>		<b>3 478 426</b>	<b>1 203 950</b>	<b>58 754</b>	<b>0</b>	<b>2 215 721</b>	<b>1 160 165</b>		<b>58 008,25</b>
<b>Actions gratuites</b>												
16/06/2016	162 523	22/07/2016	162 523					162 523	162 523	162 523		8 126,15
	162 522	22/07/2016	162 522					162 522	162 522	162 522		8 126,10
16/06/2016	186 873	06/10/2016	186 873					186 873	186 873	186 873		9 343,65
	186 872	06/10/2016	186 872					186 872	186 872	186 872		9 343,60
<b>TOTAL AGA</b>	<b>598 790</b>		<b>598 790</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>598 790</b>	<b>598 790</b>	<b>598 790</b>		<b>34 939,50</b>



L'incidence sur l'état du résultat global des paiements fondés sur des actions est présentée en note 3.19. Les instruments financiers concernés par le paiement fondé sur des actions sont les plans de stock-option, les BSA attribués le 5 avril 2012 et les actions gratuites attribuées en juillet et octobre 2016.

Les BSA du 5 avril 2012 ont été attribués à titre gratuit à un prestataire de service (Quintiles) et les caractéristiques de ces BSA sont les suivantes :

- 1.145.196 bons de souscription d'actions, chaque bon donnant droit à souscrire une action ordinaire de la Société au prix de 11,875 € prime d'émission comprise. La souscription aux actions se fera uniquement par compensation avec une créance liquide et exigible qui serait détenue par Quintiles sur la Société.
- 1 bon de souscription d'actions donnant le droit à Quintiles de souscrire un nombre d'actions lui permettant d'atteindre 15% du capital pleinement dilué de la Société, ce au prix de 11,875 € prime d'émission comprise par action. Ce bon de souscription ne pourra être exercé qu'une fois que la totalité des 1.145.196 bons de souscription d'actions mentionnés plus haut aura été exercée et que ledit exercice n'aura pas permis à Quintiles d'atteindre 15% du capital pleinement dilué de la Société. La souscription aux actions se fera uniquement par compensation avec une créance liquide et exigible qui serait détenue par Quintiles sur la Société.

Ces BSA ont été traités en conformité avec la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions ». La part de la dette fournisseur de ce prestataire a été reclassée en capitaux propres.

En date du 21 avril 2016, un accord a été signé entre MEDIAN Technologies et Quintiles, avec effet rétroactif au 1er janvier 2016, comme indiqué dans le 4ème paragraphe de la note 1.2. :

- Cet accord rend caduques les BSA 2012 et le BSA ajustement.
- Conformément à la norme IFRS 2, le montant cumulé, au 31 décembre 2015 de la charge IFRS 2 Quintiles, soit 452 357 €, a été maintenu en capitaux propres.

### **3.11 Engagements envers le personnel**

#### **3.11.1 Retraites à prestations définies**

Les engagements envers le personnel sont exclusivement composés des avantages postérieurs à l'emploi.

En France, la Société cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en terme de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Cette obligation au titre du régime à prestations définies est provisionnée.

La Société n'a pas d'actif de couverture des régimes à prestations définies.



Les montants constatés au bilan au titre des engagements à prestations définies sont les suivants :

	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour engagements (personnel)	467	367

#### Variations des engagements provisionnés au bilan

Les variations de ces engagements peuvent s'analyser comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Provisions à l'ouverture</b>	<b>367</b>	<b>334</b>
<i>Coût des services</i>	54	44
<i>Coût d'intérêt</i>	7	6
<b>Charges de l'exercice</b>	<b>61</b>	<b>50</b>
<b>Prestations versées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Ecarts actuariels (gains) / pertes</b>	<b>39</b>	<b>-17</b>
<b>Provisions à la clôture</b>	<b>467</b>	<b>367</b>

#### Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation	1,30%	2,03%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation salariale	0,50%	2,50%
Âges de départ en retraite	Compris entre 62 et 67 ans	Compris entre 62 et 67 ans
Taux de charges sociales	46%	46%

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs sont déterminées sur la base de données provenant de statistiques publiées en France.

Sur l'exercice 2016, la table de Turnover a fait l'objet d'une analyse plus précise afin de s'adapter au mieux au nouveau dimensionnement de la Société. L'ensemble des tranches d'âges ont été modifiées. Ci-dessous les hypothèses :

	31/12/2016	31/12/2015
Moins de 25 ans	16%	7%
25-29 ans	9%	5%
30-34 ans	5%	4%
35-39 ans	4%	3%
40-44 ans	3%	2%
45-49 ans	2%	1%
50-54 ans	1%	1%
55 ans et plus	0%	0%

Une analyse de sensibilité a été effectuée sur ce régime et sur l'hypothèse clé du taux d'actualisation. Une variation de ce taux appliquée à l'exercice considéré sur ce régime aurait, sur l'engagement brut du Groupe au titre du régime de retraite à prestations définies, l'impact suivant :

### Sensibilité au taux d'actualisation (1,3% +/- 0,5%)

Dette actuarielle au 31/12/2016 à 0,8 %	519
<b>Dette actuarielle au 31/12/2016 à 1,3 %</b>	<b>467</b>
Dette actuarielle au 31/12/2016 à 1,8 %	421
Duration estimée (années)	21

Au 31 décembre 2016, l'échéancier de versements des indemnités de départ au cours des 15 prochaines années est estimé à 68 K€. Il n'est pas prévu de versement de prestations au cours de 2017.

### 3.11.2 Retraites à cotisations définies

Aux Etats-Unis, la filiale MEDIAN Technologies Inc. contribue à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées. Le montant des charges constatées au titre des exercices 2015 et 2016 est non significatif.

### 3.12 Provisions courantes

Les provisions courantes inscrites au bilan consolidé s'élèvent aux montants suivants :

	31/12/2016	31/12/2015
Provisions courantes	228	34

Une provision d'un montant de 228 K€ a été constituée suite aux attributions d'actions gratuites décidée par le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 au bénéfice des salariés français. Cette provision est relative à la contribution patronale spécifique, qui s'élève à 20 % de la valeur des actions en date d'acquisition et qui est exigible dès le mois suivant la date d'acquisition (1ère échéance AGA 2016A : Aout 2017). Cette provision a été calculée en retenant le cours de l'action au 31/12/2016. La provision est étalée sur la période d'acquisition définie dans les plans.

Les variations des soldes de provisions sur les exercices 2015 et 2016 s'analysent de la façon suivante :

	01/01/2016	Dotations	Utilisations	Reprises	Variations de périmètre	Autres (dont variations de change)	31/12/2016
Provisions pour risques et charges	34	228		34			228

	01/01/2015	Dotations	Utilisations	Reprises	Variations de périmètre	Autres (dont variations de change)	31/12/2015
Provisions pour risques et charges	34						34

### 3.13 Dettes financières long et court terme

Au 31 décembre 2016, les dettes financières long et court terme se décomposent ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes financières à long terme (Passif non courant)	0	314
Dettes financières à court terme (Passif courant)	459	1 116
<b>Dettes financières brutes</b>	<b>459</b>	<b>1 430</b>

Les dettes financières long et court terme sont composées principalement des éléments suivants :

	31/12/2016	31/12/2015
Avances OSEO	0	100
Prêt participatif	0	0
Avance COFACE	0	214
Concours bancaires	0	0
<b>Dettes financières brutes (long terme)</b>	<b>0</b>	<b>314</b>

	31/12/2016	31/12/2015
Avances OSEO	456	756
Prêt participatif	0	58
Avance COFACE	0	302
Concours bancaires	3	0
<b>Dettes financières brutes (court terme)</b>	<b>459</b>	<b>1 116</b>

✓ **Avances OSEO :**

Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation, le Groupe MEDIAN a bénéficié de trois avances remboursables accordées par OSEO en 2009, d'un montant maximum de 2 875 K€.

Le solde de ces avances au 31 décembre 2016 s'élève à 456 K€, dont l'échéance est à moins d'un an. Les remboursements sont effectués en fonction d'échéanciers prévus lors de la signature des contrats d'avances pour les projets LESIO I et LESIO II.

Cette avance est consentie à un taux gratuit.

En application de l'exemption prévue par la norme IFRS 1 – « première adoption des IFRS », ces avances n'ont pas été subdivisées en une partie « subvention » pour la partie correspondante à la rémunération de l'avance obtenue à titre gratuit et une partie « dette financière ».

Le Groupe a remboursé la somme de 400 K€ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Il n'a pas reçu d'autres subventions sur l'exercice 2016.

✓ **Prêt participatif**

Un prêt participatif de 350 K€ a été souscrit le 9 août 2011 auprès de Sofired. Il présente les caractéristiques suivantes :

- Le prêt est consenti pour une durée de 5 ans à compter du 11/08/2011 ;
- La somme prêtée porte intérêt au taux de 5% calculé sur le capital restant dû ;
- Le prêt est assorti d'une rémunération indexée sur le résultat de l'entreprise. Elle n'intervient qu'à partir de la 4ème année du prêt et jusqu'au dernier remboursement. Elle



n'est effective que dans la mesure où il a été décidé de distribuer des bénéfices au titre de l'exercice.

Le Groupe a remboursé l'intégralité du solde de ce prêt, qui s'élevait à 58 K€ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

✓ **Avance COFACE :**

L'avance COFACE correspond à une avance sur indemnité consentie par la Coface au titre d'un contrat d'assurance prospection signé en mars 2009. Les remboursements s'effectuent, à l'issue de chacune des six années d'amortissement à compter du 01/10/2010, à raison de 14% du chiffre d'affaires export réalisé durant chacune de ces six années dans la zone couverte par le contrat (désormais « tous pays export »).

En application de l'exemption prévue par la norme IFRS 1 – « première adoption des IFRS », cette avance n'a pas été subdivisée en une partie « subvention » pour la partie correspondante à la rémunération de l'avance obtenue à titre gratuit et une partie « dette financière ».

Le solde de cette avance a été entièrement remboursé par le groupe sur l'exercice 2016, pour un montant de 515 K€.

### 3.14 Impôts différés

Le passif net d'impôts différés s'analyse comme suit :

<i>Origine des impôts différés</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- des charges temporairement non déductibles	0	0
- des déficits fiscaux reportables (2)	761	896
- des retraitements de consolidation suivants :		
. Retraites et pensions	131	122
. Provision intragroupe (1)	-1 243	-1 458
. Autres	0	0
<b>Total Impôts différés passifs – net (3)</b>	<b>-351</b>	<b>-440</b>

- (1) Un impôt différé passif a été constaté sur la provision comptabilisée dans les comptes sociaux de la Société et qui concerne les avances consenties par la Société à sa filiale. La provision sur ces avances a été déduite fiscalement dans les comptes sociaux. Ces avances s'élèvent à 4 438 K€ au 31 décembre 2016 (4 374 K€ au 31 décembre 2015).
- (2) Un impôt différé actif sur déficits reportables de 761 K€ (896 K€ au 31 décembre 2015) a été constaté sur les impôts différés passifs en tenant compte toutefois de la législation fiscale française qui plafonne l'imputation des déficits reportables à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation étant applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros. Le Groupe n'a pas activé l'intégralité des déficits fiscaux indéfiniment reportables en France. Le solde de ces déficits fiscaux non activés s'élève au 31 décembre 2016 à un montant de 59 754 K€ (51 245 K€ au 31 décembre 2015).
- (3) Les actifs et passifs d'impôts différés étant constatés sur la Société uniquement, les actifs et passifs d'impôts différés ont été compensés.

Les variations d'impôts différés sont composées de la manière suivante :

Impôts différés passifs - nets	31/12/2016	31/12/2015
<b>A l'ouverture</b>	<b>-440</b>	<b>-437</b>
Produit d'impôt différé au compte de résultat	79	3
Produit d'impôt différé dans les autres éléments du résultat global	11	-6
<b>A la clôture</b>	<b>-351</b>	<b>-440</b>

En application de la loi de finances 2017, le taux d'imposition français des sociétés passera progressivement de 33,33% à 28,00 % à partir de 2017. Les impôts différés à long terme ont donc été réévalués pour refléter cette réduction du taux d'imposition futur. Le montant relatif à cette différence de taux représente un impact de +70 k€ au compte de résultat.

Les impôts différés sur le résultat et sur les autres éléments du résultat global (OCI) sont composés de la manière suivante :

	31/12/2016		31/12/2015	
	Résultat net	OCI	Résultat net	OCI
- des charges temporairement non déductibles			12	
- des déficits fiscaux reportables	-134			
- des retraitements de consolidation suivants :				
. Retraites et pensions	-2	11	16	-6
. Provision intragroupe	215		-24	
. Divers			-1	
<b>Total consolidé</b>	<b>79</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>-6</b>

### 3.15 Dettes fournisseurs et autres dettes courantes

Les dettes fournisseurs et autres dettes sont des passifs enregistrés au coût amorti.

La répartition par nature est la suivante :

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes Fournisseurs (1)	966	841
Dettes fiscales	242	24
Dettes sociales (2)	1 353	1 243
Dettes Fournisseurs d'immobilisations	18	132
Produits constatés d'avance (3)	93	91
Avances reçues des clients à moins d'un an (4)	2 492	1 175
Autres dettes	22	76
<b>Total consolidé</b>	<b>5 187</b>	<b>3 582</b>

L'intégralité des dettes fournisseurs et les autres dettes ont une échéance à moins d'un an.

- (1) L'augmentation des dettes fournisseurs au 31 décembre 2016, par rapport au solde des dettes fournisseurs au 31 décembre 2015, s'explique principalement par l'augmentation du volume d'activité sur l'exercice 2016.

- (2) Les dettes sociales concernent les salaires, charges sociales et provisions pour congés payés.
- (3) Les produits constatés d'avance correspondent principalement à des prestations de services (sur les contrats de maintenance) facturées par avance. Le revenu est reconnu lorsque le service a été rendu.
- (4) Les avances reçues des clients à moins d'un an correspondent aux acomptes versés à la signature des contrats « Essais cliniques » (« initial paiement »). Le fonctionnement de ces avances reçues est décrit dans la note 3.16 ci-dessous.

### 3.16 Autres dettes non courantes

Au 31 décembre 2016, les autres dettes non courantes se décomposent ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Avances reçues des clients à plus d'un an	1 126	1 454
<b>Total consolidé</b>	<b>1 126</b>	<b>1 454</b>

Les autres dettes non courantes correspondent aux avances reçues des clients en début de contrat pour l'activité « Essais cliniques ». Ces avances s'imputent sur la facturation client au même rythme que l'avancement des prestations effectuées et reconnues en chiffre d'affaires. Elles sont remboursables en cas d'arrêt de l'essai clinique. Le montant de ces avances non apuré au 31 décembre 2016 s'élève à 3 619 K€, la part à moins d'un an de ces avances est classée dans la rubrique « Dettes fournisseurs et autres dettes courants » et s'élève à 2 492 K€ (Cf ci-dessus la note 3.15).

### 3.17 Chiffre d'affaires

#### Chiffres d'affaires par zone géographique et par nature de produits

	2016			2015		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Prestations de services	254	6 083	6 337	325	3 554	3 879
Ventes de Licences	0	2	2	1	0	1
Ventes de marchandises	0	14	15	5	0	5
<b>Chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>255</b>	<b>6 099</b>	<b>6 353</b>	<b>331</b>	<b>3 554</b>	<b>3 885</b>

Les zones géographiques sont réparties par destination.

La répartition du chiffre d'affaires par pays est la suivante :

	2016	2015	Variation
France	255	331	-76
Amérique du Nord (USA/CANADA)	2 591	1 688	903
UK	3 139	1 526	1 613
Autres exportations	368	340	28
<b>Chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>6 353</b>	<b>3 885</b>	<b>2 468</b>

Le Groupe ne se considère pas dépendant d'un laboratoire en particulier. Il entend chaque jour élargir sa présence, et accroître son activité auprès des grands groupes pharmaceutiques. A ce jour, le Groupe est référencé auprès de la plupart des gros laboratoires mondiaux. Néanmoins sur l'année 2016, le Groupe constate que 2 de ses principaux clients représentent chacun plus

de 10% du chiffre d'affaires. Le premier client représente 42% du chiffre d'affaires au travers de différentes études cliniques menées auprès de différents sponsors. Le second client représente quant à lui 12% du chiffre d'affaires au travers de plusieurs études cliniques.

Le chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice 2016 s'élève à 6 353 K€, contre 3 885 K€ sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 64 %. Cette hausse de l'activité sur 2015, vient valider les objectifs de la direction, grâce à la poursuite des contrats en cours et au démarrage de contrats signés en fin d'année dernière et sur l'année 2016, avec des groupes pharmaceutiques dans le cadre d'essais cliniques.

### 3.18 Charges du personnel

Le détail des charges du personnel s'analyse comme suit :

Charges du personnel	Note	31/12/2016	31/12/2015
Salaires		6 306	4 759
Charges sociales		2 341	1 714
Crédit d'impôt recherche	3.7	-1 024	-859
Paiements en actions	3.19.1 et 3.19.2	1 067	13
Avantages envers le personnel	3.11.1	54	44
<b>Total Charges du personnel</b>		<b>8 744</b>	<b>5 671</b>
<b>Effectif moyen</b>		<b>84</b>	<b>57</b>

Le crédit d'impôt recherche correspond à une subvention octroyée par l'état en fonction des charges engagées dans le cadre d'effort de recherches et de développement.

Les charges engagées par le Groupe dans ce domaine et éligibles au crédit d'impôt recherche correspondent essentiellement à des charges du personnel, ce qui explique l'imputation du crédit d'impôt recherche sur les charges du personnel.

Les dépenses de Recherche & Développement éligibles au crédit d'impôt recherche s'établissent à 3 212 K€ en 2016, contre 2 591 K€ en 2015.

### 3.19 Paiements fondés sur des actions

Au 31 décembre 2016, les accords de paiements fondés sur des actions au sein du Groupe et toujours en cours au 31 décembre 2016 sont les suivants :

- les programmes de stock-options ;
- le programme d'attribution d'actions gratuites ; et
- les BSPCE.

Ces accords sont tous réglés en instruments de capitaux propres du Groupe.

Les BSPCE étant attribuées bien avant la date de transition aux IFRS (1<sup>er</sup> janvier 2013), l'attribution de ces derniers n'a pas eu d'impact sur les résultats 2014 et 2015.

Suite à l'annulation du plan de paiement fondé par des actions avec les fournisseurs Quintiles, comme indiqué en note 3.10.3, l'impact de la charge sur l'exercice 2016 est nul au titre de ce contrat.



La charge de l'exercice correspond principalement aux programmes d'attribution d'actions gratuites et à la charge du programme de Stock-options comme décrit dans les notes respectives 3.19.1 et 3.19.2 ci-dessous.

### 3.19.1 Programme d'attribution d'actions gratuites (AGA)

Le Groupe a mis en place un programme d'attribution d'actions gratuites qui donnent droit aux principaux dirigeants et salariés de l'entreprise de se faire attribuer gratuitement des actions de la Société. L'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2016, dans sa résolution numéro 24, a consenti au Conseil d'Administration de MEDIAN Technologies, une délégation de compétence à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite de 10 % du capital social à la date d'attribution de ces actions.

Le Conseil d'Administration de la société MEDIAN Technologies en date du 22 juillet 2016 et du 6 octobre 2016 a décidé d'utiliser cette délégation, et a attribué des actions gratuites à ses salariés au travers des plans A, B, C et D

Les principales caractéristiques de ces quatre plans sont synthétisées ci-dessous :

Nom du plan	Date du Conseil d'administration ayant attribué les actions gratuites	Personnel concerné	Nombre d'actions gratuites	Conditions d'acquisition des droits	Période d'incessibilité post-acquisition
Plan A	22/07/2016	Cadre supérieur	162 523	1 années de service	1 an
Plan B	22/07/2016	Cadre supérieur	162 522	2 années de service	1 an
Plan C	06/10/2016	Cadre supérieur	186 873	variable	Spécifique
Plan D	06/10/2016	Cadre supérieur	186 872	variable	Spécifique
<b>Total des actions gratuites attribuées</b>			<b>698 790</b>		

**Spécificités relatives aux plans C et D :** les AGA 2016 C et D ont toutes été attribuées à des salariés de la filiale américaine MEDIAN Technologies Inc. Leur acquisition est conditionnée à la présence des bénéficiaires et à la survenance d'un événement de sortie (introduction sur le marché, changement de contrôle,...) avant une certaine date.

En conformité avec la norme IFRS 2, la charge liée à l'attribution de ces actions gratuites a été évaluée sur la base de la juste valeur des actions à la date d'attribution en fonction des principales hypothèses suivantes :

	Plan A	Plan B	Plan C	Plan D
Cours de l'action à la date d'attribution	8,99	8,99	8,48	8,48
Taux de dividendes	0%	0%	0%	0%
Décote d'incessibilité	10%	10%	0%	0%
Juste valeur de l'option	8,09	8,09	8,48	8,48

Ainsi la charge reconnue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 au titre des actions gratuites s'élève à 1 062 k€.

Les mouvements d'actions gratuites intervenus sur la période 2016 sont présentés en note 3.10.3.

### 3.19.2 Programme de Stock-options

Au 1er avril 2011 et au 5 avril 2012, le Groupe a mis en place des programmes d'options sur actions qui donnent droit aux principaux dirigeants et salariés de l'entreprise d'acquérir des actions de la Société. Ces deux assemblées générales ont délégué au conseil d'administration la possibilité d'attribuer aux dirigeants et salariés du Groupe MEDIAN un nombre maximum de 300 000 options. Les principales caractéristiques et conditions relatives aux attributions dans le cadre de ces programmes sont les suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
Plan n° 1	15/12/2011	Cadre supérieur	60 000	3 années de service	7 ans
Plan n° 2	05/07/2012	salarié	15 000	3 années de service	7 ans
Plan n° 2	05/02/2012	salarié	22 970	4 années de service	7 ans
Plan n° 3	03/10/2013	Cadre supérieur	10 000	4 années de service	7 ans
<b>Total des options sur actions</b>			<b>107 970</b>		

Ainsi la charge reconnue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 au titre des stock-options s'élève à 5 K€ et celle reconnue sur l'exercice clos le 31 décembre 2015 est de 13 K€.

Les mouvements d'instruments intervenus sur la période 2016 sont présentés en note **3.10.3**.

### 3.20 Charges externes

Les charges externes s'analysent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Sous-traitance	1 653	577
Locations et Charges locatives	634	279
Entretien et réparations	100	81
Primes d'assurance	60	34
Services extérieurs - divers	714	467
Personnel extérieur	137	10
Intermédiaires et honoraires	1 411	1 266
Publicité	291	112
Transport	80	41
Déplacement, missions & réceptions	720	562
Frais postaux & télécommunications	81	57
Services bancaires	59	38
Autres services - divers	27	12
Autres charges d'exploitation	167	102
<b>Charges externes</b>	<b>6 134</b>	<b>3 638</b>

Les charges externes s'élèvent au 31 décembre 2016 à 6 134 K€ contre 3 638 K€ au 31 décembre 2015. Cette variation de charges de 2 496 K€ s'explique essentiellement par :

- ✓ l'augmentation du recours à la sous-traitance de 1 076 K€ sur les projets pharmaceutiques principalement en lien avec le développement de l'activité ;
- ✓ l'augmentation des coûts de locations pour 355 K€ sur la période et qui sont relatifs à l'extension fin 2015 des bureaux sis à Valbonne, mais également à l'implantation de nouveaux bureaux aux Etats-Unis, à Woburn pour le développement de la filiale et des activités US ;
- ✓ l'accroissement de l'ensemble des autres charges externes (Assurances, publicité, déplacements, frais postaux, services bancaires, etc..), compte tenu du très fort développement du Groupe.

### 3.21 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et charges financières assimilés	-9	-15
Perte des placements	-8	-6
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-17</b>	<b>-21</b>
Pertes de change	-79	-85
Autres charges financières	-8	0
<b>Autres charges financières</b>	<b>-87</b>	<b>-85</b>
Gains de change	91	117
Autres produits financiers	80	144
<b>Autres produits financiers</b>	<b>172</b>	<b>261</b>
<b>Résultat financier net</b>	<b>68</b>	<b>156</b>

### 3.22 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat se décompose ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Impôt exigible - France	0	0
Impôt exigible - Etranger	2	3
Impôt différé - net	-79	-3
<b>Total consolidé</b>	<b>-76</b>	<b>-1</b>

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'impôt applicable en France en raison des éléments suivants :

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat avant impôt	-9 188	-5 528
Taux d'impôt applicable en France à la Société	33,33%	33,33%
<b>Produit d'impôt théorique</b>	<b>-3 062</b>	<b>-1 842</b>
Effet d'impôt sur :		
Autres produits non imposables (CIR - CICE)	-376	-300
Impact des déficits reportables non activés	2 922	2 489
Autres différences temporelles	593	-346
<b>Produit d'impôt effectif</b>	<b>76</b>	<b>1</b>

Selon la législation en vigueur, la société dispose des déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant de total de 62 473 K€ au 31 décembre 2016. Le déficit dont disposait la Société au 31 décembre 2015 s'élevait à 53 932 K€.

Le stock d'impôt différé actif non comptabilisé au titre des déficits cumulés générés par le Groupe au 31 décembre 2016 s'élève à 16 731 K€ (17 081 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015). Il correspond à l'effet d'impôt sur les déficits reportables de la Société qui sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables. Ces impôts différés actifs n'ont pas été activés en application des principes décrits en note 2.

### 3.23 Résultat par action

Le nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat par action est égal au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice duquel sont déduites les actions détenues en autocontrôle.

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net en milliers d'euros	-9 111	-5 527
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	11 633 759	10 005 696
Titres d'autocontrôle	-13 807	-17 303
<b>Total actions</b>	<b>11 619 952</b>	<b>9 988 393</b>
<b>Résultat net par action (en euros)</b>	<b>-0,78</b>	<b>-0,55</b>
<b>Nombre d'actions potentielles</b>	<b>13 747 133</b>	<b>12 797 070</b>

Les instruments potentiellement dilutifs sont décrits en note 3.10.3. Au cours de périodes présentées, les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE, BSA, Actions gratuites,...) sont considérés comme anti-dilutifs car ils conduisent à une réduction de la perte par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

### 3.24 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

La politique de la société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

La Société est exposée, à différents degrés, à des risques de change, de contrepartie et de liquidité. Elle n'est pas exposée au risque de taux.

#### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'une variation des taux de changes. La stratégie de la Société est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats. Cependant de par son exposition internationale, la société est également amenée à facturer en dollars et est donc confronté à des risques de change liés à ces transactions.

La Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité résulte dans une plus grande exposition au risque de change. La Société envisage ainsi de recourir à nouveau à une politique plus adaptée de couverture de ces risques.



Le principal risque de change du groupe concerne la conversion des comptes de la filiale MEDIAN Technologies Inc. de l'US\$ à l'euro.

Elle est donc principalement exposée à la variation du taux de change US\$/€. Afin d'en limiter l'impact, la société réutilise l'ensemble de ces fonds en dollars pour les besoins de sa filiale.

### **Risque de taux**

Au 31 décembre 2016, les dettes financières du Groupe ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt.

Les emprunts étaient à taux fixe et les avances et prêts remboursables sont à taux zéro.

Le Groupe ne présente pas d'endettement à taux variable auprès d'établissement financier et ne présente donc aucun risque de taux.

### **Risque de crédit**

Le risque du crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance, ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps.

Le risque présenté par les clients privés est maîtrisé compte tenu des avances et acomptes qu'obtient le groupe avant de commencer sa prestation.

Le Groupe a aussi mis en place un contrat d'assurance-crédit à l'export pour couvrir les pertes sur les créances des clients export défaillants.

Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la société.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

### **Risque de liquidité**

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique mise en œuvre par la Direction financière.

La structure du financement du Groupe est principalement basée sur des fonds propres, le recours à des financements des actionnaires et des financements publics (OSEO).

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

## **3.25 Engagements hors bilan et autres passifs éventuels**

### **3.25.1 Locations**

La Société est locataire de ses locaux au siège social de Valbonne. Elle dispose d'un nouveau contrat de location pour ce site :



- ✓ Le contrat de location est sur une durée de 9 années et prendra fin au plus tard le 15 octobre 2024. Le contrat de location est un bail commercial et peut être résilié tous les trois ans à compter de la date d'effet du contrat de location, soit le 16 octobre 2015.

Au 31 décembre 2016, le montant total des paiements minimaux futurs à effectuer au titre de ces contrats de location simple (période non résiliable) est le suivant :

	31/12/2016
à un an au plus	228
à plus d'un an mais à cinq ans au plus	181
<b>Total</b>	<b>409</b>

Le Groupe est aussi locataire de locaux aux USA, dans l'état de New York. Ces locaux sont occupés par sa filiales MEDIAN Technologies Inc. Le contrat de location est sur une durée de 3 années et prendra fin au plus tard le 30 avril 2019.

Au 31 décembre 2016, le montant total des paiements minimaux futurs à effectuer en K€ au titre de ce contrat de location simple (période non résiliable) est le suivant :

	31/12/2016
à un an au plus	67
à plus d'un an mais à cinq ans au plus	89
<b>Total</b>	<b>156</b>

### 3.25.2 Actifs et passifs éventuels

#### Licences d'exploitation des logiciels et brevets

Selon les dispositions des contrats de licences avec l'Université de Chicago, la Société est engagée à payer à cet établissement sous conditions, les montants suivants :

- Des royalties égales à 1% du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Lung postérieurement au 31/12/2016. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 K\$ pour chacune des années calendaires 2016 et au-delà (provisionné au bilan 31/12/2016).
- 45 K\$ lorsque la Société aura obtenu les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation du logiciel CAD-Colon soit aux Etats-Unis, soit au Japon, soit en Europe, ainsi que 30 K\$ lorsque les ventes cumulées du logiciel CAD-Colon auront dépassé 1 000 K\$. A noter que la Société a décidé, début 2009, de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon.
- Des royalties égales à 1,5 à 2,0 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Colon postérieurement au 31/12/2016. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 K\$ pour chacune des années calendaires 2016 et au-delà. A noter que, la Société ayant décidé de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon, et en accord avec l'Université



de Chicago, cet engagement ne sera pas applicable tant que la Société n'aura pas recommencé à le commercialiser.

### 3.26 Opérations avec des parties liées

#### Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du Conseil d'Administration de la Société.

Les rémunérations versées ou à versées aux principaux dirigeants sont les suivantes :

	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et traitements versés (y compris charges sociales)	893	770
Salaires et traitements à verser (y compris charges sociales)	201	272
Paiements fondés sur les actions	753	0
Engagements de retraite	38	33
Jetons de présence	50	50
<b>Total</b>	<b>1 935</b>	<b>1 125</b>

Le Groupe n'a pas d'autres transactions avec les principaux dirigeants.

Le Groupe n'a pas de parties liées autres que les membres du Conseil d'Administration.

### 3.27 Honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau

Le montant des honoraires du cabinet PWC figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice 2016 se décompose ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>		
- Emetteur	73	79
- Filiales intégrées globalement	0	0
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</b>		
- Emetteur	40	38
- Filiales intégrées globalement		
<b>Sous-total</b>	<b>113</b>	<b>117</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>		
- Juridique, fiscal et social		
- Autres		
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>117</b>

### 3.28 Dividendes

Aucun dividende n'a été versé par la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015.



Aucun dividende n'a été proposé avant l'autorisation de publication des états financiers clos le 31 décembre 2016.

### **3.29 Événements postérieurs à la clôture**

En Janvier 2017, la Société a émis 24.609 actions nouvelles, suite à l'exercice de 24.609 BSA-2009. Ces actions ont été émises au prix de 6,50€ par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 159 958,50 € dont 1 230,45 € de Capital et 158 728,05 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 janvier 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.



**MEDIAN TECHNOLOGIES**

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées  
dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global  
des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos  
le 31 décembre 2016**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Aux Actionnaires  
**MEDIAN TECHNOLOGIES**  
Les 2 Arcs – Bâtiment B  
1800 Route des Crêtes  
06560 VALBONNE

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016

---

*PricewaterhouseCoopers PME Commissariat aux Comptes, SAS, L'Arénas, Immeuble Nice Plaza,  
455 Promenade des Anglais, BP 93130, 06203 Nice cedex 03  
Téléphone: +33 (0)4 93 37 20 20, Fax: +33 (0)4 93 37 20 00, www.pwc.fr*

**MEDIAN TECHNOLOGIES**

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 - Page 2**

---

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 071 039 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Nice, le 12 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes  
PricewaterhouseCoopers PME Commissariat aux Comptes



Xavier Salmon-Lefranc

**ATTESTATION DES REMUNERATIONS  
PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-4°  
DU CODE DE COMMERCE**

Je soussigné Mr Fredrik BRAG, Président Directeur Général de MEDIAN Technologies, certifie que le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est élevé à la somme de un-million-soixante-et-onze-mille-trente-neuf-euros (1 071 039 €).

*Fait à Valbonne  
le 22 Mars 2017*



**Fredrik Brag**  
Président Directeur Général

**MEDIAN TECHNOLOGIES**  
**Société anonyme au capital de 583.794,45 euros**  
**Siège social : Les 2 Arcs, 1800 Route des Crêtes**  
**06560 Valbonne**  
**RCS Grasse N° 443 676 309**  
**(ci-après la « Société »)**

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**ET EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2017**

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce, afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que l'affectation du résultat que nous vous proposerons, après vous avoir rendu compte de l'activité de notre Société au cours dudit exercice.

Le rapport de votre Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, son rapport spécial, ses autres rapports, le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les autres renseignements s'y rapportant, et d'une manière générale, tous les documents prévus par la législation et la réglementation en vigueur ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

A l'issue de la lecture du rapport de gestion, il vous sera donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, qui vous permettront également de compléter votre information.

Nous vous rappelons que vous êtes invités à vous prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions extraordinaires ;
- Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés ;
- Rapport du Conseil d'Administration sur les attributions gratuites d'actions ;
- Rapports du Commissaire aux Comptes ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivant du Code de Commerce ;
- **De la compétence de l'AGO :**
  1. Approbation des comptes de l'exercice clos en date du 31 décembre 2016 ;
  2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos en date du 31 décembre 2016 présentés conformément aux normes IFRS ;
  3. Affectation du résultat ;
  4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 et suivant du Code de Commerce ;
  5. Quitus à Monsieur Fredrik BRAG, Président et membre du Conseil d'Administration;
  6. Quitus à Monsieur Gérard MILHIET, Administrateur ;
  7. Quitus à Monsieur Jacques SOUQUET, Administrateur;
  8. Quitus à la société EPLANET VENTURES LTD, Administrateur;
  9. Quitus à Monsieur Oran MUDUROGLU, Administrateur;

10. Quitus à Monsieur Takashi MORI, Administrateur ;
11. Quitus à Monsieur Otello STAMPACCHIA, Administrateur;
12. Quitus à Monsieur Tim HAINES, Administrateur ;
13. Quitus à Madame Jeanne HECHT, Administrateur ;
14. Renouvellement des mandats et nomination de nouveaux Administrateur ;
15. Fixation des jetons de présence ;
16. Constatation des démissions des Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant ;
17. Nomination d'un nouveau Commissaires aux Comptes Titulaire en remplacement du Commissaire aux Comptes Titulaire démissionnaire en cours de mandat ;
18. Autorisation à donner au conseil d'Administration pour l'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

**- De la compétence de l'AGE :**

19. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce ;
20. Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
21. Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public ;
22. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier ;
23. Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de Commerce ;
24. Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
25. Délégation au Conseil d'Administration, en vue de consentir au profit des bénéficiaires qu'il déterminera, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, des actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite d'un maximum de 10% du capital social conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
26. Délégation au Conseil d'Administration, en vue d'émettre des options de souscription d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce ;
27. Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société ;
28. Annulation de délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 16 juin 2016 ;
29. Pouvoirs pour les formalités.

## **I. RAPPORT DE GESTION**

La durée de l'exercice clos le 31 décembre 2016 était de 12 mois.

Il vous sera donné lecture des rapports établis par le Commissaire aux Comptes de notre Société dans le cadre de sa mission.

Tous les documents prescrits par la loi ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

### **1. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

#### **A. Situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Durant l'exercice 2016, le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 6.353.458 euros.

Au cours de cet exercice, la Société a poursuivi la commercialisation de ses solutions à des groupes pharmaceutiques dans le cadre d'essais cliniques, ainsi qu'à des institutions telles que hôpitaux, centres anti-cancer et cliniques dans le cadre d'applications en routine clinique.

Au cours de l'exercice 2016, la Société compte un effectif moyen de 74 salariés. Le climat social à l'intérieur de l'entreprise nous paraît excellent.

Le 16 décembre 2016, la Société a réalisé une augmentation de capital d'un montant nominal de 75.384,60 euros pour une souscription globale de 19.599.996€, par émission de 1.507.692 actions ordinaires nouvelles souscrites pour un prix total de 13€ chacune, soit 0,05€ de valeur nominale et 12,95€ de prime d'émission pour chaque action nouvelle émise.

Nous vous indiquons que :

- le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 6.353.458 euros contre 3.885.379 euros au titre de l'exercice précédent ;
- le résultat des produits d'exploitation s'élève à 6.739.560 euros contre 5.214.231 euros au titre de l'exercice précédent ;
- les charges d'exploitation s'élèvent à 15.588.885 euros contre 11.640.950 euros au titre de l'exercice précédent ;
- le résultat d'exploitation s'élève à (8.849.325) euros contre (6.426.719) euros au titre de l'exercice précédent ;
- le résultat financier s'élève à 49.689 contre 153.038 euros au titre de l'exercice précédent ;
- le résultat exceptionnel s'élève à (10.770) euros contre 78.587 euros au titre de l'exercice précédent ;
- l'exercice se solde par un résultat net comptable de (7.746.399) euros contre (5.336.589) euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier comprend une charge financière de 64.018 euros correspondant à la dépréciation de l'augmentation du compte courant que la Société détient dans sa filiale américaine, MEDIAN Technologies Inc.

Le résultat net comptable comprend un crédit d'impôt recherche d'un montant de 1.024.007 euros. Ce montant est relatif à l'année calendaire 2016.

Au 31 décembre 2016, la Société dispose d'une trésorerie de 41.639.037 euros contre 30.235.110 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 4.594.654 euros contre 3.772.253 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 2.122.953 euros contre 1.705.454 euros au titre de l'exercice précédent.

## **B. Analyse de la situation financière et la situation de l'endettement**

Fin 2016, les dettes financières de la Société à s'élèvent à 458.959 euros :

- 2 avances remboursables OSEO, dans le cadre d'une aide à l'innovation, non porteur d'intérêts : 456.250 euros.

## **C. Analyse de l'évolution des affaires et des résultats**

La Société continue son développement commercial dans le domaine des essais cliniques grâce à son partenariat historique avec Quintiles (première CRO mondiale) mais aussi grâce à de nouveaux partenariats avec d'autres CRO. La société continue à investir de manière significative pour développer son réseau commercial (aux USA, En Europe et en Asie), pour faire évoluer ses outils afin d'anticiper la croissance, d'améliorer la qualité et la productivité des services rendus dans le cadre des essais cliniques.

La société investi en parallèle aussi sur son offre de service pour le soin direct aux patients et surtout depuis 2016 sur un projet de plateforme d'imagerie iBiopsy®, autour de laquelle elle a signé un contrat de partenariat avec Microsoft en juin 2016 pour la partie Big Data. L'imagerie phénotypique va être au cœur de la médecine personnalisée, qui est la médecine de demain, car on sait maintenant que chaque type de maladie a une 'signature' propre et spécifique, que cette signature peut être extraite des images médicales grâce à des algorithmes puissants qui, corrélés à des mégadonnées (Big data) permettent d'identifier exactement le type de maladies et d'identifier pour un patient donné le traitement qui sera le plus efficace. L'imagerie phénotypique ouvre un gigantesque horizon de possibilités pour l'industrie pharmaceutique et également pour les professionnels de santé.

Ces différents investissements, commerciaux, administratifs, opérationnels et de R&D expliquent l'accroissement du niveau de pertes et ce malgré une forte croissance du CA. L'objectif de MEDIAN Technologies est et reste avant tout de devenir un acteur incontournable du monde de l'imagerie médicale et de traduire cet objectif dans la valorisation de la société.

## **2. PERSPECTIVES D'AVENIR**

Le carnet de commande de la Société s'élevant à presque 16 M€ indique que le chiffre d'affaires de la Société devrait continuer à augmenter de façon très significative dans les années à venir, en particulier dans le domaine des essais cliniques dont les groupes pharmaceutiques nous confient le volet imagerie.

Par ailleurs, la Société poursuivra la commercialisation de ses solutions auprès d'institutions telles que des hôpitaux, des centres anti-cancer et des cliniques des pays d'Europe occidentale où nous avons déjà des références mais aussi en Chine suite à l'entrée au Capital de Furui Group.

La Société entend diversifier son offre et tabler sur une gamme de services innovants appelés « Screening/Monitoring » permettant de répondre au lancement de programmes nationaux de

dépistage du Cancer du Poumon. Les discussions avancées se poursuivent sur l'année 2017 et devraient permettre de contractualiser les premiers partenariats internationaux sur ces projets.

### **3. PRÉSENTATION DES COMPTES**

#### **A. Comptes sociaux**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

#### **B. Comptes aux normes IFRS**

Nous vous rappelons que, même si aucune obligation légale ne l'impose, suite aux engagements pris aux termes des *Subscription Agreements* conclus par la Société le 19 août 2014 et le 2 juillet 2015, la Société a également préparé des comptes consolidés conformément aux normes IFRS.

### **4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

En 2016, la Société a poursuivi les développements des solutions LMS.

MEDIAN a également poursuivi le développement du premier prototype de CBIR spécifiquement adapté à l'imagerie médicale utilisant des méthodes Big Data permettant l'extraction automatique à haut débit et l'indexation dans des bases de données de biomarqueurs extraits des images.

### **5. AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 7.746.399,76 euros au compte « report à nouveau » qui atteindrait alors un montant négatif de 13.082.989,53 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

### **6. AUTRES INFORMATIONS**

#### **A. Événements significatifs intervenus durant l'exercice**

En Mai 2016, la Société a signé deux nouveaux accords avec la société Quintiles :

- Le premier accord, rend caduque l'accord du 16 Février 2012 relatif à l'émission des BSA 2012 ainsi que du BSA d'ajustement. Cet accord prévoit également, le renoncement par la société Quintiles à son droit d'être payé des commissions dues par la société Médian Technologies depuis le 16 février 2012 et ce jusqu'au 31 décembre 2015. Ces commissions étaient provisionnées jusqu'au 31 décembre 2015 en dettes fournisseurs, Quintiles n'ayant jamais exercé les BSA susmentionnés.

- Le second accord, signé pour une durée de 3 ans, s'inscrit dans la continuité de l'accord précédent du 16 février 2012. Ce renouvellement inclut une modification des modalités de rémunération des affaires apportées par la société Quintiles, plus adaptées au contexte et issues d'une collaboration qui dure depuis plus de 4 ans.

En mai 2016, la société a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les exercices de 2013 à 2015 et a donné lieu à un redressement de 11.3 K€ payé sur le second semestre.

En juillet 2016, la société a reçu une proposition de rectification de l'administration fiscale suite à une vérification de comptabilité portant sur les périodes 2013 et 2014 pour l'impôt sur les sociétés et sur une période prorogée jusqu'au 30 septembre 2015 en matière de taxes sur le chiffre d'affaires. Les rectifications proposées ont été acceptées par la Société pour un montant de 41.5 K€ et payées sur le second semestre.

En Décembre 2016, la Société a procédé à une augmentation de capital en numéraire, par émission de 1.507.692 actions, au prix de 13 € par action, dont 0,05 € de nominal et 12,95 € de prime d'émission. Cette augmentation de capital s'élève à un montant de 19 599 996 € dont 75 384,60 € de capital et 19 524 611,40 € de prime d'émission.

Une convention de cost-plus « Intercompany Service Agreement » a été conclue entre la Société Médian Technologies SA et la Société Médian Technologies Inc prenant effet en date du 1er janvier 2016 et modifiant ainsi la précédente convention signée. L'objectif étant d'appréhender au mieux les nouveaux services rendus par la filiale, « Clinical Services » et « Corporate development ».

La Société a également conclu une convention de trésorerie « Intercompany Treasury Agreement » avec la Société Médian Technologies Inc. prenant effet en date du 1er janvier 2016. Cette avance de trésorerie est rémunérée au taux minimum de 0,5 % et est calculée en tenant compte du taux Euribor 3 mois.

## **B. Evénements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice**

Dans le cadre de sa politique de développement en Asie, et notamment en Chine, la Société est en cours de création d'une nouvelle filiale à Hong Kong.

En Janvier 2017, la Société a émis 24.609 actions nouvelles, suite à l'exercice du BSA A-2009. Ces actions ont été émises au prix de 6,50€ par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission soit un total de 159 958,50 € dont 1 230,45 € de Capital et 158 728,05 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 janvier 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

## **C. Activité de la filiale de la Société - MEDIAN Technologies Inc.**

La filiale américaine de la Société, MEDIAN TECHNOLOGIES Inc., a 12 salariés au 31 décembre 2016.

Au cours de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires de la filiale s'est élevé à 3.115.279,20 USD (soit 2.843.536 euros). Le chiffre d'affaires de MEDIAN TECHNOLOGIES Inc. tout comme l'exercice précédent provient de d'un contrat de "cost-plus" entre la maison mère et sa filiale (celui-ci a été modifié sur l'exercice). Ainsi, la totalité du chiffre d'affaires en 2016 correspond à la refacturation des coûts à la Société.

## **D. Prises de participation au cours de l'exercice**

NEANT

## E. Aliénation d'actions et participations croisées

### NEANT

## F. Existence d'un plan de stock-options et diverses valeurs mobilières émises – Participation des salariés :

1. Par ailleurs, le Conseil d'Administration en date du 24 décembre 2013 a fait usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 juin 2013 (13<sup>ème</sup> résolution) pour procéder à l'émission à titre gratuit de cent dix-sept mille cinq cent huit (117.508) BSA 2013 au profit de FCPR AURIGA VENTURE II et de DFJ ePlanet Ventures de la façon suivante :

Nom	Nombre
FCPR AURIGA VENTURE II	58 754
DFJ ePlanet Ventures	58 754

Le prix d'exercice des BSA 2013 s'élève à huit euros et cinquante-et-un centimes (8,51€) par action souscrite dont cinq centimes (0,05 €) de nominal. Les BSA 2013 pouvaient être exercés jusqu'au 31 décembre 2016. Au cours de l'exercice 2016, 58 754 BSA 2013 ont été exercés et, en conséquence, 58 754 actions ordinaires ont été émises. Les 58 754 autres BSA non exercées ont donc été annulés.

2. Le Conseil d'Administration en date du 22 juillet 2016, conformément à la 24e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 juin 2016, a décidé d'attribuer 325.045 actions gratuites aux bénéficiaires suivants comme il suit :

BENEFICIAIRES	AGA 2016 A	AGA 2016 B	TOTAL
Fredrik BRAG	122.523	122.522	245.045
Bernard REYMANN	30.000	30.000	60.000
Arnaud BUTZBAG	10.000	10.000	20.000
<b>TOTAL</b>	<b>162.523</b>	<b>162.522</b>	<b>325.045</b>

3. Le Conseil d'Administration en date du 6 octobre 2016, conformément à la 24e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 juin 2016 soit 373.745 actions gratuites aux bénéficiaires suivants comme il suit :

BENEFICIAIRES	AGA 2016 C	AGA 2016 D	TOTAL
Jeanne HECHT	93.479	93.479	186.958
Nick CAMPBELL	62.184	62.184	124.368
James GOLANDO	31.210	31.209	62.419
<b>TOTAL</b>	<b>186.873</b>	<b>186.872</b>	<b>373.745</b>

4. Au cours du 1er trimestre 2016, la société a constaté l'émission de 31 841 actions nouvelles, suite à l'exercice de 31 841 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 8,05 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,00 € de prime d'émission soit un total de 256 320,05 € dont 1592,05 € de capital et 254 728,00 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 7 avril 2016 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 1627.05 € par émission de 32 541 actions nouvelles, dont 700 actions ont été émises le 14 décembre 2015.

Au cours du 2ème trimestre 2016, la société a émis 29 776 actions nouvelles, suite à l'exercice de 29 776 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 8,05 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,00 € de prime d'émission soit un total de 239 696,80 € dont 1 488,80 € de capital et 238 208,00 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital

En juin 2016, la Société a émis 6 600 actions nouvelles de catégorie E, suite à l'exercice de 33 000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 4,20 € par action dont 0,05 € de nominal et 4,15 € de prime d'émission soit un total de 27 720,00 € dont 330,00 € de capital et 27 390,00 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Le tableau figurant en annexe du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels présente un état récapitulatif des valeurs mobilières.

**5.** Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de l'état de la participation des salariés au Capital social au dernier jour de l'exercice social : Fredrik BRAG (Président Directeur Général), Gérard MILHIET, Arnaud BUTZBACH, Franck ROLLAND, Sébastien JACQUES, Nicolas DANO, et Fabrice LAMY détenaient au total 5,39% du capital social au 31 décembre 2016.

Le récapitulatif des émissions et attributions des différents titres figure à l'annexe des comptes annuels établis par KPMG pour l'exercice clos en date du 31 décembre 2016.

## **G. Informations concernant les mandataires sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, al. 4 du Code de Commerce, vous trouverez annexée ci-après la liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société (Annexe I).

Monsieur Fredrik BRAG, Président Directeur Général de la Société a perçu au titre de l'exercice 2016 une rémunération brute hors prime sur objectifs de 266.920 euros.

Le montant de la prime sur objectif pour l'exercice 2016 décidée par le Comité de Rémunération s'élève à 120.000 euros et sera versée sur l'exercice 2017. Il est rappelé que, au cours de l'exercice 2016, Monsieur Fredrik BRAG a perçu 200.000 euros au titre de la prime sur objectif pour l'exercice 2015.

Monsieur Fredrik BRAG bénéficie de la GSC (Garantie Sociale des Chefs d'entreprise) dont le coût annuel 2016 s'est élevé, le concernant, à 16.920 euros.

Monsieur Gérard MILHIET, Administrateur, est par ailleurs salarié de la Société comme détaillé au paragraphe K.

Monsieur Gérard MILHIET ne pouvant pas, du fait de son mandat, participer à l'assurance chômage, bénéficie de la GSC (Garantie Sociale des Chefs d'entreprise) dont le coût annuel 2016 s'est élevé, le concernant, à 10.332 euros.

Madame Jeanne HECHT, Administrateur et Chief Operating Officer est également salariée de la filiale Median Technologies Inc. Madame Jeanne HECHT exerce depuis le 7 novembre 2016 la fonction de Chief Operating Officer au titre de son contrat de travail. Le contrat de travail de Mme Jeanne HECHT précédant sa nomination en qualité d'Administrateur, celui-ci ne constitue pas une convention visée

aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce. La rémunération allouée à Madame Jeanne HECHT dans le cadre de son contrat de travail s'élève à 68.267 USD (soit 64.764 euros) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Une somme de 68.032 USD (64.541 euros) a également été provisionnée dans les comptes de Median Technologies Inc. au titre de son sign-up bonus qui sera versé sur le mois de mars 2017.

Messieurs Oran MUDUROGLU et Jacques SOUQUET, Administrateurs de la Société, ont perçu en 2016, au titre de l'exercice 2015, des jetons de présence d'un montant de 15.000 euros chacun. Nous vous précisons qu'au titre du versement de ces jetons de présence, la Société s'est acquittée des différentes charges s'élevant à un montant total de 15.051 euros.

Monsieur Fredrik BRAG et Madame Jeanne HECHT ont par ailleurs reçu des actions gratuites comme précisé au point F. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1-II du Code de commerce, Monsieur Fredrik BRAG, en sa qualité de président du conseil d'administration, est tenu de conserver 6.126 (5%) de ses AGA 2016 A et 6.126 (5%) de ses AGA 2016 B au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

## **H. Informations concernant les Commissaires aux Comptes**

Nous vous informons que la société PRICEWATERHOUSECOOPERS PME COMMISSARIAT AUX COMPTES (membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles), Commissaire aux Comptes titulaire, et M. Guy USSEGLIO-VIRETTA, Commissaire aux Comptes suppléant ont présenté leur démission. En effet, dans la perspective du projet de cotation de la Société au NYSE ou NASDAQ, il convient de prendre en considération que seuls les cabinets d'audit enregistrés auprès du PCAOB sont habilités à réaliser des audits conformément aux normes d'audit américaines.

En conséquence, nous vous proposons la nomination en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes Titulaire, pour la durée du mandat restant à courir de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS PME COMMISSARIAT AUX COMPTES, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice à clore en date du 31 décembre 2020 de : la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 2 510 460 euros dont le siège social est situé 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-Sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 672 006 483, société qui est dûment enregistrée auprès du PCAOB.

Conformément à l'article L. 823-1 du code de commerce, dans sa rédaction telle qu'elle résulte de la loi du 9 décembre 2016 dite « Sapin II », la Société n'a plus l'obligation de remplacer le Commissaire aux Comptes suppléant dès lors que le Commissaire aux Comptes Titulaire est une personne morale non unipersonnelle.

## **I. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société**

L'activité de la Société ne présente aucun impact au niveau environnemental.

L'effectif salarié moyen de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 est de 74 salariés. Au 31 décembre 2016, la Société comptait 78 salariés.

## **J. Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, il a été procédé à des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 52.501 euros, l'incidence théorique sur l'impôt sur les sociétés, au taux de 33,1/3%, ressort à 17.500 euros.

#### **K. Conventions réglementées**

Il est rappelé que les conventions suivantes, de la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sans modification :

- **Rémunération d'un salarié co-fondateur de la Société :**
  - o Dirigeant concerné : Monsieur Gérard MILHIET, Executive Vice-Président salarié de la Société et Administrateur.
  - o Nature et objet : Monsieur Gérard MILHIET exerce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 la fonction d'Executive Vice-Président salarié dans le cadre d'un avenant n°2 en date du 15 septembre 2011 à son contrat de travail en date du 24 décembre 2002 et de son avenant n°1 en date du 15 avril 2003.
  - o Modalités : la rémunération allouée à Monsieur Gérard MILHIET dans le cadre de son contrat de travail s'élève à 132.995 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
  
- **Stock-options attribuées à un administrateur de la Société :**
  - o Dirigeant concerné : Monsieur Oran MUDUROGLU, Administrateur de la Société.
  - o Nature et objet : Monsieur Oran MUDUROGLU s'est vu attribuer un certain nombre de stock-options en vertu d'un contrat conclu avec la filiale américaine de la Société, MEDIAN Technologies Inc.
  - o Modalités : Conformément audit contrat, Monsieur Oran MUDUROGLU a le droit d'exercer ses stock-options sous certaines conditions afin d'obtenir des actions de la société MEDIAN Inc. (US). La Société, souhaitant se réserver la possibilité d'échanger, sous forme de rémunérations d'apport, les actions que Monsieur Oran MUDUROGLU viendrait à détenir dans MEDIAN Inc. (US) en cas d'exercice de ses stock-options, a signé avec Monsieur Oran MUDUROGLU un traité d'apport aux termes duquel, en rémunération de l'apport de ses actions de MEDIAN Technologies Inc., Monsieur Oran MUDUROGLU se verrait attribuer un total de 25.108 actions ordinaires nouvelles de la Société.

Il vous sera demandé de vous prononcer sur les conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 au vu du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi conformément à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, dernier alinéa, nous vous informons que les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la SA et une société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ont été les suivantes :

NEANT.

#### **L. Solde des dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice**

En application de l'article D.441-4 du Code de Commerce, nous vous présentons en annexe la décomposition à la date de clôture des deux derniers exercices du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance (Annexe II).

### **M. Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices**

Le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices figure en annexe du présent rapport (Annexe III).

### **N. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital**

Le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital figure en annexe du présent rapport (Annexe IV).

### **O. Opérations sur titres des dirigeants**

Les opérations sur titres des dirigeants intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 font l'objet du récapitulatif porté en Annexe V du présent rapport.

### **P. Détention du capital social (art. L.233-13 du Code de Commerce)**

Les informations reçues par la société en application des articles L.233-7 et L.233-12 figurent en annexe du présent rapport (Annexe VI).

### **Q. Programme de rachat d'actions**

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos en date du 31 décembre 2016, le nombre des actions achetées et vendues par application des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de Commerce a été, respectivement, de 34.286 actions et 37.782 actions.

Les cours moyens des achats et des ventes se sont élevés, respectivement, à 9,85 euros et 10,72 euros.

Ces transactions n'ont pas donné lieu à des frais de négociation.

Le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice était de 13.807 titres.

Leur valeur à la clôture de l'exercice, évaluée au cours d'achat, était de 137.523 euros.

Leur valeur nominale était de 0,05 euros.

Elles représentent 0.12 % du capital social.

Le cours de l'action au 31 décembre 2016 était de 11 euros.

### **R. Bilan annuel du contrat de liquidité**

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société à AUREL BGC, à la date du 31 décembre 2016, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

123.128,68 euros  
13.807 titres

### **S. Information sur les zones géographiques et sous-secteurs opérationnels sensibles dans la communication au marché des résultats**

CA France :	254.645 euros
CA Etats-Unis :	2.591.399 euros
CA United-Kingdom :	3.139.076 euros
CA Autres :	368.338 euros
Total du CA :	6.353.458 euros

## **T. Facteurs de risque spécifiques**

### **1. Risques particuliers liés à l'activité**

#### **1.1. Risques liés à la concurrence**

Le marché des applications cliniques et des services cliniques tirant partie des images médicales est compétitif.

La Société ne peut pas garantir que des technologies émergentes puissent être développées par des concurrents disposant de moyens financiers et industriels supérieurs.

Ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

#### **1.2. Risques d'échec commercial**

L'acceptation plus ou moins rapide par le marché des solutions et des services proposés par la Société dépendra de divers facteurs.

Une mauvaise pénétration du marché, résultant de l'un de ces facteurs, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

#### **1.3. Risques de dépendance vis-à-vis des partenariats et collaborations stratégiques actuels et futurs**

Les accords conclus avec CANON Inc. en juillet 2011, avec QUINTILES Limited en 2012 puis 2016, avec Start ou plus récemment avec Microsoft revêtent une importance particulière pour le développement de la Société.

Néanmoins, la Société ne s'estime pas dépendante de ces partenariats.

#### **1.4. Risques liés à la gestion de la croissance**

La Société prévoit de croître de manière importante.

Elle sera ainsi obligée d'adapter sa structure et de recruter du personnel.

L'incapacité de la Société à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

#### **1.5. Risques relatifs à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé**

Le succès de la Société dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction et du personnel scientifique clé et la perte de leurs compétences pourraient altérer la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

#### **1.6. Risques Clients**

La Société ne se considère pas dépendante d'un laboratoire en particulier. En élargissant ses référencements auprès des grands laboratoires pharmaceutiques, elle se donne par ailleurs les moyens d'être moins dépendante d'un nombre restreint de laboratoires. A ce jour, la Société est référencée auprès de la plupart des plus gros laboratoires mondiaux.

### **1.7. Risques Fournisseurs**

La Société n'a que peu d'achats. Aucun des fournisseurs de la Société n'a une place prépondérante, et tous sont facilement et rapidement remplaçables.

## **2. Risques juridiques et réglementaires**

### **2.1. Risques liés à la propriété intellectuelle**

Il est important pour la réussite de l'activité de la Société, que cette dernière soit en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter les droits de propriété intellectuelle qu'elle possède.

Cependant, les droits de propriété intellectuelle pourraient n'offrir qu'une protection limitée et ne pas empêcher une utilisation illicite des technologies appartenant à MEDIAN TECHNOLOGIES.

### **2.2. Risques liés à un environnement règlementaire de plus en plus contraignant**

En tant que dispositif médical, les applications commercialisées par la Société sont soumises à une réglementation très stricte, aux Etats-Unis à travers la Food and Drug Administration (FDA) ainsi que dans de nombreux pays.

Tout manquement aux obligations de conformité peut entraîner des sanctions susceptibles d'accroître de manière significative les coûts supportés par la Société, de retarder le développement et la commercialisation de ses produits et services et ainsi d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

La société a subi avec succès son premier audit FDA début 2017.

### **2.3. Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait de l'application logicielle**

La Société précise bien dans sa documentation que ses applications ne sont pas des outils de diagnostic en tant que tel mais qu'elles sont destinées à aider les praticiens à former leur diagnostic.

Néanmoins, on ne peut exclure que la responsabilité de la Société soit recherchée par tel ou tel des utilisateurs de ses applications.

## **II. RAPPORT SUR LES AUTRES RESOLUTIONS**

### **1. MANDAT DES ADMINISTRATEURS**

Nous vous rappelons que Madame Jeanne HECHT a été nommé administrateur lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 16 décembre 2016.

Nous vous proposons de donner quitus entier et sans réserve à tous les administrateurs, à savoir :

- Monsieur Fredrik BRAG, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Gérard MILHIET, Administrateur,
- Monsieur Jacques SOUQUET, Administrateur,
- Monsieur Dennis ATKINSON, représentant EPLANET VENTURES Ltd, Administrateur,
- Monsieur Oran MUDUROGLU, Administrateur,
- Monsieur Takashi MORI, Administrateur,
- Monsieur Otello STAMPACCHIA, Administrateur,
- Monsieur Tim HAINES, Administrateur,
- Mrs. Jeanne HECHT, Administrateur.

pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos en date du 31 décembre 2016.

Par ailleurs, nous vous informons que les mandats des six membres du conseil d'Administration suivants arrivent à expiration lors de la présente Assemblée :

- Monsieur Fredrik BRAG, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Gérard MILHIET, Administrateur,
- Monsieur Jacques SOUQUET, Administrateur,
- Monsieur Dennis ATKINSON, représentant EPLANET VENTURES Ltd, Administrateur,
- Monsieur Oran MUDUROGLU, Administrateur,
- Monsieur Otello STAMPACCHIA, Administrateur.

Le conseil d'administration en date du 5 avril 2017 a créé un comité de nomination en son sein chargé de proposer une liste des candidats aux mandats d'administrateurs.

Une nouvelle réunion du Conseil d'Administration aura lieu dans le courant de la première semaine du mois de mai 2017 aux fins d'arrêter définitivement la liste des candidats qui sera soumise à l'Assemblée Générale. Le présent rapport de gestion sera amendé à son issue.

## **2. FIXATION DES JETONS DE PRESENCE**

Compte tenu de la discussion actuellement en cours relative à la composition du Conseil d'Administration, la proposition de fixation de jetons de présence relatifs à l'exercice 2017 sera arrêtée à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil d'Administration, laquelle aura lieu dans le courant de la première semaine du mois de mai 2017. Le présent rapport de gestion sera amendé à son issue.

## **3. AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ACHAT D'ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous proposons de nous autoriser à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du capital social à la date de l'Assemblée Générale.

Il est précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10% correspondrait au nombre d'actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

L'acquisition de ces actions pourrait être effectuée par tous moyens et notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait, et que

les actions éventuellement acquises pourraient être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devra pas être supérieur à vingt (20) euros, sous réserve d'ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres.

En conséquence, le montant maximal que la Société sera susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achat au prix maximal de 20 euros, s'élèverait à 23.351.778 euros, sur le fondement du capital au 5 Avril 2017.

Cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société serait conférée aux fins notamment :

- de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 8 mars 2011 reconnue par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 21 mars 2011 ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de Commerce ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue notamment d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de nous accorder cette autorisation pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de l'Assemblée Générale.

Cette délégation priverait d'effet à compter du jour de l'Assemblée Générale toute délégation antérieure ayant le même objet.

Par ailleurs, nous vous proposons d'autoriser la réduction du capital social en liaison avec l'opération susmentionnée.

\* \* \*

Nous espérons que vous voudrez bien adopter l'ensemble de ces résolutions.

**Le Conseil d'Administration**

**Annexes :**

Annexe I	Liste des mandats sociaux.
Annexe II	Décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices.
Annexe III	Etat des résultats des 5 derniers exercices.
Annexe IV	Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital.
Annexe V	Opérations sur titres des dirigeants.
Annexe VI	Identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement le capital par seuil (Article L233-13)

## ANNEXE I

### LISTE DES MANDATS SOCIAUX

MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE 2016

SOCIETE	MANDAT ET/OU FONCTION
<b>Mandats et fonctions exercés par Monsieur Fredrik BRAG</b>	
MEDIAN TECHNOLOGIES	Président du Conseil d'Administration Directeur général
MEDIAN TECHNOLOGIES INC	Président du Conseil d'Administration Directeur général
<b>Mandats et fonctions exercés par Monsieur Gérard MILHIET</b>	
MEDIAN TECHNOLOGIES	Administrateur
MEDIAN TECHNOLOGIES INC	Administrateur
<b>Mandats et fonctions exercés par Monsieur Jacques SOUQUET</b>	
MEDIAN TECHNOLOGIES	Administrateur
SUPERSONIC IMAGINE	Président du Directoire
LL TECH	Membre du Comité Stratégique
ACADEMIE FRANCAISE DES TECHNOLOGIES	Membre
<b>Mandats et fonctions exercés par Monsieur Oran MUDUROGLU</b>	
MEDIAN TECHNOLOGIES	Administrateur
MEDICALIS	Président Directeur Général ( <i>Chief Executive Officer</i> ) Administrateur
<b>Mandats et fonctions exercés par Monsieur Takashi MORI</b>	
MEDIAN TECHNOLOGIES	Administrateur
<b>Mandats et fonctions exercés par Monsieur Otello STAMPACCHIA</b>	
MEDIAN TECHNOLOGIES	Administrateur
REPLIMUNE LTD	Administrateur
<b>Mandats et fonctions exercés par Monsieur Tim HAINES</b>	
MEDIAN TECHNOLOGIES	Administrateur
CHROMA THERAPEUTICS LIMITED FROM	Administrateur
SIW HOLDINGS LIMITED	Administrateur
ABINGWORTH LLP	Administrateur
LOMBARD MEDICAL TECHNOLOGIES PLC	Administrateur
PIXIUM VISION SA	Administrateur
SIENTRA INC	Administrateur
PROTEON THERAPEUTICS INC	Administrateur
<b>Mandats et fonctions exercés par Monsieur Dennis ATKINSON, représentant de ePlanet Ventures Ltd.</b>	
MEDIAN TECHNOLOGIES	Administrateur
EPLANET VENTURES LIMITED	Directeur Général ( <i>Managing Director</i> )
PALRINGO LIMITED	Administrateur ( <i>Board member, Director</i> )
NEVIS HOLDINGS LIMITED	Administrateur ( <i>Board member, Director</i> )
<b>Mandats et fonctions exercés par Madame Jeanne HECHT</b>	
MEDIAN TECHNOLOGIES	Administrateur

**ANNEXE II**

**DECOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS  
PAR DATE D'ECHEANCE A LA CLOTURE DES DEUX DERNIERS EXERCICES**

**MEDIAN TECHNOLOGIES**

**Echéancier des dettes fournisseurs au 31 décembre 2016**

<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>2016</b>		<b>2015</b>	
	<b>Fournisseurs achats d'immobilisations</b>	<b>Fournisseurs autres achats</b>	<b>Fournisseurs achats d'immobilisations</b>	<b>Fournisseurs autres achats</b>
<b>Non échu</b>	18 474,00 €	325 709,98 €	78 178,61 €	482 506,00 €
<b>&lt; 30 jours</b>	0,00 €	39 494,25 €	0,00 €	4 133,84 €
<b>30 à 60 jours</b>	0,00 €	34 942,67 €	54 323,32 €	89 963,37 €
<b>60 à 90 jours</b>	0,00 €	486,60 €	0,00 €	4 699,87 €
<b>90 à 180 jours</b>	0,00 €	488,00 €	0,00 €	28 971,04 €
<b>Au-delà</b>	0,00 €	281,96 €	0,00 €	792,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 474,00 €</b>	<b>401 403,46 €</b>	<b>132 501,93 €</b>	<b>611 066,48 €</b>

**ANNEXE III**

**ETAT DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES**

<b>Périodes Durée de l'exercice</b>	<b>31/12/2016 12 mois</b>	<b>31/12/2015 12 mois</b>	<b>31/12/2014 12 mois</b>	<b>31/12/2013 12 mois</b>	<b>31/12/2012 12 mois</b>
<b>I- Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	582 539 €	500 806 €	413 055 €	301 723 €	295 115 €
b) Nombre d'actions émises	11 650 780	10 016 117	8 261 092	6 034 450	5 902 318
<b>II- Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 353 458 €	3 885 379 €	1 518 301 €	1 202 734 €	886 066 €
b) Bénéfice avant impôt, avant amortissements & provisions	- 8 266 452 €	- 6003 487 €	-5 367 408 €	-4 545 394 €	-4 557 574 €
c) Impôt sur les bénéfices (crédit d'impôt)	- 1 064 007 €	- 858 503 €	-977 547 €	-976 534 €	-1 013 851 €
d) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions	- 7 202 445 €	- 5 144 984 €	-4 389 861 €	-3 568 860 €	-3 543 723 €
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	- 7 746 399 €	-5 336 589 €	-4 844 195 €	-4 347 696 €	-3 976 091 €
f) Montants des bénéfices distribués	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
g) Participation des salariés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>III- Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions	- 0,62 €	-0,51 €	-0,53 €	-0,59 €	-0,60 €
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	- 0,66 €	-0,53 €	-0,59 €	-0,72 €	-0,67 €
c) Dividende versé à chaque action	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>IV- Personnel</b>					
a) Nombre de salariés (effectifs moyens)	74	54	44	45	45
b) Montant de la masse salariale	4 594 654 €	3 772 252 €	2 807 380 €	2 746 572 €	2 639 160 €
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 122 953 €	1 705 454 €	1 336 162 €	1 343 088 €	1 259 271 €

ANNEXE IV

ETAT DES DELEGATIONS EN MATIERE  
D'AUGMENTATION DE CAPITAL

DATE DE L'AGE / OBJET	MONTANT MAXIMUM	DUREE	ETAT
<b>AGE 16/06/2016 – 19<sup>ème</sup> résolution</b> <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription</i>	240.000 euros, hors prime	18 mois, soit jusqu'au 15/12/2017	Non utilisée
<b>AGE AGE 16/06/2016 – 20<sup>ème</sup> résolution</b> <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public</i>	100.000 euros, hors prime	18 mois, soit jusqu'au 15/12/2017	Non utilisée
<b>AGE AGE 16/06/2016 – 21<sup>ème</sup> résolution</b> <i>Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier</i>	Limite légale – article L 225-136 3°) du code de commerce	18 mois, soit jusqu'au 15/12/2017	Non utilisée
<b>AGE AGE 16/06/2016 – 22<sup>ème</sup> résolution</b> <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de Commerce</i>	100.000 euros, hors prime	18 mois, soit jusqu'au 15/12/2017	Non utilisée
<b>AGE 16/06/2016 – 23<sup>ème</sup> résolution</b> <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription</i>	Plafond global de 450.000 euros, hors prime	18 mois, soit jusqu'au 15/12/2017	Non utilisée

<p><b>AGE 16/06/2016 – 24<sup>ème</sup> résolution</b>  <i>Délégation au Conseil d'Administration, en vue de consentir au profit des bénéficiaires qu'il déterminera, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, des actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite d'un maximum de 10% du capital social conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce</i></p>	<p>Le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de la présente résolution ne pourra excéder <b>10% du capital social</b> à la date de leur attribution par le Conseil d'Administration</p>	<p>38 mois, soit jusqu'au 15/08/2019</p>	<p>Utilisée par le Conseil d'Administration les 22 Juillet 2016 et 6 octobre 2016 à hauteur de 698.790 actions gratuites</p>
--	--	--	--

## ANNEXE V

### OPERATIONS SUR TITRE DES DIRIGEANTS

#### **Exercice de 85.100 BSPCE par Monsieur Gérard MILHIET :**

Le Conseil d'Administration de la Société en date du 7 décembre 2009, suite à l'émission décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 décembre 2009, a attribué, à Monsieur Gérard MILHIET, 319.551 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE).

Suite à la remise de son bulletin de souscription et la libération de l'intégralité de sa souscription, le Conseil d'Administration de la Société en date du 10 octobre 2014 a constaté l'exercice par Monsieur Gérard MILHIET de 22.100 BSPCE pour souscrire à 4.420 actions nouvelles de catégorie « E », pour un prix de souscription de 0,05 euro de nominal assorti d'une prime d'émission de 4,15 euros, soit un prix global par action de 4,20 euros, et une souscription d'un montant total de 18.564 euros.

Suite à la remise de son bulletin de souscription et la libération de sa souscription, le Conseil d'Administration de la Société en date du 15 juillet 2015 a constaté l'exercice par Monsieur Gérard MILHIET de 30.000 BSPCE pour souscrire à 6.000 actions nouvelles de catégorie « E », pour un prix de souscription de 0,05 euro de nominal assorti d'une prime d'émission de 4,15 euros, soit un prix global par action de 4,20 euros, et une souscription d'un montant total de 25.200 euros.

Suite à la remise de son bulletin de souscription et la libération de sa souscription, le Conseil d'Administration de la Société en date du 22 juillet 2016 a constaté l'exercice par Monsieur Gérard MILHIET de 33.000 BSPCE pour souscrire à 6.600 actions nouvelles de catégorie « E », pour un prix de souscription de 0,05 euro de nominal assorti d'une prime d'émission de 4,15 euros, soit un prix global par action de 4,20 euros, et une souscription d'un montant total de 27.720 euros.

**ANNEXE VI****IDENTITE DES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES DETENANT DU CAPITAL PAR SEUIL (ARTICLE L 233-13)**

	<i>Exercice N-1</i>	<i>Exercice N</i>
<i>Personnes Physiques</i>		
Néant	Néant	Néant
<i>Personnes Morales</i>		
Furui Medical Company	Néant	12,94 % soit plus d'un dixième
DFJ ePlanet Ventures L.P.	13,09 % soit plus d'un dixième	11,26 % soit plus d'un dixième
Abingworth bioventures VI LP	9,98 % soit plus d'un vingtième	8,58% soit plus d'un vingtième
Canon Inc.	9,60 % soit plus du vingtième	8,26 % soit plus du vingtième
Growth Equity Opportunity Fund III LLC (NEA)	9,57 % soit plus du vingtième	8,23 % soit plus du vingtième
FCPR Auriga Ventures II	0,55 % soit moins du vingtième	6,15% soit plus du vingtième